



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE**



RELEVE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

20/11/2023

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023

Finances Publiques

- Délibération n° 20112023/D03 : Orientations Budgétaires 2024
- Délibération n° 20112023/D04 : Cotisations 2024 – Compétence AODE Electricité
- Délibération n° 20112023/D05 : Cotisations 2024 – Compétence AODE Gaz
- Délibération n° 20112023/D06 : Cotisations 2024 – Compétence Télécom Numérique
- Délibération n°20112023/D07 : Cotisations 2024 – Compétence Eclairage Public (Option B Maintenance)
- Délibération n°20112023/D08 : Cotisations 2024 – Compétence IRVE
- Délibération n°20112023/D10 : Versement du FCTVA relatif aux interventions de maintenance en éclairage public
- Délibération n°20112023/D11 : Régime de TVA pour la location des fourreaux Télécom/Fibre

Finances et marchés publics

- Délibération n° 20112023/D12 : Convention de groupement de commande relative à l'achat groupé d'énergie

Compétence d'Autorité Organisatrice de la distribution publique (AOD) ELECTRICITE

- Délibération n° 20112023/D13 : Programme prévisionnel de travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux Article 8 et travaux coordonnés 2024
- Délibération n° 20112023/D14 : Convention avec le Département du Nord relative aux travaux d'effacement des réseaux au Mont Noir (Communes de Saint Jans Cappel et Boeschèpe)
- Délibération n° 20112013/D15 : Convention avec ENEDIS et les communes de Cassel, Caëstre et Morbecque pour le déploiement de la vidéoprotection

Compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) :

- Délibération n° 20112023/D16 : Programme prévisionnel de travaux 2024 Mise en oeuvre opérationnelle du SD IRVE
- Délibération n° 20112023/D17 : Bornes déployées dans le cadre du partenariat avec la Fédération française de Football et IZIVIA groupe EDF

Compétence Eclairage Public

- Délibération n° 20112023/D18 : Programme prévisionnel de travaux 2024
- Délibération n° 20112023/D19 : Présentation du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL)
- Délibération n°20112023/D20 : Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des
- Délibération n° 20112023/D21 : Maîtrise d'ouvrage confiée pour la réalisation de travaux d'éclairage public

Maîtrise de la demande en Energie (MDE) et énergie renouvelable

- Délibération n° 20112023/D 22 : Déclinaison opérationnelle du programme ACTEE +
- Délibération n° 20112023/D 23 : Aide spécifique pour les frais de maîtrise d'œuvre
- Délibération n° 20112023/D24 : Mise en oeuvre du programme Action Coeur de ville à Hazebrouck
- Délibération n° 20112023/D25 : Projet de micro-hydroélectricité à Merville
- Délibération n° 20112023/D26 : Revalorisation de l'enveloppe MDE pour l'année 2023
- Délibération n° 20112023/D27 : Prise de participation éventuelle dans la SEM Energies Hauts de France

Compétence Télécom/Numérique

- Délibération n° 20112023/D28 : Adhésion au groupement de commandes du Syndicat Mixte Numérique La Fibre 59/62

Communication :

- Délibération n° 20112023/D29 : Congrès FNCCR – Juin 2024 - Convention de partenariat avec les syndicats d'énergie membres de l'Entente Territoire d'Energie Hauts de France
- Délibération n° 20112023/D30 : Assises de la transition énergétique – Septembre 2024 : Convention de partenariat avec les syndicats d'énergie membres de l'Entente Territoire d'Energie Hauts de France

Administration générale

- Délibération n° 20112023/D01 : Adhésion des Communes à des nouvelles compétences au 1er janvier 2024
- Délibération n° 20112023/D31 : Information sur les Décisions prises par le Président et le Bureau

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023

Délibération N° 20112023 / D01 - Administration Générale : Adhésion des Communes à des nouvelles compétences au 1^{er} janvier 2024

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Pascal ARNOTTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Déléguée suppléant	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE

M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Pascal DEQUIDT	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	LYNDE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Bruno PACCOU	Délégué suppléant	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCHEEL	Délégué suppléant	NOORDPEENE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Pierre CAVROIS	Délégué suppléant	OUDEZEELE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Déléguée titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STAPLE
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE

M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Frédéric EECKHOUT	Déléguée suppléant	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
Mme Céline GROYSILLIER	Déléguée suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
 M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK
 M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE
 Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
 M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX
 M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND
 M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
 M. Jean-Luc CAPPART, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
 M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
 Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
 Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ
 M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
 Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
 M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
 M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
 Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
 M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH
 Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN
 M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 20112023 / D01 - Administration Générale : Adhésion des Communes à des nouvelles compétences au 1^{er} janvier 2024

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL, Président :

Conformément aux statuts du SIECF - territoire d'énergie Flandre, les communes pouvaient transférer des compétences optionnelles, avec effet au 1er janvier 2024.

Le SIECF territoire d'énergie Flandre est amené à délibérer de manière concordante pour l'adhésion de ces communes aux compétences optionnelles suivantes :

BOESEGHEM	Hydrogène	18/07/2023
BROUCKERQUE	Hydrogène Réseau de chaleur	13/09/2023
CAESTRE	Hydrogène	24/07/2023
CAPPELLE BROUCK	Hydrogène Réseau de chaleur	07/09/2023
CROCHTE	Hydrogène	07/09/2023
EECKE	Hydrogène	12/09/2023
HOLQUE	Hydrogène Réseau de chaleur	10/07/2023
HONDSCHOOTE	Hydrogène Réseau de chaleur	14/09/2023
HOUTKERQUE	EP Option A	25/09/2023
LA GORGUE	EP Option B	18/09/2023
LEDRINGHEM	Hydrogène Réseau de chaleur	01/09/2023
LOOBERGHE	Hydrogène Réseau de chaleur	03/07/2023
MERRIS	Hydrogène	23/05/2023
MERVILLE	Hydrogène	07/09/2023
OUDEZEELE	GNV Bio GNV Hydrogène Réseau de chaleur	25/07/2023
PITGAM	Hydrogène	31/08/2023
QUAEDYPRE	EP Option A	06/04/2023
SAINTE MARIE CAPPEL	Hydrogène	24/10/2023
STEEVENVOORDE	GNV Bio GNV Hydrogène Réseau de chaleur	18/09/2023
VOLCKERINCKHOVE	EP Option B	31/08/2023
WATTEN	Hydrogène	25/09/2023
WEST CAPPEL	Hydrogène	30/09/2023
WORMHOUT	Hydrogène	28/09/2023
WULVERDINGHE	Hydrogène Réseau de chaleur	04/09/2023

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 05/12/2023 à
09:31:48 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 05/12/2023 à
09:23:24 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 05/12/2023 à
09:16:59 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du SIECF – TE Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent la publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 05/12/2023 à
09:14:19 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D01
Objet :	Administration Générale : Adhésion des communes à des nouvelles compétences au 1er janvier 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalité
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D01-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	921 o
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	413.6 Ko
Nom original : D_lib N_20112023 D01_A G_Adh_sion nouvelles comp_tence 01012024 sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D01-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 décembre 2023 à 16h19min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 décembre 2023 à 16h19min56s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 décembre 2023 à 16h22min53s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 décembre 2023 à 16h22min59s	Reçu par le MI le 2023-12-08

**siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524
HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr**

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023

Délibération n°20112023/D02 - Finances Publiques : Décision Modificative N°3

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Pascal ARNOTTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Déléguée suppléant	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT

M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HERZEELE
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HERZEELE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HOLQUE
M. Pascal DEQUIDT	Délégué suppléant	HOLQUE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	KILLEM
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LE DOULIEU
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LESTREM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LOOBERGHE
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LYNDE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Bruno PACCOU	Délégué suppléant	MERVILLE
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	METEREN
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	MILLAM
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	MILLAM
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	MORBECQUE
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	REXPOEDE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Pierre CAVROIS	Délégué suppléant	RUBROUCK
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Thierry DEQUIDT	Déléguée titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SOCX
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	STAPLE
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	STEENE
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	STEENE
M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STEENWERCK
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	
Mme Edith STAELLEN	Déléguée titulaire	
M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	

M. Patrice SEINGIER
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH
M. Frédéric EECKHOUT
M. Nicolas BEVE
M. Christian THIBAUT
M. Jules MONSTERLEET
Mme Nathalie BEUN
M. Benoit LAURENT
M. Pascal IOOS
Mme Anne VANPEENE
M. David CALCOEN
Mme Céline GROYSILLIER
M. Philippe PERRIN
M. Samuel FLAMEN

Déléguée titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée suppléant
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée suppléant
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée suppléant
Délégué titulaire
Délégué titulaire

TERDEGHEM
VIEUX-BERQUIN
VIEUX-BERQUIN
VOLCKERINCKHOVE
VOLCKERINCKHOVE
WARHEM
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
WORMHOUT
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK
M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE
Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX
M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND
M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Jean-Luc CAPPAERT, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ
M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN
M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Délibération n° 20112023/D02 Finances Publiques : Décision Modificative N° 3

Exposé et proposition :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1, L.2313-1 et suivants
Vu la délibération du 06 février 2023 relative au vote du budget primitif pour l'exercice 2023,
Vu la délibération du 27 juin 2023 relative à la décision modificative 1,
Vu la délibération du 05 septembre 2023 relative à la décision modificative 2,
Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget du SIECF Te Flandre,

Le comité est invité à adopter la décision modificative n° 3 ci-après.

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

STEENWERCK

ID : 059-200036895-20231120-20112023_D02-DE



59295	SIECF	DM n°3 2023
CODE INSEE	Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

TRANSFERT DE CREDITS

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	
		DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
FONCTIONNEMENT			
Chap 011 D-60612-816	Energie - Electricité		36 000,00 €
D-60623-020	Alimentation	500,00 €	
D-60632-020	Fournitures de petit équipement	10 000,00 €	
D-6064-020	Fournitures administratives	3 000,00 €	
D-6135-020	Locations mobilières	2 500,00 €	
D-615221-020	Entretien et réparations bâtiments publics	2 000,00 €	
D-615232-814	Entretien et réparations réseaux		6 430,00 €
D-61551-020	Matériel roulant	1 500,00 €	
D-6156-020	Maintenance		4 500,00 €
D-6161-020	Assurance multirisques		8 000,00 €
D-617-020	Etudes et recherches		47 700,00 €
D-6188-020	Autres frais divers	25 000,00 €	
D-6226-020	Honoraires	13 500,00 €	
D-6232-024	Fêtes et cérémonies	3 000,00 €	
D-6237-020	Publications	1 000,00 €	
D-6251-020	Voyages et déplacements	7 000,00 €	
Chap 012 D-64131-020	Rémunérations		9 500,00 €
D-6451-020	Cotisations URSSAF		10 000,00 €
D-6454-020	Cotisations ASSEDIC		500,00 €
Chap 014 D-7398-020	Reversements, restitutions et prélevements divers		273 010,00 €
Chap 66 D-66111-816	Intérêts réglés à l'échéance	35 000,00 €	
Chap 74 R-74751-814	Taxe sur la consommation finale d'électricité		360,00 €
R-7478-020	Autres organismes		34 630,00 €
Ordre D-023-816	Virement à la section d'investissement	257 650,00 €	
TOTAL	361 150,00 €	396 140,00 €	0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		34 990,00 €	34 990,00 €

INVESTISSEMENT

Chap	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	
			DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
INVESTISSEMENT				
Chap 13 R-13148-816	Autres communes			12 000,00 €
R-13248-816	Autres communes			12 000,00 €
R-1388-814	Autres			142 000,00 €
R-1388-816	Autres			60 000,00 €
Chap 16 D-1641-816	Emprunts en euros	120 600,00 €		
Chap 204 D-2041582-816	Autres groupements - Bât et instal.	155 050,00 €		
Chap 21 D-21318-020	Autres bâtiments publics	9 000,00 €		
D-21534-816	Réseau d'électrification		20 000,00 €	
D-21538-814	Autres réseaux		100 000,00 €	
D-2183-020	Matériel de bureau et matériel informatique		9 000,00 €	
Chap 23 D-2315-816	Installations, matériel et outillage techniques		100 000,00 €	
458... D-4581502-020	ACTEE 2 Portage SE 60		221 200,00 €	
R-4582502-020	ACTEE 2 Portage SE 60			221 200,00 €
D-4581503-020	ACTEE 2 Portage FDE 80		389 900,00 €	
R-4582503-020	ACTEE 2 Portage FDE 80			389 900,00 €
D-458177-020	CTEE 2 OP MO-CAPTEURS CO2 COMMUN-SEQUOIA1		270 000,00 €	
R-458277-020	CTEE 2 OP MO-CAPTEURS CO2 COMMUN-SEQUOIA1			270 000,00 €
D-458191-814	Réseau CCFI 2023		20 000,00 €	
R-458291-814	Réseau CCFI 2023			20 000,00 €
Ordre R-021-816	Virement de la section de fonctionnement		257 650,00 €	
TOTAL		284 650,00 €	1 130 100,00 €	269 650,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		845 450,00 €		845 450,00 €
TOTAL		880 440,00 €		880 440,00 €

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance



Michel DECOOL
Président du SIECF – TE Flandre

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication.

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 28/11/2023 à
10:18:44 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 24/11/2023 à
10:54:23 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 24/11/2023 à
10:20:21 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

59295

SIECF

Code INSEE

Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de

DM n°3 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

2023

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612-816 : Énergie - Électricité	0,00 €	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60623-020 : Alimentation	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632-020 : Fournitures de petit équipement	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6064-020 : Fournitures administratives	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6135-020 : Locations mobilières	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221-020 : Entretien et réparations bâtiments publics	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615232-814 : Entretien et réparations réseaux	0,00 €	6 430,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61551-020 : Matériel roulant	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156-020 : Maintenance	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6161-020 : Assurance multirisques	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-617-020 : Etudes et recherches	0,00 €	47 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6188-020 : Autres frais divers	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6226-020 : Honoraires	13 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232-024 : Fêtes et cérémonies	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6237-020 : Publications	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6251-020 : Voyages et déplacements	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	68 500,00 €	103 130,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-020 : Rémunérations	0,00 €	9 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451-020 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6454-020 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7398-020 : Reversements, restitutions et prélèvements divers	0,00 €	273 010,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	273 010,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-816 : Virement à la section d'investissement	257 650,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	257 650,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111-816 : Intérêts réglés à l'échéance	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74751-814 : GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	360,00 €
R-7478-020 : Autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 630,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 990,00 €
Total FONCTIONNEMENT	361 150,00 €	396 140,00 €	0,00 €	34 990,00 €

INVESTISSEMENT				
R-021-816 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	257 650,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	257 650,00 €	0,00 €
R-13148-816 : Autres communes	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €
R-13248-816 : Autres communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €

59295

SIECF

DM n°3 2023

Code INSEE

Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

2023

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-1388-814 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	142 000,00 €
R-1388-816 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	214 000,00 €
D-1641-816 : Emprunts en euros	120 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	120 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2041582-816 : Autres groupements - Bâtiments et installations	155 050,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	155 050,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-020 : Autres bâtiments publics	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21534-816 : Réseaux d'électrification	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21538-814 : Autres réseaux	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-020 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	9 000,00 €	129 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-816 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-4581502-020 : ACTEE II PORTAGE SE 60	0,00 €	221 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 4581502 : ACTEE II PORTAGE SE 60	0,00 €	221 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-4581503-020 : ACTEE II PORTAGE FDE 80	0,00 €	389 900,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 4581503 : ACTEE II PORTAGE FDE 80	0,00 €	389 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458177-020 : ACTEE II OP MAITRISE OEUVRE - CAPTEURS CO2 COMMUNES - SEQUOIA 1	0,00 €	270 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458177 : ACTEE II OP MAITRISE OEUVRE - CAPTEURS CO2 COMMUNES - SEQUOIA 1	0,00 €	270 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458191-814 : RESEAUX CCFI 2023	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458191 : RESEAUX CCFI 2023	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-4582502-020 : ACTEE II PORTAGE SE 60	0,00 €	0,00 €	0,00 €	221 200,00 €
TOTAL R 4582502 : ACTEE II PORTAGE SE 60	0,00 €	0,00 €	0,00 €	221 200,00 €
R-4582503-020 : ACTEE II PORTAGE FDE 80	0,00 €	0,00 €	0,00 €	389 900,00 €
TOTAL R 4582503 : ACTEE II PORTAGE FDE 80	0,00 €	0,00 €	0,00 €	389 900,00 €
R-458277-020 : ACTEE II OP MAITRISE OEUVRE - CAPTEURS CO2 COMMUNES - SEQUOIA 1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	270 000,00 €
TOTAL R 458277 : ACTEE II OP MAITRISE OEUVRE - CAPTEURS CO2 COMMUNES - SEQUOIA 1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	270 000,00 €
R-458291-814 : RESEAUX CCFI 2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
TOTAL R 458291 : RESEAUX CCFI 2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	284 650,00 €	1 130 100,00 €	269 650,00 €	1 115 100,00 €
Total Général		880 440,00 €		880 440,00 €

59295	SIECF	DM n°3 2023
Code INSEE	Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Total Général	880 440,00 €	880 440,00 €
---------------	--------------	--------------

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 28/11/2023 à
10:18:54 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 24/11/2023 à
10:54:29 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 24/11/2023 à
10:20:45 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE**Syndicat intercommunal à vocation multiple - SIECF (1)****AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 20003689500015

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE PRINCIPALE D'HAZEBROUCK

M. 14

Décision modificative 3 (3)

Voté par nature

BUDGET : Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Sans Objet

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	23

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 59295	SIECF Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre	DM 2023
----------------------------	--	-------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	16,50 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	79,26 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	188,58 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisesées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	34 990,00	34 990,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	34 990,00	34 990,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	845 450,00	845 450,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	845 450,00	845 450,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	880 440,00	880 440,00
---------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES					A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	970 112,00	0,00	34 630,00	34 630,00	1 004 742,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	870 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	890 000,00
014	Atténuations de produits	2 974 000,00	0,00	273 010,00	273 010,00	3 247 010,00
65	Autres charges de gestion courante	130 000,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 944 112,00	0,00	327 640,00	327 640,00	5 271 752,00
66	Charges financières	86 488,00	0,00	-35 000,00	-35 000,00	51 488,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00		0,00	0,00	50 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 100 600,00	0,00	292 640,00	292 640,00	5 393 240,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 065 614,91		-257 650,00	-257 650,00	1 807 964,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	975 197,00		0,00	0,00	975 197,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 040 811,91		-257 650,00	-257 650,00	2 783 161,91
TOTAL		8 141 411,91	0,00	34 990,00	34 990,00	8 176 401,91

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 176 401,91
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	146 500,00	0,00	0,00	0,00	146 500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	300 092,12	0,00	0,00	0,00	300 092,12
73	Impôts et taxes	6 318 854,00	0,00	0,00	0,00	6 318 854,00
74	Dotations et participations	448 968,00	0,00	34 990,00	34 990,00	483 958,00
75	Autres produits de gestion courante	320 000,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00
Total des recettes de gestion courante		7 534 414,12	0,00	34 990,00	34 990,00	7 569 404,12
76	Produits financiers	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
77	Produits exceptionnels	130 000,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 666 414,12	0,00	34 990,00	34 990,00	7 701 404,12
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	377 843,00		0,00	0,00	377 843,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		377 843,00		0,00	0,00	377 843,00
TOTAL		8 044 257,12	0,00	34 990,00	34 990,00	8 079 247,12

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	97 154,79
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 176 401,91
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 405 318,91	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	---------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041 ; DF\ 043 = RF\ 043.$

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040.$

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

S²LO

ID : 059-200036895-20231120-20112023_D02-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

II
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées	708 921,76	0,00	-155 050,00	-155 050,00	553 871,76
21	Immobilisations corporelles	1 456 430,79	0,00	120 000,00	120 000,00	1 576 430,79
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	8 983 630,74	0,00	100 000,00	100 000,00	9 083 630,74
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	11 198 983,29	0,00	64 950,00	64 950,00	11 263 933,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	50 224,44	0,00	0,00	0,00	50 224,44
16	Emprunts et dettes assimilées	831 500,00	0,00	-120 600,00	-120 600,00	710 900,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00		0,00	0,00	50 000,00
	Total des dépenses financières	932 724,44	0,00	-120 600,00	-120 600,00	812 124,44
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	2 912 290,66	0,00	901 100,00	901 100,00	3 813 390,66
	Total des dépenses réelles d'investissement	15 043 998,39	0,00	845 450,00	845 450,00	15 889 448,39
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	377 843,00		0,00	0,00	377 843,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	377 843,00		0,00	0,00	377 843,00
	TOTAL	15 421 841,39	0,00	845 450,00	845 450,00	16 267 291,39

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	548 535,50
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 815 826,89
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	5 121 800,03	0,00	0,00	0,00	5 121 800,03
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	7 121 800,03	0,00	0,00	0,00	7 121 800,03
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	495 000,00	0,00	0,00	0,00	495 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 745 764,32	0,00	0,00	0,00	1 745 764,32
138	Autres subvent° invest. non transf.	456 200,00	0,00	202 000,00	202 000,00	658 200,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	7 656,00	0,00	0,00	0,00	7 656,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 704 620,32	0,00	202 000,00	202 000,00	2 906 620,32
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	3 103 144,63	0,00	901 100,00	901 100,00	4 004 244,63
	Total des recettes réelles d'investissement	12 929 564,98	0,00	1 103 100,00	1 103 100,00	14 032 664,98
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	2 065 614,91		-257 650,00	-257 650,00	1 807 964,91
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	975 197,00		0,00	0,00	975 197,00

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 040 811,91		-257 650,00	-257 650,00	2 783 161,91
	TOTAL	15 970 376,89		0,00	845 450,00	16 815 826,89
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						16 815 826,89

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

2 405 318,91

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) $DF 023 = RI 021 + DI 040 - RF 042$; $RI 040 = DF 042$; $DI 041 = RI 041$; $DF 043 = RF 043$.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération $DF 023 + DF 042 - RF 042$ ou solde de l'opération $RI 021 + RI 040 - DI 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	34 630,00		34 630,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	20 000,00		20 000,00
014	Atténuations de produits	273 010,00		273 010,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	-35 000,00	0,00	-35 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		-257 650,00	-257 650,00
Dépenses de fonctionnement – Total		292 640,00	-257 650,00	34 990,00

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**34 990,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-120 600,00	0,00	-120 600,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	-155 050,00	0,00	-155 050,00
21	Immobilisations corporelles (6)	120 000,00	0,00	120 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	100 000,00	0,00	100 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	901 100,00	0,00	901 100,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		845 450,00	0,00	845 450,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**845 450,00**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	34 990,00		34 990,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		34 990,00	0,00	34 990,00

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	34 990,00
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	202 000,00	0,00	202 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	901 100,00	0,00	901 100,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		-257 650,00	-257 650,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 103 100,00	-257 650,00	845 450,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	845 450,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET		III		
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES		A1		
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	970 112,00	34 630,00	34 630,00
60611	Eau et assainissement	1 000,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	90 000,00	36 000,00	36 000,00
60613	Chauffage urbain	7 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	10 000,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	600,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	24 000,00	-10 000,00	-10 000,00
60636	Vêtements de travail	3 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	8 000,00	-3 000,00	-3 000,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	6 000,00	-2 500,00	-2 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	8 000,00	-2 000,00	-2 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	580 000,00	6 430,00	6 430,00
61551	Entretien matériel roulant	7 000,00	-1 500,00	-1 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	34 100,00	4 500,00	4 500,00
6161	Multirisques	9 000,00	8 000,00	8 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	47 700,00	47 700,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	8 000,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	45 000,00	-25 000,00	-25 000,00
6226	Honoraires	38 712,00	-13 500,00	-13 500,00
6228	Divers	2 000,00	0,00	0,00
6231	annonces et insertions	500,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	-3 000,00	-3 000,00
6237	Publications	2 500,00	-1 000,00	-1 000,00
6238	Divers	3 700,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	800,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	17 000,00	-7 000,00	-7 000,00
6257	Réceptions	9 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 700,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	18 000,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	2 000,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	8 500,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	500,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	870 000,00	20 000,00	20 000,00
6218	Autre personnel extérieur	30 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 000,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 000,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	323 000,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	7 000,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	190 000,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	59 000,00	9 500,00	9 500,00
64138	Autres indemnités non tit.	18 000,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	18 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	56 000,00	10 000,00	10 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	100 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 000,00	500,00	500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	48 000,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	5 000,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	500,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	500,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	500,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	2 974 000,00	273 010,00	273 010,00
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	4 000,00	0,00	0,00
7398	Reverst., restitut° et prélev° divers	2 970 000,00	273 010,00	273 010,00
65	Autres charges de gestion courante	130 000,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	96 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	6 500,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	16 500,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6535	Formation	2 500,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00	0,00
65888	Autres	8 000,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		4 944 112,00	327 640,00	327 640,00
66	Charges financières (b)	86 488,00	-35 000,00	-35 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	71 488,00	-35 000,00	-35 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	15 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	20 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	50 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		5 100 600,00	292 640,00	292 640,00
023	Virement à la section d'investissement	2 065 614,91	-257 650,00	-257 650,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	975 197,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	975 197,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 040 811,91	-257 650,00	-257 650,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 040 811,91	-257 650,00	-257 650,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 141 411,91	34 990,00	34 990,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	34 990,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	15 000,00

(1) Détails les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	146 500,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	145 500,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	1 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	300 092,12	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	288 142,12	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	10 950,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	1 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	6 318 854,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	2 553 854,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	5 000,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	3 760 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	448 968,00	34 990,00	34 990,00
744	FCTVA	77 000,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	3 000,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	3 000,00	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	241 082,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	30 000,00	0,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	40 500,00	360,00	360,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	34 630,00	34 630,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	54 386,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	320 000,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	270 000,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	50 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		7 534 414,12	34 990,00	34 990,00
76	Produits financiers (b)	2 000,00	0,00	0,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	2 000,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	130 000,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	500,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	10 000,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	119 500,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		7 666 414,12	34 990,00	34 990,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	377 843,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	377 843,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		377 843,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 044 257,12	34 990,00	34 990,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	34 990,00
--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

 III
 B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	50 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	10 000,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	7 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	33 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	708 921,76	-155 050,00	-155 050,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	394 571,76	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	314 350,00	-155 050,00	-155 050,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 456 430,79	120 000,00	120 000,00
21318	Autres bâtiments publics	10 000,00	-9 000,00	-9 000,00
21534	Réseaux d'électrification	3 000,00	20 000,00	20 000,00
21538	Autres réseaux	1 124 930,79	100 000,00	100 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	295 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	19 000,00	9 000,00	9 000,00
2184	Mobilier	3 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 500,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	8 983 630,74	100 000,00	100 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	8 983 630,74	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'équipement		11 198 983,29	64 950,00	64 950,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	50 224,44	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	26 384,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	23 840,44	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	831 500,00	-120 600,00	-120 600,00
1641	Emprunts en euros	831 500,00	-120 600,00	-120 600,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	1 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		932 724,44	-120 600,00	-120 600,00
4581303	AIDE SUITE CONVENTION GRDF (6)	1 724,00	0,00	0,00
4581502	ACTEE II PORTAGE SE 60 (6)	195 524,33	221 200,00	221 200,00
4581503	ACTEE II PORTAGE FDE 80 (6)	217 294,33	389 900,00	389 900,00
458152	RESEAUX Cassel (6)	13 352,80	0,00	0,00
4581601	ACTEE II PEUPLIER SEQUOIA3 (6)	100 000,00	0,00	0,00
458177	ACTEE II OP MAITRISE OEUVRE - CAPTEURS CO2 COMMUNES - SEQUOIA 1 (6)	110 000,00	270 000,00	270 000,00
458179	CEE COMMUNES (6)	10 000,00	0,00	0,00
458187	RESEAUX CCFI 2022 (6)	56 695,20	0,00	0,00
458188	RESEAUX HAZEBROUCK (6)	500 000,00	0,00	0,00
458189	AIDE SUITE CONVENTION GRDF SIECF FIOUL GAZ (6)	10 000,00	0,00	0,00
458191	RESEAUX CCFI 2023 (6)	297 200,00	20 000,00	20 000,00
458192	RESEAUX CCFL 2023 (6)	108 000,00	0,00	0,00
458193	TERRAINS SPORTS COMMUNES (6)	1 000 000,00	0,00	0,00
458194	LUM ACTE REVERST SIDEV SE60 VILLE HAZEBROUCK (6)	130 000,00	0,00	0,00
458195	SD RESEAU DE CHALEUR URBAIN HAZEBROUCK (6)	50 000,00	0,00	0,00
458196	SCHEM'ACTEE PORTAGE HAZEBROUCK (6)	80 000,00	0,00	0,00
458197	EFF'ACTE (6)	32 500,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		2 912 290,66	901 100,00	901 100,00
TOTAL DEPENSES REELLES		15 043 998,39	845 450,00	845 450,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	377 843,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	377 843,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	33 207,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	34 206,00	0,00	0,00
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	279 569,00	0,00	0,00
139158	Sub. transf cpte résult. Autres groupes	9 272,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	10 471,00	0,00	0,00
13937	Dot. de soutien à l'investissement local	11 118,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	33 207,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	34 206,00	0,00	0,00
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	279 569,00	0,00	0,00
139158	Sub. transf cpte résult. Autres groupes	9 272,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	10 471,00	0,00	0,00
13937	Dot. de soutien à l'investissement local	11 118,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		377 843,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		15 421 841,39	845 450,00	845 450,00
+				
		RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00	
+				
		D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (11)	0,00	
=				
		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	845 450,00	

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET
 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

 III
 B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	5 121 800,03	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	795 794,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	609 471,30	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	2 604 773,73	-12 000,00	-12 000,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	12 000,00	12 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	285 000,00	0,00	0,00
1337	Dot. de soutien à l'investissement local	826 761,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 000 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 000 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	7 121 800,03	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 240 764,32	0,00	0,00
10222	FCTVA	495 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 745 764,32	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	456 200,00	202 000,00	202 000,00
1388	Autres subventions non transférables	456 200,00	202 000,00	202 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	7 656,00	0,00	0,00
276341	Créance Communes du GFP	7 656,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 704 620,32	202 000,00	202 000,00
4582303	AIDE SUITE CONVENTION GRDF (5)	1 724,00	0,00	0,00
4582502	ACTEE II PORTAGE SE 60 (5)	195 524,33	221 200,00	221 200,00
4582503	ACTEE II PORTAGE FDE 80 (5)	217 294,33	389 900,00	389 900,00
4582601	ACTEE II PEUPLIER SEQUOIA3 (5)	192 020,00	0,00	0,00
458277	ACTEE II OP MAITRISE OEUVRÉ - CAPTEURS CO2 COMMUNES - SEQUOIA 1 (5)	238 045,33	270 000,00	270 000,00
458279	CEE COMMUNES (5)	10 000,00	0,00	0,00
458287	RESEAUX CCFI 2022 (5)	36 176,28	0,00	0,00
458288	RESEAUX HAZEBROUCK (5)	500 000,00	0,00	0,00
458289	AIDE SUITE CONVENTION GRDF SIECF FIOUL GAZ (5)	10 000,00	0,00	0,00
458291	RESEAUX CCFI 2023 (5)	301 860,36	20 000,00	20 000,00
458292	RESEAUX CCFL 2023 (5)	108 000,00	0,00	0,00
458293	TERRAINS SPORTS COMMUNES (5)	1 000 000,00	0,00	0,00
458294	LUM ACTE REVERST SIDEC SE60 VILLE HAZEBROUCK (5)	130 000,00	0,00	0,00
458295	SD RESEAU DE CHALEUR URBAIN HAZEBROUCK (5)	50 000,00	0,00	0,00
458296	SCHEM'ACTEE PORTAGE HAZEBROUCK (5)	80 000,00	0,00	0,00
458297	EFF'ACTE (5)	32 500,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	3 103 144,63	901 100,00	901 100,00
	TOTAL RECETTES REELLES	12 929 564,98	1 103 100,00	1 103 100,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 065 614,91	-257 650,00	-257 650,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	975 197,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	17 972,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	74 954,00	0,00	0,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	931,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	159 193,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	29 969,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	23 628,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	607 566,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	87,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	29 846,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	16 489,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	7 027,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	2 214,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
28188	Autres immo. corporelles	5 321,00	0,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 040 811,91	-257 650,00	-257 650,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	3 040 811,91	-257 650,00	-257 650,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	15 970 376,89	845 450,00	845 450,00
			+	
			RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
			+	
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	0,00
			=	
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	845 450,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R/ 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D/ 041 = R/ 041.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 196

Nombre de membres présents : 116

Nombre de suffrages exprimés : 135

VOTES :

Pour : 135

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 13/11/2023

Présenté par Le Président (1),

A MORBECQUE, le 20/11/2023

Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A MORBECQUE, le 20/11/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

--	--

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/11/2023, et de la publication le 28/11/2023

A Hazebrouck, le 28/11/2023

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D02
Objet :	DM3 2023
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgétaires
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D02-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	1.8 Mo
Nom original : DELIB 20112023_D02 DM3 2023.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D02-DE-1-1_1.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	543.6 Ko
Nom original : DELIB 20112023_D02 DM3 2023 SUITE.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D02-DE-1-1_2.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	141.8 Ko
Nom original : DM3 CS DU 20_11_2023.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D02-DE-1-1_3.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 novembre 2023 à 14h39min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 novembre 2023 à 14h40min11s	Accepté par le TdT : validation OK

Transmis

28 novembre 2023 à 14h40min13s Transmis au MI

Acquittement reçu

28 novembre 2023 à 14h40min18s Reçu par le MI le 2023-11-28

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023 Délibération N° 20112023 / D03 - FINANCES PUBLIQUES : Orientations Budgétaires 2024

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUEANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOSEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOSEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Pascal ARNOTTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Déléguée suppléant	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT

M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Pascal DEQUIDT	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	LYNDE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Bruno PACCOU	Délégué suppléant	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCHEEL	Délégué suppléant	NOORDPEENE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Pierre CAVROIS	Délégué suppléant	OUDEZEELE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Déléguée titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STAPLE
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE

M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Frédéric EECKHOUT	Déléguée suppléant	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
Mme Céline GROYSILLIER	Déléguée suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
 M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK
 M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE
 Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
 M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX
 M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND
 M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
 M. Jean-Luc CAPPAAERT, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
 M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
 Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
 Mme Céline CAMPET, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ
 M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
 Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
 M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
 M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
 Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
 M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH
 Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN
 M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 20112023 / D03 - FINANCES PUBLIQUES : Orientations Budgétaires 2024

Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK, Vice-Président en charge des finances :

L’article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) a modifié les articles L2312-1, L3318-1, L5211-36 relatifs au débat d’orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi, pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels,
- les ressources humaines
- la structure et la gestion de la dette.

La loi N° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire (DOB).

Titre Ier - Chapitre II (II - article 13) :

«A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes ».

Ainsi le Président assisté du Vice-Président chargé des finances présentent en comité syndical le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024. Cette présentation est suivie d'un débat sur les orientations budgétaires.

Adoption :

A l'unanimité, le Comité prend acte des orientations budgétaires.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du SIECF – TE Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique de
de MICHEL DECOOL
Le 06/12/2023 à
09:16:10 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 04/12/2023 à
16:15:18 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Rapport sur les orientations budgétaires 2024



COMITÉ DU 20 NOVEMBRE 2023



**territoire
d'énergie**
FLANDRE

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

S²LO

ID : 059-200036895-20231120-20112023_D03-DE

Préambule

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) a modifié les articles L2312-1, L3318-1, L5211-36 relatifs au débat d'orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi, pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels,
- les ressources humaines
- la structure et la gestion de la dette.

La loi N° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire (DOB).

Titre 1er - Chapitre II (II - article 13) :

«A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes ».

Ainsi le Président assisté du Vice-Président chargé des finances présente en comité syndical le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024. Cette présentation est suivie d'un débat sur les orientations budgétaires.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

I) Contexte national

La situation géopolitique actuelle est extrêmement tendue et source d'importantes incertitudes.

Aussi l'énergie est une préoccupation majeure pour l'ensemble de acteurs : collectivités, entreprises, particuliers. Outre la question du cout de l'énergie, se pose également la question de la disponibilité en gaz et particulièrement en électricité. Des délestages sont encore envisageables au cours de l'hiver 2023/24.

Note de l'INSEE - 7 septembre 2023

En France, le printemps a été marqué par un ralentissement des prix à la consommation et par une activité économique plus dynamique que prévue, sans doute au-dessus de sa tendance de fond. L'emploi a quant à lui décéléré.

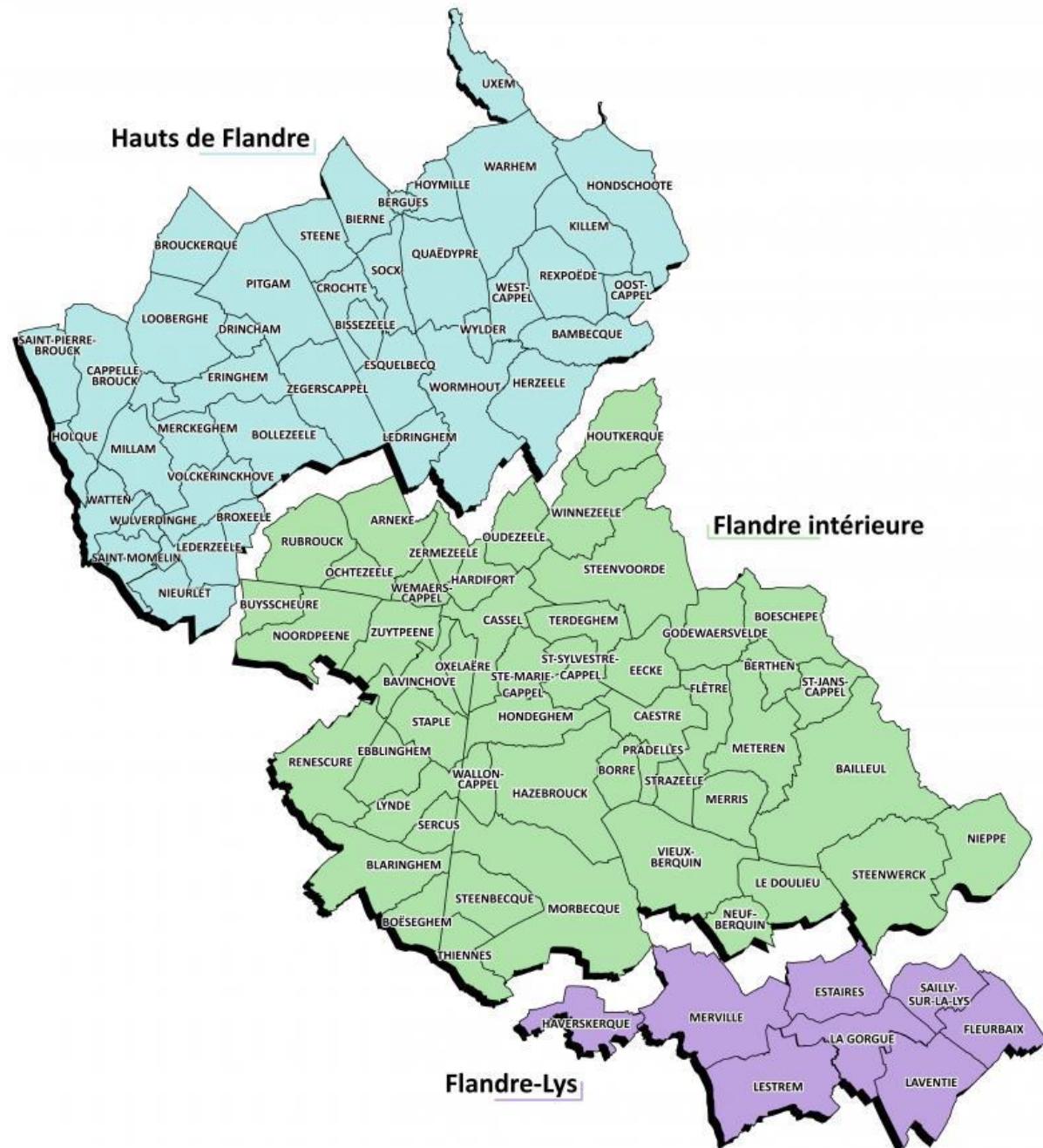
D'ici la fin de l'année 2023, le reflux du glissement annuel des prix à la consommation se poursuivrait mais serait toutefois moins rapide qu'en mai-juin dernier, la contribution de l'énergie redevenant positive. L'inflation d'ensemble tout comme l'inflation sous-jacente se situeraient encore un peu au-dessus de +4 % sur un an en décembre.

Dans un environnement international qui semble relativement peu porteur, et malgré un léger rebond attendu de la consommation des ménages, l'activité économique ralentirait en France au second semestre 2023. Le rythme de croissance serait de l'ordre de +0,1 % à +0,2 % par trimestre (après +0,5 % au deuxième trimestre), portant la croissance annuelle à +0,9 % en 2023. Fin 2023, l'acquis » de croissance pour 2024 serait modeste.

II) Contexte local

Département le plus peuplé des Hauts de France, le Nord compte 2,6 millions d'habitants. Le Pas de Calais compte lui 1,5 millions d'habitants

Le TE FLANDRE regroupe 94 communes du Département du Nord et 4 communes du Département du Pas de Calais, pour un total de population de 199 708 habitants au 1^{er} janvier 2023.



III) Situation par compétences (pré bilan 2023)

A) Compétences AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Energie) électricité et gaz

1. Cinquième année du nouveau contrat de concession avec ENEDIS et EDF au titre de la distribution publique d'électricité - Première année du nouveau programme pluri -annuel d'investissement (PPI) signé avec ENEDIS

Les négociations entre le TE FLANDRE, ENEDIS et EDF ont abouti fin 2018, avec la signature d'un nouveau contrat pour 30 ans, signé le 21 novembre 2018 avec entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019. Ce contrat permet depuis 2019, une revalorisation significative de la R1 (redevance de fonctionnement versée par ENEDIS), une pérennisation de la R2 (redevance d'investissement versée par ENEDIS) et surtout un programme pluri -annuel d'investissement (PPI) décliné sur 4 ans (2023/24/25/26). ENEDIS et le TE FLANDRE ont dressé le bilan du premier PPI lors du Comité du 13 octobre 2022. Les objectifs sont atteints coté ENEDIS et coté TE FLANDRE et ont validé la signature du second PPI lors du salon des Maires en novembre 2022.

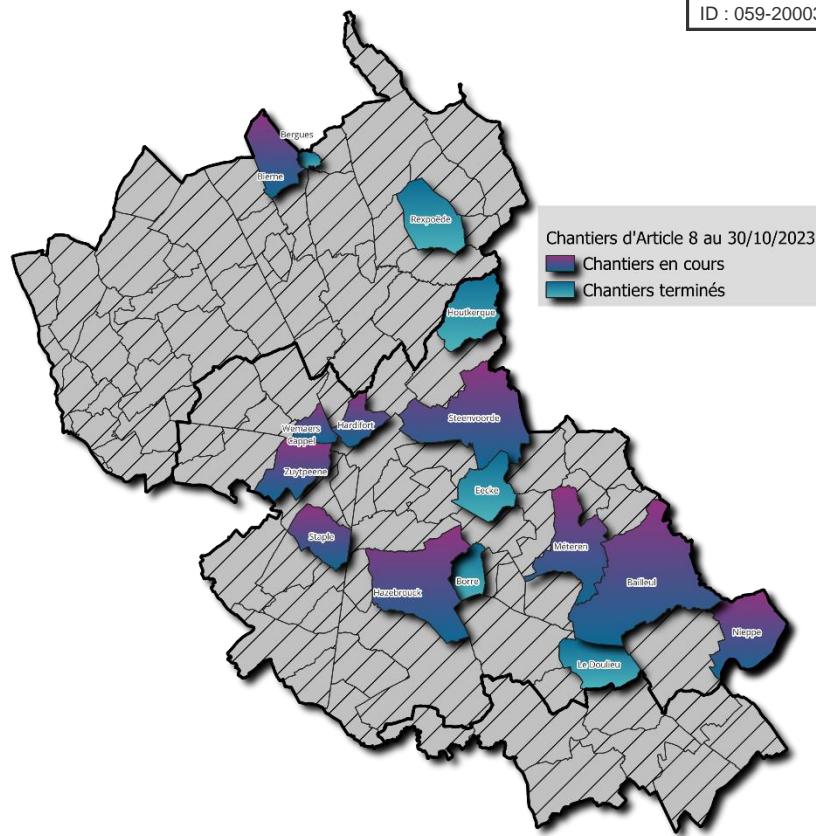
Depuis le 1^{er} janvier 2019, le TE FLANDRE assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux d'amélioration du réseau par le biais des travaux dits d'Article 8. Dans ce cadre et en accord avec ENEDIS, la priorité est donnée à la résorption des fils nus afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de la desserte, ainsi qu'aux travaux en périmètre classé et inscrit (périmètre ABF Architecte des Bâtiments de France).

Ce nouveau contrat a modifié le régime TVA des travaux Article 8 et de la redevance R2.

2. Pré-bilan des travaux réalisés au titre de l'article 8 Programme 2023

Concernant les travaux réalisés au titre de l'article 8/2023, sous la maîtrise d'ouvrage du TE FLANDRE. A ce jour :

- Chantiers sont terminés ou quasi terminés : 6
- Chantiers sont en cours : 9
- Chantiers annulés : 2
- **Les 6 chantiers ont permis d'enfouir et effacer 3892 mètres linéaires dont 2400 m de fils nus.**



Le TE FLANDRE a réalisé le programme de travaux prévus avec ENEDIS.

A noter, le TE FLANDRE récupère la TVA directement auprès des services fiscaux.

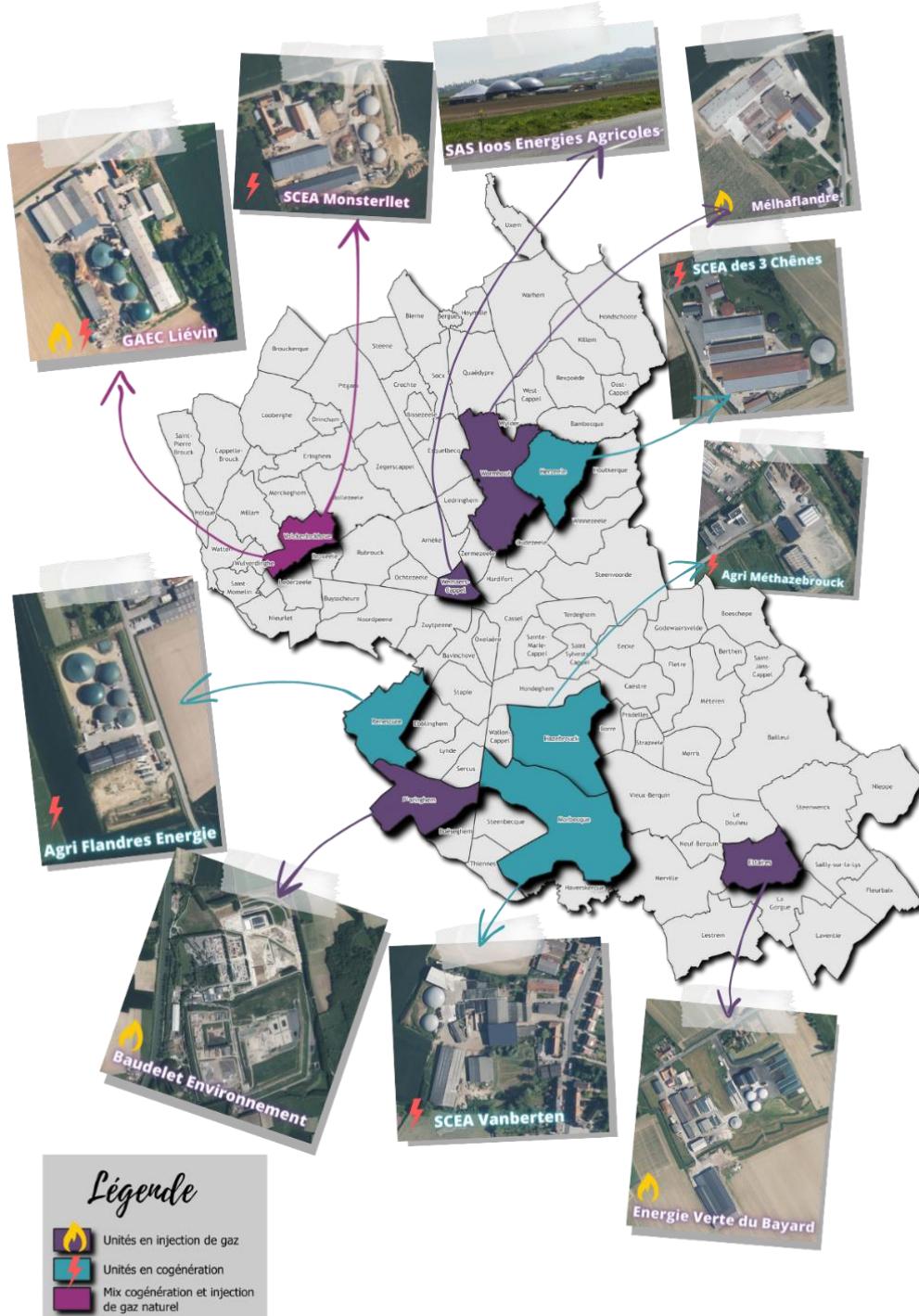
3. Etat des relations contractuelles avec le concessionnaires et délégataire GRDF

Un accord national a été signé au printemps 2022 entre la FNCCR, France Urbaine et GRDF sur un nouveau modèle de contrat de concession gaz. Ce nouveau modèle a vocation à s'appliquer au contrat historique du Syndicat. Ainsi après un cycle de négociations qui s'est déroulé sur l'année 2022 et le début de l'année 2023, le TE FLANDRE a signé avec GRDF un avenant au contrat de concession historique le 27 avril 2023 à Arnèke.

Par ailleurs, le TE FLANDRE a signé une délégation de service public (DSP) afin de desservir en gaz les communes de St Pierre Brouck et Cappelle-Brouck. Le projet est en cours de finalisation, il a été budgété sur 2022 et est subventionné par le Département du Nord dans le cadre du « Projets Territoriaux Structurants 2020 - Produire de l'énergie verte en Flandre ». Une demande d'aide (fonds de concours) a également été adressée à la CCHF au titre de la compétence Développement économique et du PCAET, sans succès.

4. Pré-bilan des travaux réalisés au titre de la compétence AODE Gaz

Le TE FLANDRE a signé une convention d'extension du réseau de gaz afin de raccorder l'unité de méthanisation agricole à Wemaers-Cappel (Raccordement sur le réseau de Bollezeele via Arnèke). Le chantier a commencé en Novembre 2021, dans ce cadre le TE FLANDRE a pris à sa charge une extension visant à raccorder un quartier d'Arnèke. Ce projet est subventionné par le Département du Nord dans le cadre du « Projets Territoriaux Structurants 2020 - Produire de l'énergie verte en Flandre ». Le chantier est désormais totalement terminé, il en est de même pour l'ensemble des travaux de maillage. Les 2 unités de méthanisation agricoles (Wemaers Cappel et Wormhout) ont été mises en service au cours du printemps de 2023.



5. Perception des redevances dues par les concessionnaires au titre de l'année 2021 (R1 et R2)

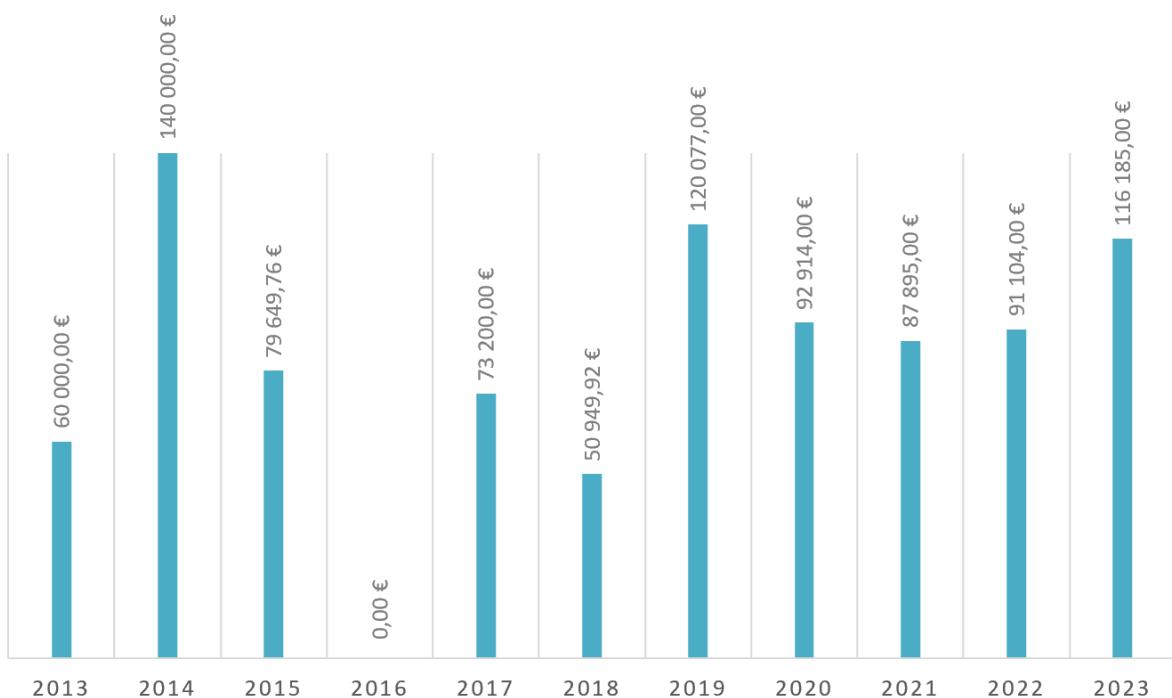
Les R1 Enedis et GRDF et la R2 Enedis sont conformes aux prévisions budgétaires.

EVOLUTION DE LA R1 ENEDIS



* Mise en place du TTC depuis 2019 (nouveau contrat de concession).

EVOLUTION DE LA R2 ENEDIS



Les discussions menées avec GRDF sur le calcul de la R1 de la DSP de 2009 suite à travaux d'extension du réseau de gaz et sur le calcul de la R1 concession historique ont permis une revalorisation substantielle des deux redevances R1 dues par le concessionnaire. En outre, la signature de l'avenant au contrat de concession gaz a permis de revaloriser très significativement la R1 dès cette année 2023.

EVOLUTION DES R1 GRDF (CONTRAT HISTORIQUE, DSP 2009 ET DSP 2022)



6. Permanences précarité énergétique et services aux usagers

Dans le cadre de sa compétence électricité et gaz, le TE FLANDRE assure une permanence de lutte contre la précarité et de médiation pour le compte des usagers de la concession. Cette permanence a lieu à Hazebrouck et dans 8 lieux d'accueil décentralisés sur le territoire. Pour l'année 2023 (au 31/10/2023), 479 familles (156 en électricité, 162 en gaz naturel, 3 en gaz propane et 153 pour informations et utilisations des différents chèques énergie 2023 usuels et exceptionnels) ont été accueillies en permanence ou appel téléphonique.

Une réunion publique a été organisée par la commune de Morbecque le 12 Janvier 2023 à la salle des fêtes en collaboration avec le SIECF et le Syndicat Mixte Flandre et Lys pour lutter contre la crise énergétique.

Le service Précarité Energétique participe également au Salon du développement durable (dans le cadre de la journée nationale de lutte contre la précarité énergétique) le 18 novembre à Méteren.

Le SIECF TE a renouvelé sa convention avec EDF pour le traitement des cas en précarité le 23 novembre 2022. De même avec ENGIE puisqu'une convention de partenariat a également été signée.

B) Compétences AODE et transition énergétique

1. Bilan du programme ACTEE 1 (Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique)



2. Le programme ACTEE 2 (Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) Sequoia 1

Le SIECF TE FLANDRE en partenariat avec le SE 60 et la FDE 80 TE Somme est lauréat de l'appel à projet ACTEE 2 Sequoia 1. Dans ce cadre, l'objectif du groupement est de favoriser une rénovation énergétique globale et performante ainsi qu'une amélioration de la qualité de l'air intérieur pour les bâtiments éducatifs (écoles, écoles de musiques, restaurants scolaires, crèches, garderies,...) des 3 territoires. Bilan du programme au 01/10/2023.



3. Le programme ACTEE 2 PEUPLIER à destination des bâtiments culturels

Le SIECF est lauréat du programme ACTEE PEUPLIER depuis décembre 2021. Ce programme a pour but de réaliser des audits énergétiques du patrimoine culturel du territoire ainsi qu'une analyse de la qualité de l'air intérieur de ces bâtiments.



4. Le programme ACTEE 2 Sequoia 3

Le SIECF est lauréat du programme ACTEE 2 SEQUOIA 3 en groupement avec le SE60, le SIDEN SIAN (régie de NOREADE), la CA de Beauvais, la Ville de Beauvais et le CCAS de Beauvais. Le groupement a remporté le programme en mars 2022.

Cet appel à projet a pour but de réaliser des audits énergétiques du patrimoine ainsi qu'une analyse de la qualité de l'air intérieur des bâtiments référencés par commune. Le marché a été attribué en novembre 2022 et les études débuteront début 2023. Ce programme permet le financement d'un poste d'économie de flux au sein du SIECF pendant toute la durée de l'appel à projets.



5. Le programme Schém'ACTEE pour la ville d'Hazebrouck

Le SIECF TE FLANDRE a répondu à l'appel à projet Schém'ACTEE et est lauréat depuis octobre 2022.

Ce programme permet de financer l'élaboration d'un schéma directeur immobilier énergétique ainsi que l'acquisition d'outils de diagnostic et de suivi de consommation pour la ville d'Hazebrouck.

Ce SDIE permettra d'optimiser l'occupation des bâtiments et leurs usages, d'identifier les actions et définir leur ordre de priorité, de phaser les projets en cohérence avec leurs priorités et leurs moyens mis à disposition et élaborer et adopter une stratégie immobilière et énergétique à court, moyen et long terme.

Ce programme prendra fin le 30/06/2024. Le coût de cette étude étant de 150 650,00€, le SIECF TE FLANDRE a obtenu un financement à hauteur de 50% par la FNCCR.

6. Les actions de Maitrise de la demande en énergie et de développement des ENR (Energies Renouvelables)

Afin d'encourager les **actions en faveur de la maitrise de la demande en énergie (MDE)**, le TE FLANDRE a créé au cours de l'année 2014, un appel à projets concernant les bâtiments publics.

7 bâtiments sont aidés par le biais du fond au titre de la MDE en Juillet 2023 à savoir :

- . ARNEKE pour la rénovation du Vestiaire Sportif
- . Le DOULIEU pour la rénovation de l'école M. YOURCENAR

- . SAINT JANS CAPPEL pour la rénovation de la Salle de SPORTS
- . NEUF BERQUIN pour la rénovation de la Salle des FETES
- . HARDIFORT pour la rénovation de l'éclairage des BATIMENTS COMMUNAUX
- . MORBECQUE pour la rénovation de la salle ANNDRE WILLIER
- . FLEURBAIX pour la rénovation de l'école FRANCHE TERRE

Soit un montant de 57.537,90 €

8 bâtiments sont aidés par le biais du fond au titre de la MDE en Octobre 2023 à savoir :

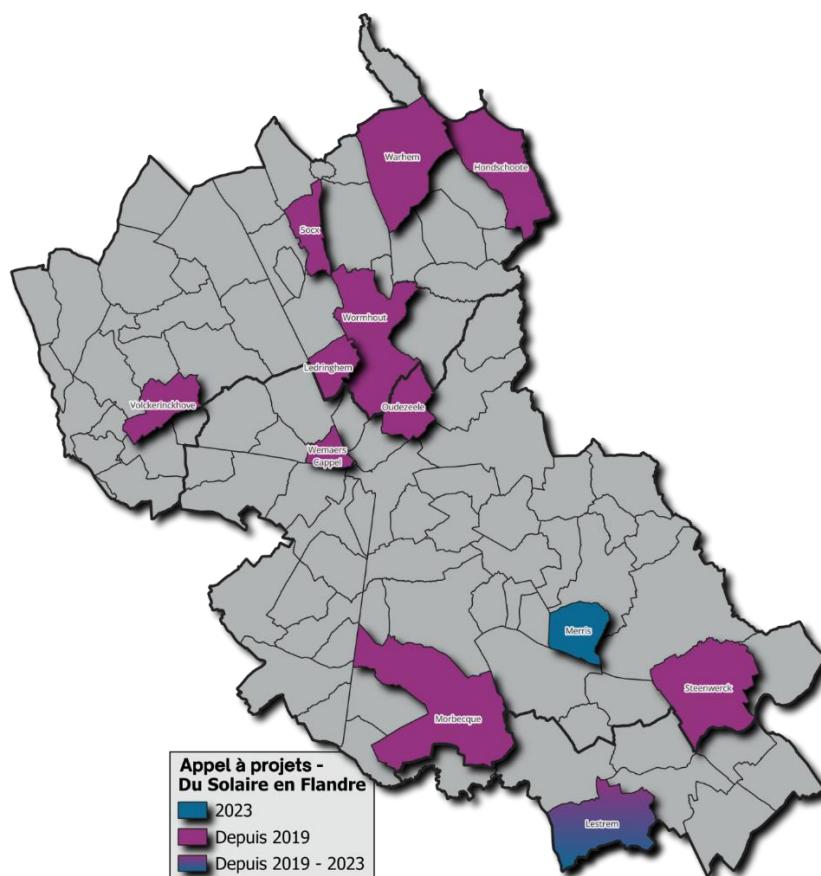
- . MERCKEGHEM pour la rénovation de sa MAIRIE
- . REXPOEDE pour la rénovation du Centre Social LA PASSERELLE
- . EECKE pour la rénovation d'un LOGEMENT COMMUNAL
- . WINNEZEELE pour la rénovation de l'ECOLE COMMUNALE
- . LEDRINGHEM pour la rénovation du FOYER RURAL
- . CAESTRE pour la rénovation de la salle de MUSIQUE
- . METEREN pour la rénovation de la salle des SPORTS

Soit un montant de 55.538,93 €

TOTAL : 112 916,83€

2 projets solaires sont aidés par le biais de l'appel à projet du Solaire en Flandre pour 2023 :

- . LESTREM : Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture des TENNIS COUVERTS
- . MERRIS : Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente à vocation sportive



Les bureaux du SIECF-TE FLANDRE ont été équipés de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation. Ce projet démonstrateur a été soutenu financièrement par le

département du Nord dans le cadre du PTS 2020 - Faire de la Flandre un territoire à énergie positive. Dans ce cadre l'électricité produite est de 2 800 kWh au 30/10/2023, depuis le 30/06/2021.

Enfin l'Association Yser Houck s'est retirée du programme LIN, le programme d'isolation par anas de lin est donc suspendu.

En parallèle, le SIECF TE continue de valoriser l'ensemble des dossiers éligibles (travaux éclairage public ou bâtiments) au titre des CEE (dits CEE Classiques) : la valorisation des CEE éclairage public s'établit à 62 249,60€ pour l'année 2023 (au 31/10/2023). D'autres dossiers de valorisation sont en cours d'instruction.

7. Accompagnement des communes dans la mise en place du Décret Tertiaire et saisies des données OPERAT

Le SIECF TE Flandre continu d'actualiser chaque année les données sur la plateforme OPERAT pour les communes ayant sollicité le SIECF TE FLANDRE.

Dans la continué du Décret Tertiaire, le SIECF TE FLANDRE a organisé une réunion en présentiel à destination des communes concernant le Décret BACS (Building Automation and Control System) qui est la suite directe du Décret Tertiaire. Suite directe du décret tertiaire, il rend obligatoire l'installation de système de pilotage au sein des bâtiments tertiaires et ce avant le 1er janvier 2025 pour les installations de plus de 290 kW et avant le 1er janvier 2027 pour les installations de plus de 70kW afin de piloter les systèmes de chauffage et/ou de climatisation dans le but d'optimiser la performance énergétique des bâtiments tertiaires.

8. L'achat groupé d'énergie

Les marchés d'achat groupé d'énergie ont été renouvelés en 2021 et sont en vigueur depuis le 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2024.

Afin d'anticiper le renouvellement du marché d'achat d'énergie, la convention de groupement sera avenantée et il est à noter que le SIDEN SIAN NOREADE intégrera l'achat groupé au 1^{er} janvier 2024.

9. Le projet solaire test en autoconsommation collective

Afin de répondre aux volontés des collectivités en matière de développement des installations d'énergies renouvelables, le SIECF TE FLANDRE a lancé une opération « test » sur la commune de Neuf Berquin. Cette commune, étant déjà équipée de trois installations de panneaux photovoltaïques, sur trois toitures de bâtiments communaux.

Il s'agit d'un projet d'autoconsommation collective d'électricité réunissant : la commune de NEUF BERQUIN, le SIAN SIDEN et ses régies NOREADE, le SIECF TE Flandre.

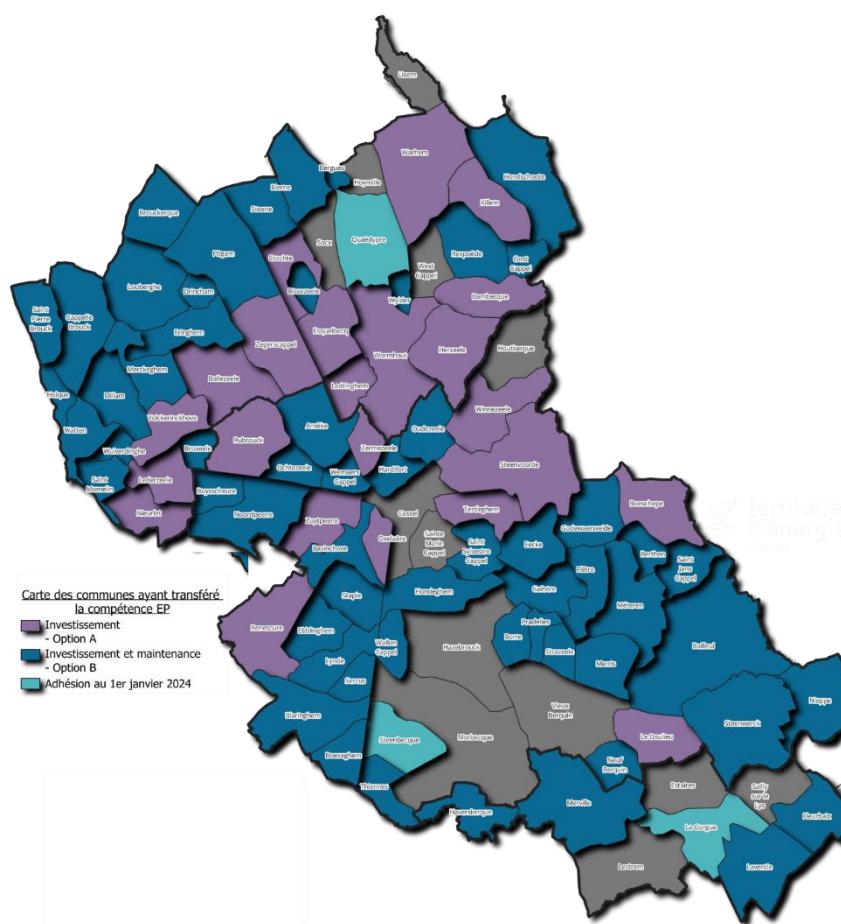
La réglementation exige un cadre légal pour cela il a été décidé la création d'une association loi 1901, support légal de la « Personne Morale Organisatrice », cette association, nommée « Territoire d'Energie Flandre - Solaire », interlocutrice d'ENEDIS, sera effective avant décembre 2023, elle permettra la mise en route de l'opération d'autoconsommation collective de Neuf Berquin, et le cas échéant d'autres opérations à venir pour d'autres projets de communes adhérentes au SIECF.

Dans la cadre du soutien aux énergies renouvelables du Département du Nord, ce projet sera développé et renforcé avec le soutien financier dans le cadre du PTS 2020 (Projets Territoriaux Structurants : produire de l'énergie verte en Flandre).

C) Exercice de la compétence Eclairage public (maintenance et investissement)

1. Maintenance de l'éclairage public

Pour l'année 2023, **59 communes adhérentes à la maintenance (option B)**. En outre, par convention le SIECF TE FLANDRE a également entretenu **les zones d'activités de la CCFI, de la CCHF, CCFL et du SMICTOM**.



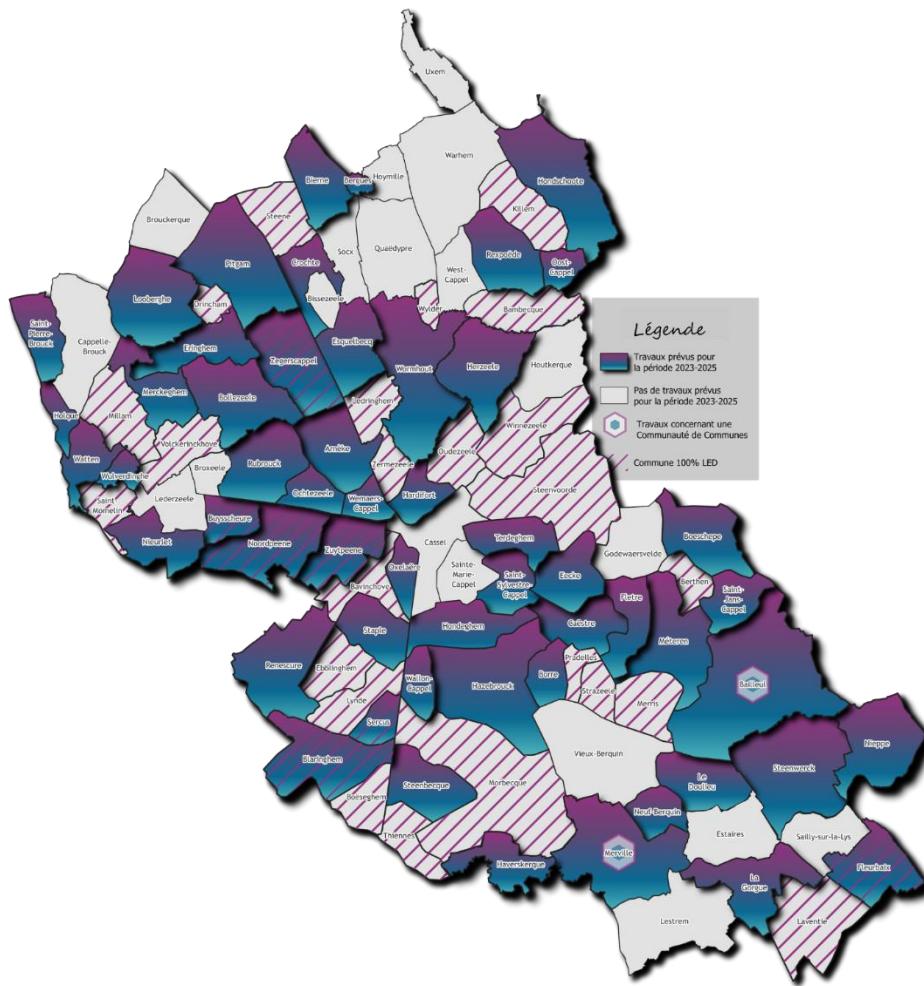
Dans ce cadre, l'ensemble des dépannages a été assuré par le biais du marché de maintenance (498 Interventions au 30/09/2022 en éclairage public et feux tricolores).

Les services du SIECF TE FLANDRE ont traité dans le cadre de l'exercice de compétence éclairage public option B, 4130 DICT (au 31/10/2023), soit une moyenne de 96 DICT/semaine.

Enfin, 80 communes et 13 zones d'activités CCFI et 6 zones d'activités CCHF et 5 zones d'activités en CCFL sont géo référencées (soient 19 770 points lumineux) au 31/10/2023.

2. Travaux de rénovation l'éclairage public : vers un territoire 100% LED

Pour l'année 2022, 82 communes adhérentes à l'investissement (option A et option B confondues). L'ensemble des chantiers prévus a été réalisé ou est en cours de réalisation y compris pour les chantiers des Communautés de Communes et du SMICTOM.



Le SIECF TE FLANDRE a réalisé les objectifs prévus en matière de rénovation d'éclairage public vétuste (résorptions des éclairages vétustes types lampes boules notamment).

Dans le cadre du fonds vert financé par l'Etat, le TE FLANDRE est attributaire d'une subvention pour les travaux d'éclairage public à hauteur de 399 953 € (en deux dossiers), pour un montant de travaux éligibles de 6 425 100 €HT, les travaux ont débutés au 10/07/23 (dossier 1) et 01/08/2023 (dossier 2) et se terminent au 31/12/2024.

En outre le TE FLANDRE est attributaire d'une aide du Département du Nord, programme ADVB pour un montant de 484 302€ pour 9 communes.

3. Le programme Lum'ACTE : audits et réalisation d'un SDA

Le TE FLANDRE, en groupement avec le SE60 et le SIDEC Cambrésis est lauréat du programme national LUM'ACTE porté par la FNCCR. L'objectif est d'auditer le parc d'éclairage public pour permettre de quantifier et planifier les travaux de rénovation à venir. La ligne directrice étant les économies d'énergie, une meilleure qualité d'éclairage (lutte contre la pollution lumineuse) et le respect les obligations réglementaires de l'arrêter nuisances lumineuses. Est inclus également dans ce programme, l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière. Un des axes du programme prévoit une mission d'AMO pour la mise en œuvre d'une démarche de gestion durable du parc d'éclairage afin de renforcer les performances et réduire fortement les consommations d'énergie (accompagnement de la ville d'Hazebrouck pour la rénovation de son EP dans le cadre de son PPP). Le montant attribué pour le TE Flandre est de 46 835€.

Dans le cadre du programme Lum'ACTE : 8 audits ont été réalisés par le pôle technique et le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière touche désormais à sa fin.

D) Exercice de la compétence Télécom / numérique

Concernant le déploiement de la fibre, une convention a été signée avec le Syndicat mixte numérique pour le déploiement. La phase de travaux de déploiement s'est terminée en décembre 2021.

Un versement d'importance a été effectué en 2019, au syndicat numérique pour les travaux (28€/prise). Il faut toutefois noter que le TE FLANDRE s'acquitte désormais des frais de raccordement (prévisionnel 10 €/prise).

De l'été 2019 à décembre 2021, le TE FLANDRE a accompagné les communes dans le déploiement de la fibre. Depuis 2022, le TE Flandre est toujours aux côtés des communes et reçoit en moyenne une 20aine d'appels téléphoniques-mails relatifs au raccordement de la fibre par semaine. Chaque demande est traitée par nos services dans la limite du degré de complexité du dossier et en coordination avec Axione et/ou le syndicat mixte fibre numérique 59/62.

Suivi des raccordements fibre réalisés jusqu'au 26/10/2023 et prévisionnels jusqu'au 31/12/2024

Raccordements prévisionnels IPE, Prises installées, Nombre cumulé de raccordements prévisionnels IPE et Nombre cumulé de prises installées par Année et Trimestre

● Raccordements prévisionnels IPE ● Prises installées ● Nombre cumulé de raccordements prévisionnels IPE ● Nombre cumulé de prises installées

80 000

62 757 prises raccordées

Raccordements prévisionnels IPE et Prises installées

60 000

70 473 prises

40 000

20 000

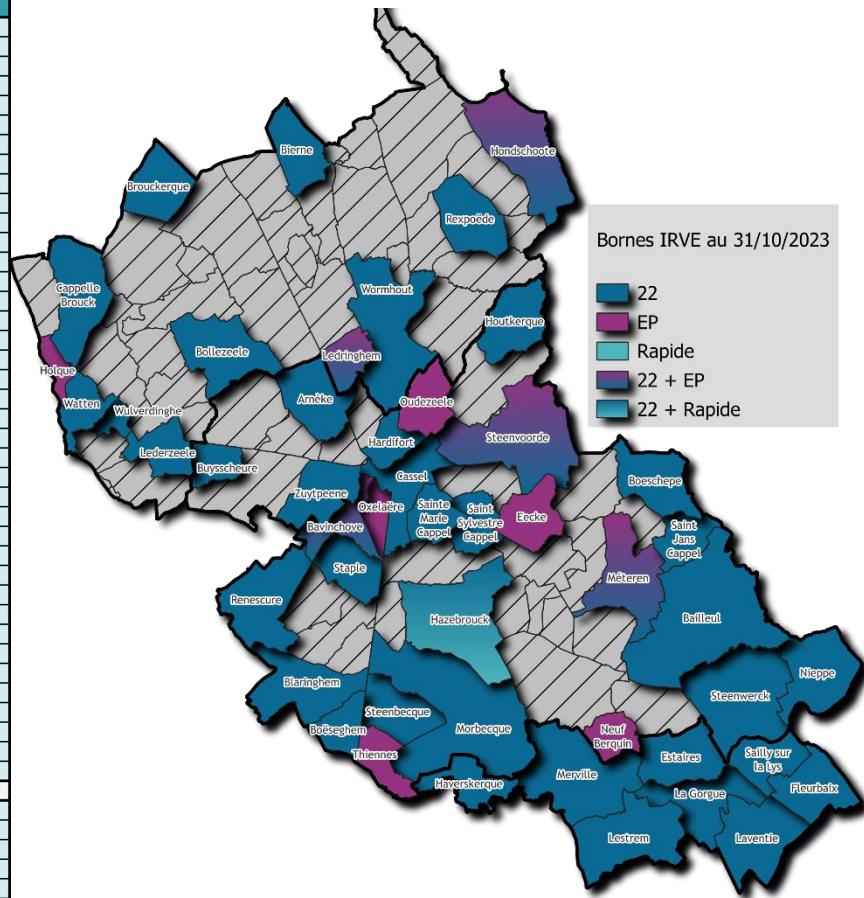
0 (Vide) 2016 2016 2016 2016 2017 2017 2017 2018 2018 2018 2019 2019 2019 2020 2020 2020 2020 2020 2021 2021 2021 2021 2021 2022 2022 2022 2022 2023 2023 2023 2024

E) Exercice de la compétence IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques)

Le SIECF TE a mené un vaste plan de maillage en partenariat avec les Communes et la CCFI. Dans ce cadre, le Syndicat dispose à ce jour d'un réseau de 130 points de charge IRVE.

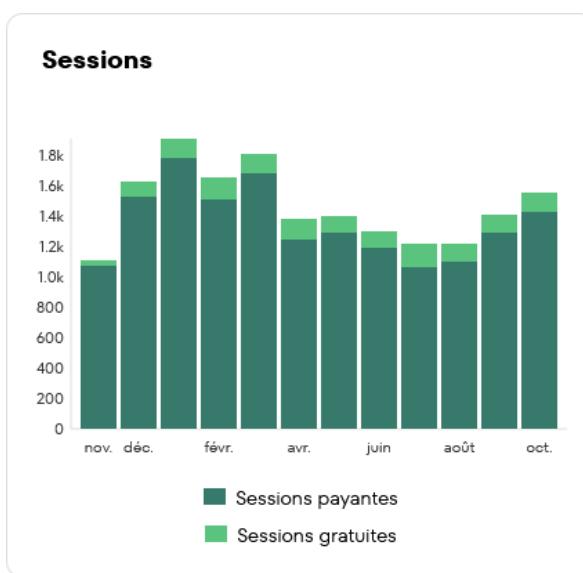
Un badge, elles sont interopérables et elles ont intégré la supervision régionale depuis le 1^{er} Octobre 2020.

COMMUNES	Nombre de points de charges 7 kVA (sur EP)	Nombre de points de charges 22 kVA	Nombre de points de charges 50 kVA	Nombre de points de charges total
Communes disposant de bornes (compétence SIECF)	ARNEKE	0	2	2
	BAILLEUL	0	4	4
	BAVINCHOVE	2	4	6
	BIERNE	0	2	2
	BLARINGHEM	0	2	2
	BOESCHEPE	0	2	2
	BOESSEGHEM	0	4	4
	BOLLEZEELE	0	2	2
	BROUCKERQUE	0	2	2
	BUYSSCHEURE	0	2	2
	CAPPELLE-BROUCK	0	2	2
	CASSEL	0	2	2
	EECKE	1	0	1
	HARDIFORT	0	2	2
	HAZEBROUCK	0	20	21
	HOLQUE	1	0	1
	HONDSCHOOTE	1	2	3
	HOUTKERQUE	0	2	2
	LEDERZEELE	0	2	2
	LEDRINGHEM	1	2	3
	METEREN	1	2	3
	MORBECQUE	0	4	4
	NELUF-BERQUIN	2	0	2
	NIEPPE	0	2	2
	OUDERZEELE	1	0	1
	OXELAERE	1	0	1
	RENESECURE	0	2	2
	REXPOEDE	0	2	2
	SAINTE-JANS-CAPPEL	0	2	2
	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	0	2	2
	SAINTE-MARIE-CAPPEL	0	2	2
	STAPLE	0	2	2
	STEENBECQUE	0	2	2
	STEENVOORDE	3	2	5
	STEENWERCK	0	2	2
	THIENNES	1	0	1
	WATTEN	0	4	4
	WORHOUT	0	4	4
	WULVERDINGHE	0	2	2
TOTAL	39 communes	15	96	112
Communes disposant de bornes (compétence CCFL)	ESTAIRES	0	2	2
	FLEURBAIX	0	2	2
	HAVERSKERQUE	0	2	2
	LA GORGUE	0	4	4
	LAVENTIE	0	2	2
	LESTREM	0	2	2
	MERVILLE	0	2	2
	SAILLY-SUR-LA-LYS	0	2	2
TOTAL	8 communes	0	18	18

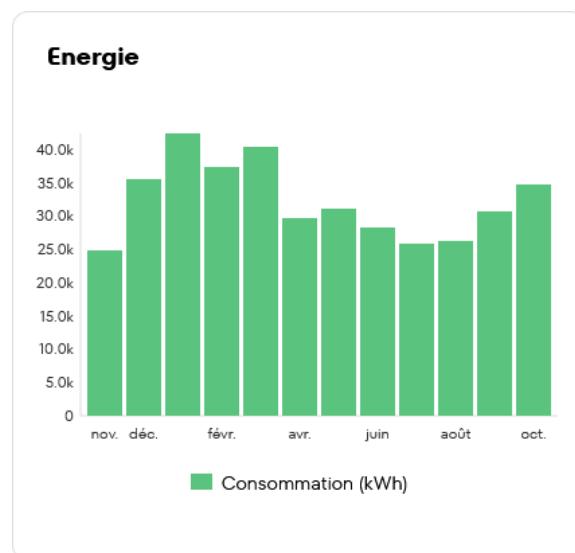


Les bornes sur les 8 communes de la CCFL sont de compétence statutaire de la CCFL.

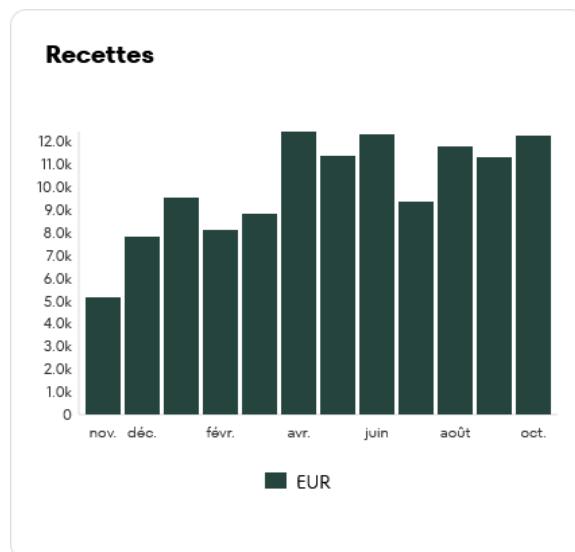
Suivi du nombre de charges sur les IRVE du SIECF 2023 :



Suivi de la consommation d'électricité en kWh sur les IRVE du SIECF de novembre 2022 à octobre 2023



Recettes perçues :



	En € TTC (frais de gestion déduits)
2 ^{ème} semestre 2022	19 479,55 €
1 ^{er} semestre 2023	32 074, 87 €

En outre, le TE FLANDRE est Lauréat de l'appel à projet 'Mobilités innovantes' 2019 et 2021 du Département du Nord. Dans ce cadre, le TE Flandre a réalisé des expérimentations de bornes IRVE sur candélabre.

Ces expérimentations ont été concluantes et 15 bornes sur candélabres sont actuellement en service.

Le TE FLANDRE est également bénéficiaire d'une aide de l'Etat de 413 000€ dans le cadre de la DSIL et une aide de 492 990€ dans le cadre du FNADT.

Dès le printemps 2021, le SIECF TE FLANDRE a lancé la réalisation d'un Schéma directeur des IRVE (SD IRVE). Ce schéma mutualisé avec la CC Flandre Lys, a été élaboré en co-construction avec les acteurs et élus du territoire et en partenariat avec ENEDIS et l'Agence d'urbanisme AGUR. Il est en vigueur depuis le 21 juillet 2022.

F) Exercice de la compétence Réseau de chaleur

Le SIECF TE FLANDRE bénéficie d'une subvention de l'ADEME à hauteur de 90% pour deux de ses communes ayant confié la compétence Réseau de chaleur au syndicat. Pour la commune d'Hazebrouck, il s'agit d'un schéma directeur réseau de chaleur consistant en un audit financier et technique du réseau de chaleur existant sur la commune.

Pour la commune de Steenwerck, le SIECF TE FLANDRE accompagne la commune pour une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur alimentant plusieurs bâtiments communaux

G) Accompagnement des communes dans l'entretien, la rénovation ou la création de l'éclairage extérieur des terrains de sports

Depuis cette année 2023, le Syndicat propose un accompagnement aux communes qui le souhaitent, afin d'entretenir, rénover ou créer de l'éclairage pour les terrains de sports extérieurs. Ont été réalisés en 2023 :

- Rénovation des terrains de Blaringhem
- Rénovation du terrain de Laventie
- Rénovation du terrain de Fleurbaix
- Entretien des terrains de Bailleuls

IV) Déclinaison opérationnelle et suivi de la stratégie énergétique du SIECF TE FLANDRE

Le TE FLANDRE a réalisé au cours des années 2017 et 18, une étude de planification énergétique (EPE) avec le soutien de l'ADEME. Cette étude a permis aux élus d'élaborer une stratégie énergétique du territoire.

La stratégie énergétique du territoire a été présentée en commission paritaire le 10 décembre 2018 et adoptée par le Comité syndical du SIECF TE FLANDRE le 31 janvier 2019, à l'unanimité.

Le TE FLANDRE porte ainsi un programme ambitieux en faveur de la transition énergétique des territoires. Ce programme est développé en 3 axes.

Il est proposé au travers des orientations budgétaires de suivre la déclinaison opérationnelle de cette stratégie énergétique.

A) AXE 1 : Agir pour des réseaux d'énergie de qualité, au service du territoire, de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables

	Actions à court terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2024
AXE 1 : Agir pour des réseaux d'énergie de qualité, au service du territoire, de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables	Projet Smart Grid Rural : Modernisation de réseau électrique en Flandre	<p>Nouveau contrat de concession signé avec ENEDIS mise en place d'un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) sur 4 ans 2019 à 22</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 10 millions d'€ investis ⇒ Amélioration significative du critère B sur les années 2018/19/20 et 21 ⇒ Les objectifs du 1^{er} PPI sont atteints ⇒ Signature d'un 2nd PPI pour les années 2023/24/25/26 <p>Travaux d'Article 8 réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIECF TE FLANDRE</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 15793 m de linéaires effacés et enfouis dont 7537 m de fils nus résorbés (du 01/01/2019 au 31/10/2023) soit 37 chantiers. ⇒ 4 chantiers réalisés sans soutien financier ENEDIS <p>Expérimentation à Volckerinckhove d'un stockage d'électricité couplé à une unité de méthanisation par cogénération en partenariat avec ENEDIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Travaux en cours de finalisation ⇒ Participation financière du Syndicat <p>Visite de l'agence de conduite régionale ENEDIS pour les élus et agents</p> <p>Le TE Flandre est lauréat de EFF'ACTE</p>	<p>Poursuite des investissements sur les réseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Priorité maintenue sur la résorption des fils nus et les périmètres ABF ⇒ Maintien d'un très fort niveau d'investissement <p>Poursuite du projet réseau îloté intelligent à Volckerinckhove avec ENEDIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mise en service attendu du projet fin 2023/ début 2024
	Projets d'extension du réseau de gaz naturel en zone desservie	<p>En zones d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Participation financière du SIECF TE FLANDRE pour permettre la réalisation des travaux d'extension à Steenvoorde en 2019/20 (zone d'activités de la CCFI) ⇒ Travaux d'extension en vue de desservir la zone d'activités CCHF Croix Rouge B (prise en charge GRDF) <p>Conversion de plusieurs lotissements appartenant à des bailleurs sociaux (notamment en 2021 : Arnèke et la Gorgue), quartier à Merville en 2022 (dans le cadre de l'expérimentation dite Nx35m)</p>	<p>Poursuite de la mise en œuvre de la convention avec GRDF pour accompagner les particuliers dans l'abandon du fioul, du charbon et du gaz propane</p> <p>Poursuite de la convention avec GRDF dans le cadre des programmes ACTEE à destination des bâtiments publics (convention GAZ VERT L'AVENIR)</p> <p>Poursuite de l'accompagnement des projets de méthanisation agricole</p>

		<p>Encourager l'abandon du fioul et du gaz propane et permettre un accès au biométhane produit sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Participation financière du SIECF TE FLANDRE pour permettre la réalisation des travaux d'extension à Arnèke concomitamment aux travaux de raccordement de l'unité de méthanisation agricole de Wemaers Cappel <p>Encourager la méthanisation notamment la méthanisation agricole pour permettre la production de gaz vert en Flandre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 5 unités de méthanisation par injection en fonction en 2023 	
--	--	---	--

	Actions à moyen terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2024
AXE 1 : Agir pour des réseaux d'énergie de qualité, au service du territoire, de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables	Projet de créations de réseau de gaz naturel sur plusieurs communes non desservies	<p>Travaux en cours de finalisation pour la desserte en gaz de St Pierre Brouck et Cappelle-Brouck :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Permettre aux entreprises du territoire d'abandonner l'utilisation dans leurs process ⇒ Permettre aux habitants et aux bâtiments publics d'abandonner le fioul et le gaz propane 	Mise en gaz et accompagnement des communes de St Pierre Brouck et Cappelle-Brouck pour convertir les chaufferies fioul et propane

	Actions à long terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2024
AXE 1 : Agir pour des réseaux d'énergie de qualité, au service du	Favoriser la cogénération d'énergie (chaleur renouvelable / production d'électricité) issues de ressources	<p>5 unités agricoles en cogénération en fonctionnement sur le territoire</p> <p>Réponse à l'appel à projet ADEME pour accompagner le réseau de chaleur d'Hazebrouck et accompagnement de la Ville d'Hazebrouck pour la réalisation de son SD RCU</p>	Classement du RCU d'Hazebrouck Fin de l'étude à Steenwerck, travaux éventuels sous réserve des résultats de l'étude d'opportunité

territoire, de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables	renouvelables sur les communes non desservies en gaz naturel	Accompagnement de la Commune de Steenwerck sur la réalisation d'une étude d'opportunité relative à la possible création d'un RCU en partenariat avec la maison de retraite.	
	Favoriser la valorisation de chaleur/froid renouvelable en réseau sur les communes non desservies en gaz naturel (Micro-réseaux de chaleurs)	Le Syndicat a accompagné financièrement la commune de Boëseghem dans son micro réseau de chaleur au bois énergie (salle des fêtes / école / mairie)	Accompagnement d'autres projets qui pourraient émerger

B) AXE 2 : Développer des infrastructures, à travers des projets d'avenir en lien avec la transition énergétique

	Actions à court terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2024
AXE 2 : Développer des infrastructures, à travers des projets d'avenir en lien avec la transition énergétique	Maillage du territoire d'Infrastructures de charge pour Véhicules Electriques (IRVE)	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ 130 points de charge en service au 31/10/2023 à actualiser Léa Jordan ⇒ Réalisation d'un SD IRVE adopté le 21 juillet 2022 ⇒ Expérimentation de bornes sur Eclairage public avec le soutien du département du Nord ⇒ Valorisation des projets via les CEE ADVENIR (54 200€ prévisionnels de recettes pour les projets 2023) ⇒ Pose des premières bornes 22/25kVA (courant continu et alternatif) 	<p>Poursuite de la mise en œuvre du SD IRVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Poursuite du développement des bornes 22/25kVA (courant continu et alternatif) avec le soutien des CEE ADVENIR, de l'Etat (DSIL et FNADT) et du département du Nord ⇒ Expérimentation de bornes ultra -rapides (subvention du Département du Nord dans le cadre de l'appel à projet Mobilité innovante en milieu rural 53 158€)
	Accompagnement du déploiement / exploitation de la fibre numérique en Flandre.	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Partenaire de financier et facilitateur terrain du SM fibre numérique ⇒ Le projet de déploiement s'est terminé au 31/12/2021, il est d'ores et déjà financé sur la partie déploiement (28 € par prise) 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Suivi et financement des branchements (10 € par prise) ⇒ Estimation des prises à financer en 2024 : 7 716 prises (données du SM fibre numérique)
	Utilisation / Exploitation des compteurs communicants en partenariat avec les concessionnaires envers les collectivités/ publics en précarité.	<p>Convention de partenariat signée avec ENEDIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Déclinaison au quotidien via la permanence énergie dédiée aux habitants ⇒ Atelier dans le cadre de la journée nationale de lutte contre la précarité énergétique le 10 novembre 2021 ⇒ Stands lors du salon du développement durable le 19 novembre 2022 à Wallon- Cappel et le 18 novembre 2023 à Méteren 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Poursuite des actions menées avec ENEDIS notamment à destination des collectives ⇒ Echanges avec GRDF pour la mise en place d'actions similaires autour du Gazpar

	Actions à moyen terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2024
--	-----------------------	---------------------------------	--------------

AXE 2 : Développer des infrastructures, à travers des projets d'avenir en lien avec la transition énergétique	Soutenir la mobilité propre par la construction de station(s) publique(s)d'avitaillage au Gaz Naturel Véhicule (GNV)	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Projet d'une construction d'une station GNV en partenariat avec le SM SIROM Flandre Nord à Wormhout en cours ⇒ Accord de subvention obtenu de la part de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Poursuite du projet à Wormhout en partenariat avec la SEM Energie Hauts de France ⇒ Etude de nouveaux projets
--	---	--	--

	Actions à long terme	Projets 2024
AXE 2 : Développer des infrastructures, à travers des projets d'avenir en lien avec la transition énergétique	<p>Soutenir la mobilité propre en intégrant les initiatives liées à la mobilité hydrogène, (véhicules lourds, transport en commun, flottes territoriales). Repérer les sites présentant les meilleurs potentiels (présence de réseaux gaz, industries, ...)</p> <p>Développement d'un maillage complet pour la mobilité propre alliant un mix énergétique (électricité - gaz - hydrogène)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Le Syndicat prend la compétence hydrogène au 1^{er} janvier 2024 ⇒ Le Syndicat suivra les avancées technologiques en matière d'hydrogène

C) AXE 3 : Développer et renforcer l'accompagnement auprès des collectivités

	Actions à court terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2024
AXE 3 : Développer et renforcer l'accompagnement auprès des collectivités	Poursuite des actions définies dans le cadre du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte	<p>Réponse et sélection du SIECF TE FLANDRE (en groupement avec FDE 80 et SE 60) pour le programme ACTEE 1 pilote</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 87 bâtiments audités ⇒ 27 bâtiments accompagnés en Maitrise d'œuvre 	<p>Programme ACTEE 2</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Finalisation du programme <p>Poursuite du programme COCOPEOP LES GENERATEURS (mise en œuvre du programme coordonné par la FDE 80)</p>

(TEPCV), veille et participation aux actions similaires	<p>Réponse et sélection du SIECF (en groupement avec FDE 80 et SE 60) pour le programme ACTEE 2 Sequoia 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 34 bâtiments éducatifs en cours d'audits ⇒ 1 projet de rénovation accompagnés en maîtrise d'œuvre - 2 dossiers en instruction <p>Lauréat à l'appel à projet COCOPEOP (devenu les GENERATEURS) de l'ADEME en partenariat avec FDE 80, SE60, USEDÉA, CD2E pour accompagner les projets solaires</p> <p>Lauréat des appels à projet ACTEE 2 Peuplier et ACTEE 2 sequoia 3 en groupement</p> <p>Lauréat de l'appel à projet SCHEM ACTEE pour la ville d'Hazebrouck</p> <p>Réponse à un appel à projet national pour les bâtiments médicaux avec l'EPSM de Bailleul</p> <p>Très récent, lauréat de l'appel à projet ACTEE + en groupement avec SE60, TE80 et SIAN SIDEN Noréade</p>	<p>Mise en œuvre du programme à destination des bâtiments médicaux notamment les maisons de retraite en partenariat avec l'EPSM</p> <p>Finalisation de SCHEM'ACTEE pour la ville d'Hazebrouck</p> <p>Mise en œuvre d'ACTEE +</p> <p>Réponse à d'autres appels à projets locaux ou nationaux</p>
Renouvellement des programmes de rénovation de l'éclairage public, optimisation des performances techniques permettant l'accès aux Certificats d'économie d'énergie.	<p>Rénovation massive et ambitieuse de l'éclairage public engagées depuis 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 1693 points lumineux rénovés en 2023 ⇒ Expérimentation puis utilisation rationnelle des mats solaires dans les endroits appropriés (abri de bus, carrefours, isolés notamment) ⇒ Valorisation systématique des CEE (montant de CEE perçus pour 2023 au 31/10/2023 en éclairage public : 62 249,60€). Dossiers en cours, à percevoir 141 662,10€. ⇒ Mise en place d'un guide à destination des aménageurs privés (voté en décembre 2020 par le Comité syndical) ⇒ Optimisation de la maintenance via un marché alliant maintenance EP, IRVE, feux tricolores et armoires fibre ⇒ Mise en œuvre mutualisé du géoréférencement des réseaux et réponses 	<p>Poursuite de la dynamique de rénovation en 2024 avec le soutien de l'Etat à travers le fonds vert, le soutien du Département du Nord et la valorisation des CEE</p> <p>Poursuite et accélération du géoréférencement des réseaux</p> <p>Déclinaison opérationnelle du Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL)</p>

		<p>aux DT DICT (4130 DICT traitées du 01/01 au 30/10/2023)</p> <p>⇒ Lauréat de l'appel à projet LUM'ACTEE en partenariat avec SIDEC et SE60</p> <p>⇒ Mise en œuvre d'un Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL)</p>	
<p>Amplification de l'apport technique du Conseil en Energie Partagé : conseil sur l'ensemble du patrimoine bâti, étude de bâtiment par caméra thermique, étude au potentiel d'autoconsommation des bâtiments communaux grâce au solaire photovoltaïque ...</p>		<p>Mise en place d'économies de flux dans le cadre des programmes ACTEE</p> <p>Mise en œuvre d'une méthodologie de réalisation des pré études solaires</p> <p>Solarisation de la toiture du Syndicat avec autoconsommation de l'électricité produite</p> <p>Acquisition d'un logiciel AVOB dans le cadre du programme ACTEE → permet d'accompagner les collectivités du territoire dans le suivi des consommations énergétiques</p> <p>Organisation de webinaires et réunions techniques à destination des collectivités du territoire</p> <p>Gestion à la plateforme OPERAT pour les collectivités qui le souhaitent</p> <p>Session spécifique à destination des DGS des collectivités du territoire le 16 mai 2022</p> <p>Mise en place d'un projet test en autoconsommation collective solaire à Neuf Berquin : projet monté en collaboration avec la Commune et le SIAN SIDEN Noréade</p>	<p>Poursuite de l'action des économies de flux</p> <p>Poursuite et accélération de la solarisation du patrimoine bâti public, avec l'aide financière du Département du Nord dans le cadre du PTS 2020 (montant du PTS 2020 pour production d'énergie verte en Flandre 400 000 €)</p> <p>Poursuite de l'accompagnement sur OPERAT</p> <p>Mise en place de nouveaux projets en autoconsommation solaire en s'appuyant sur l'association de PMO (personne morale organisatrice) nouvellement créée Territoire d'énergie Flandre Solaire</p>
<p>Poursuite des permanences précarité énergétique et des actions de type Cavigaz.</p>		<p>Les familles en précarité sont accompagnées via la permanence énergie</p> <p>Participation à la journée nationale de lutte contre la précarité énergétique en partenariat avec la ville de Merville en 2021</p>	<p>Poursuite des actions engagées</p>

Ciblage des publics en précarité et développement de nouveaux modes de travail coopératif avec les acteurs sociaux du territoire.	<p>Participation au salon des objectifs du Développement durable à Renescure le 14 mai 2022</p> <p>Co-organisation du salon du développement durable en 2022 et 2023</p> <p>Mise en place d'une convention avec ENGIE</p> <p>Mise en place d'une nouvelle convention 'solidarités' avec EDF</p>	
Renouvellement du marché d'achat groupé d'énergies incluant la fourniture d'énergie renouvelable.	<p>Mise en œuvre du nouveau marché pour la période 2022/23/24</p> <p>Réalisation d'un marché subséquent au profit d'une commune adhérente en gaz naturel</p> <p>Mise en place administrative du nouveau marché pour la période 2025/26/27, intégration du SIAN SIDEN Noréade</p>	<p>Suivi des optimisations tarifaires proposées par les fournisseurs</p> <p>Accompagnement des collectivités du territoire dans la gestion des achats d'énergie</p> <p>Lancement de la consultation pour la fourniture d'énergie (période 2025/26/27)</p>
Maintien et évolution de l'aide MDE sur les projets neufs exemplaires et de rénovations qualitatives	<p>15 bâtiments aidés en MDE en 2023</p> <p>Aide à la maîtrise d'œuvre dans le cadre d'ACTEE</p> <p>Mise en place d'un Flandre Energie Tour : visites terrains de projets exemplaires en Flandre (fin 2022/début 2023)</p>	<p>Poursuite des dispositifs MDE</p> <p>Poursuite de l'aide à la maîtrise d'œuvre dans le cadre d'ACTEE +</p>
Apport technique et financier pour la constitution des dossiers des Certificats d'économie d'énergie. (CEE)	<p>7 dossiers de CEE bâtiments en cours de valorisation (13 830€) Agnès</p>	<p>Poursuite de la valorisation des CEE</p>

	Actions à moyen terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2024
AXE 3 : Développer et renforcer l'accompagnement auprès des collectivités	Etude en vue de la création d'une structure opérationnelle (de type Société d'Economie Mixte - SEM) dotée des capacités techniques et financières nécessaires au pilotage, à l'investissement, au portage et à l'exploitation des équipements d'énergies renouvelables	Discussions régulières avec la SEM Energie Hauts de France	Travail autour du développement d'un outil de participation citoyenne pour les énergies renouvelables
	Accompagnement des intercommunalités à fiscalité propre responsables de la planification énergétique, de l'air et du climat sur leurs territoires	<p>Accompagnement des PCAET des CC (élaboration, suivi, mise en œuvre)</p> <p>Conventions de partenariat avec les CC</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Avec la CCHF, CCFI et la CCFL pour l'éclairage public des zones d'activités ⇒ Avec la CCFI pour les bornes IRVE d'intérêt communautaire (pôles gares,...) ⇒ Avec les 3 CC pour le développement de la fibre ⇒ Avec la CCHF pour la déclinaison d'ACTEE dans le cadre de son CO TRI <p>Commission paritaire transition énergétique : réunion d'installation et fixation de la feuille de route pour le mandat</p> <p>Adhésion de la CCFL pour l'entretien et l'investissement des Zones d'activité au 1^{er} janvier 2023.</p> <p>Accompagnement des CC et des communes dans le cadre de la mise en œuvre des zones d'accélération des ENR (loi APER)</p>	<p>Poursuite des actions en cours</p> <p>Mise en œuvre de la feuille de route prévue dans le cadre de la commission paritaire transition énergétique</p>
	Accompagnement des communes sur les actions et les investissements, concrétisant la transition énergétique en Flandre	<p>Accompagnement via l'ingénierie technique et financière du Syndicat</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Personnel qualifié et spécialisé ⇒ Ingénierie financière via les étalements possibles des prises en charge travaux ⇒ Valorisation des CEE pour la rénovation du patrimoine bâti communal et intercommunal 	<p>Poursuite des accompagnements techniques et financiers</p> <p>Poursuite de la mise en œuvre du SD IRVE, mise en œuvre du SDAL</p> <p>Poursuite de l'accompagnement des communes pour l'éclairage des terrains de sports extérieurs</p>

		<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Co-construction du SD IRVE et du SDAL ⇒ Mise en place d'une convention type maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'éclairage des terrains de sports extérieurs 	
	<p>Développement de la lutte contre la précarité énergétique par mise en place d'un nouvel outil de rénovation de l'habitat permettant des rénovations énergétiques par des artisans locaux.</p> <p>En partenariat avec l'Espace info énergie et le Programme d'intérêt général 'Habiter Mieux', créer un cercle vertueux de rénovation massive de l'habitat, par des artisans locaux.</p>	<p>Aide spécifique pour encourager l'abandon du fioul, du gaz propane et du charbon dans le cadre d'une convention GRDF</p> <p>Mise en place d'un salon du développement durable en partenariat avec SMICTOM et SM Flandre et Lys</p> <p>Convention GRDF pour poursuivre l'action d'abandon fioul, charbon, gaz propane</p>	<p>Travail avec la CCFL dans le cadre de ses aides aux particuliers pour la rénovation énergétique</p> <p>Poursuite d'actions en partenariat avec les acteurs publics du territoire</p>

AXE 3 : Développer et renforcer l'accompagnement auprès des collectivités	Actions à long terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2024
	<p>100% des bâtiments publics rénovés à l'horizon 2030</p> <p>Dans le prolongement de l'appel à projet MDE actuellement en cours, le SIECF souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> -mieux connaître le patrimoine des collectivités, -prioriser les projets de rénovation en fonction de l'état énergétique. 	<p>Projet déjà largement amorcé via les dispositifs : MDE, LIN et ACTEE</p> <p>Mise en place d'une plateforme collaborative ENERGIE et SOLAIRE à destination des élus et techniciens</p> <p>Le Syndicat a l'habitude d'organiser des visites terrains et des REX à destination des élus et techniciens du territoire, ainsi que de participer à des événements de portée régionale / nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Webinaire Qualité de l'air intérieur à destination des collectivités de Flandre le 1^{er} février 2022 ⇒ Accueil de Laurence Poirier Dietz, DG de GRDF à Hazebrouck le 11 février 2022 ⇒ Organisation de l'ACTEE TOUR à Morbecque le 9 Mars 2022 ⇒ Réunion de travail Fibre avec Ch Coulon, VP Région et Président du SM Numérique, le 24 février 2022 ⇒ Intervention aux Assises Européennes de la Transition Energétique à Genève le 1^{er} juin 2022 ⇒ Visite terrain à Holque avec Patrick Valois, VP du Département du Nord le 8 juillet 2022 : borne IRVE sur éclairage public ⇒ Rallye de la mobilité électrique organisé par ENEDIS : accueil sur plusieurs étapes organisées en Flandre (septembre 2022) ⇒ Convention d'Entente TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE et participation au congrès FNCCR (Rennes septembre 2022) ⇒ Interventions lors du congrès FNCCR : Danielle Mametz (ACTEE), Jérôme Vermersch (Financement de l'éclairage public), Hervé Delva et Natacha Lecerf (SD IRVE) ⇒ Webinaire Sobriété énergétique le 20 octobre 2022 ⇒ Participer en tant qu'intervenant de référence à plusieurs webinaires et colloques nationaux organisés par la FNCCR 	<p>Dispositifs MDE et ACTEE+ : A accélérer et à développer en 2024</p> <p>Le dispositif LIN est suspendu à la demande de l'Association partenaire</p> <p>Poursuite de Flandre Energie Tour</p> <p>Participation aux événements locaux, régionaux et nationaux</p>

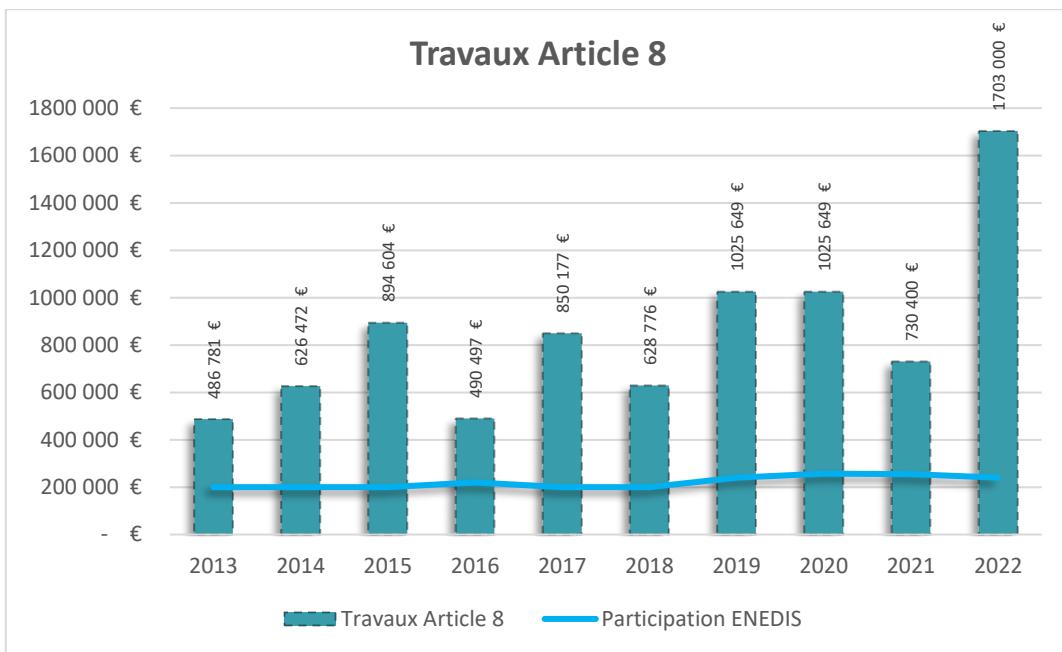
		<p>Développement de la plateforme collaborative</p> <p>Mise en œuvre d'outils pour le dispositif OPERAT et la RE 2020</p> <p>Multiplications des visites terrains et des REX sur les projets exemplaires du territoire : donner envie de faire et montrer que cela est possible même dans une commune rurale ! ➔ Flandre Energie Tour</p>	
	<p>Autonomie énergétique du territoire à horizon 2050</p> <p>L'objectif d'un territoire énergétiquement autonome s'appuiera sur deux axes majeurs à savoir la réduction des consommations et d'autre part la production locale d'ENR.</p>	<p>Projet amorcé à travers les dynamiques de : SOBRIETE énergétique EFFICACITE énergétique Et énergies RENOUVELABLES</p> <p>Entente avec les syndicats d'énergies des Hauts de France lancée en Décembre 2021 afin de mutualiser, échanger les bonnes pratiques, les réponses à des appels à projets,</p> <p>Signature d'une convention de partenariat avec la Région et l'ADEME en mars 2021</p> <p>Renouvellement de la convention de partenariat avec l'AGUR Flandre Dunkerque</p> <p>Création d'une association PMO pour porter les projets en autoconsommation collective</p>	<p>Dynamique à poursuivre et amplifier en 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Maintien des dispositifs d'ingénieries technique et financière ⇒ Réponse à de nouveaux appels à projets locaux, nationaux, européens ⇒ Accélération du travail partenarial avec les syndicats d'énergie Hauts de France <p>Mise en œuvre opérationnelle de la convention signée avec la Région Hauts de France</p> <p>Etude en vue d'actualiser la stratégie énergétique du territoire</p>

A) Cotisations par habitant pour l'année 2024

1. Equilibre des Dépenses / Recettes et fixation des cotisations par habitant

Pour la compétence AODE électricité (94 communes adhérentes - départ depuis le 1^{er} janvier 2016 de la Commune de Les Moeres suite à la fusion avec la Commune de Ghyvelde),

Suivi des travaux Article 8 co-financés par ENEDIS de 2013 à 2022



Concernant la participation d'ENEDIS, elle sera pour 2024 d'un montant de 260 000 € à condition que 60% des travaux concernent de la résorption de fils nus.

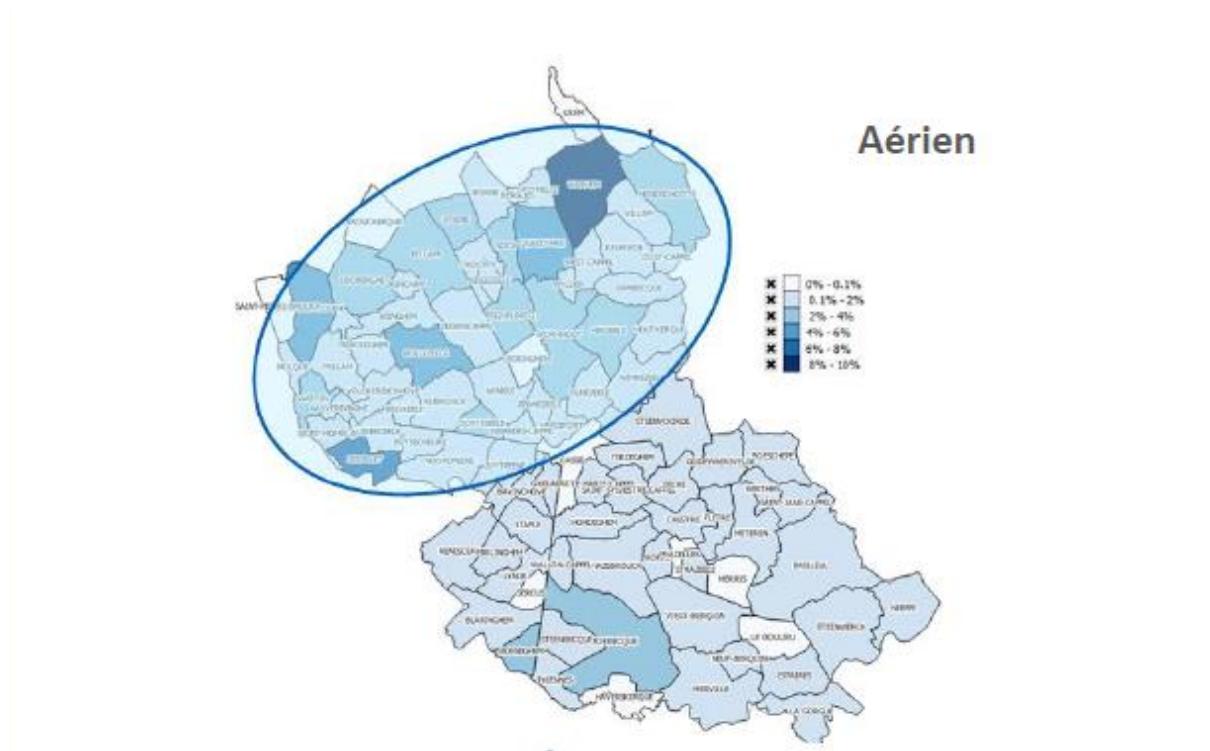
Concernant les participations communales, elles ont été fixées par délibération du Comité syndical en date du 28 septembre 2020. Il est proposé de maintenir ce dispositif.

Il est donc proposé de revoir le montant de cotisation électricité afin de maintenir le niveau d'investissement. En effet, au cours de l'année 2018, les services d'ENEDIS ont réalisé un diagnostic du réseau électrique en Flandre et notamment de sa vulnérabilité à l'aléa climatique (neige/ vent). Dans ce cadre et à l'unanimité, le Comité syndical a validé le 15 novembre 2018, comme priorité : la fiabilisation du réseau Basse Tension (BT) fils nus.

Depuis 2014, le SIECF TE FLANDRE s'efforce de réaliser un volume important de travaux BT comprenant de la résorption de fils nus.

Il convient de maintenir l'effort sur les années à venir afin de contribuer de manière significative à l'amélioration de la qualité de la desserte et ainsi diminuer la vulnérabilité à l'aléa climatique.

Carte réseau aérien en 2018



Carte actualisée en 2022, à la fin du Plan Pluriannuel d'Investissement :

Un critère B* en amélioration

Légende

0 - 50
50 - 100
100 - 150
150 - 200
200 - 250
250 - 1243

Moyenne
2016/2018

Moyenne
2019/2021

*Le critère B correspond au temps moyen de coupure d'un client BT

Dans cet objectif commun partagé avec ENEDIS, de qualité de la desserte électrique et afin de maintenir un bon niveau d'investissement et de l'activité pour les entreprises locales de travaux prestataires, il est proposé de fixer la cotisation à 4,10 €/hab pour 2024, pour

permettre de maintenir ce niveau d'investissement. En effet, le ~~Volume de travaux Article 8~~ envisagés pour l'année 2024 ne pourrait être assumé avec une cotisation maintenue à son montant 2023.

Pour la compétence éclairage public (option B maintenance, un total de 59 communes au 01/01/2023, il est proposé de fixer la cotisation à 3.70€ / habitant (répartis en 3,05€ pour la maintenance et 0,65 € / habitant pour les travaux de cartographie). Il est précisé que les services du SIECF TE ont engagé une mise en cartographie des points lumineux et des réseaux, cette cartographie s'étale sur plusieurs années notamment pour la partie géolocalisation des réseaux, le SIECF TE se doit d'assurer un géoréférencement complet des réseaux afin d'être en adéquation avec les réglementations notamment en matière de DT DICT).

Pour la compétence télécom numérique :

Pour la part numérique (97 communes adhérentes), il est proposé de fixer la cotisation à 0,30 € par habitant.

Pour la part télécom (93 communes adhérentes), il est proposé de maintenir la cotisation à 1,50 € / hab pour la réalisation des études et travaux dits coordonnés d'effacement et enfouissement de réseaux.

La fermeture du réseau cuivre (ADSL) est planifiée.

Sur le territoire de Flandre, les 8 premières communes concernées par la première phase du calendrier de dépôse sont Hazebrouck, Morbecque, Strazeele, Wallon-Cappel, Pradelles, Borre, Hondeghem, Sainte-Marie-Cappel.

Les services qui utilisent le réseau cuivre cesseront de fonctionner. Cette fermeture technique est programmée à partir de janvier 2025 et se fera progressivement pour une fermeture totale et définitive début 2026 pour ces communes.

Concernant la compétence AODE gaz (94 communes adhérentes - 58 communes desservies - 2 en cours de desserte), il est proposé de maintenir la cotisation à 0.60 € par habitant pour les communes desservies ou en cours de desserte au 1^{er} janvier 2024. Pour mémoire, les recettes provenant de la R1 gaz ne permettent plus un fonctionnement correct du service AODE gaz. Le syndicat est dans l'obligation de supporter des participations pour les travaux d'extension du réseau de gaz, des passations de délégation de service public (DSP) pour permettre la desserte de communes actuellement non desservies et permettre ainsi la conversion du fioul vers le gaz naturel des entreprises et habitants des communes concernées. En outre, les projets d'extension des réseaux de gaz naturel en DSP permettent l'implantation d'unités de méthanisation produisant du gaz vert. Enfin, le nombre d'habitants qui se rendent à la permanence précarité énergétique est important en gaz naturel mais maintenant également en gaz propane.

Concernant la compétence IRVE, il est proposé de fixer la cotisation selon les éléments suivants :

Type de borne	Cotisation 2024 par borne
Borne 22KVa (2 points de charge)	800 €
Borne rapide 50KVa (1 point de charge)	
Borne sur éclairage public (3 à 7 kVa - 1 point de charge)	200 €

pour la maintenance des bornes en service au 1^{er} janvier 2024 (supervision, maintenance).

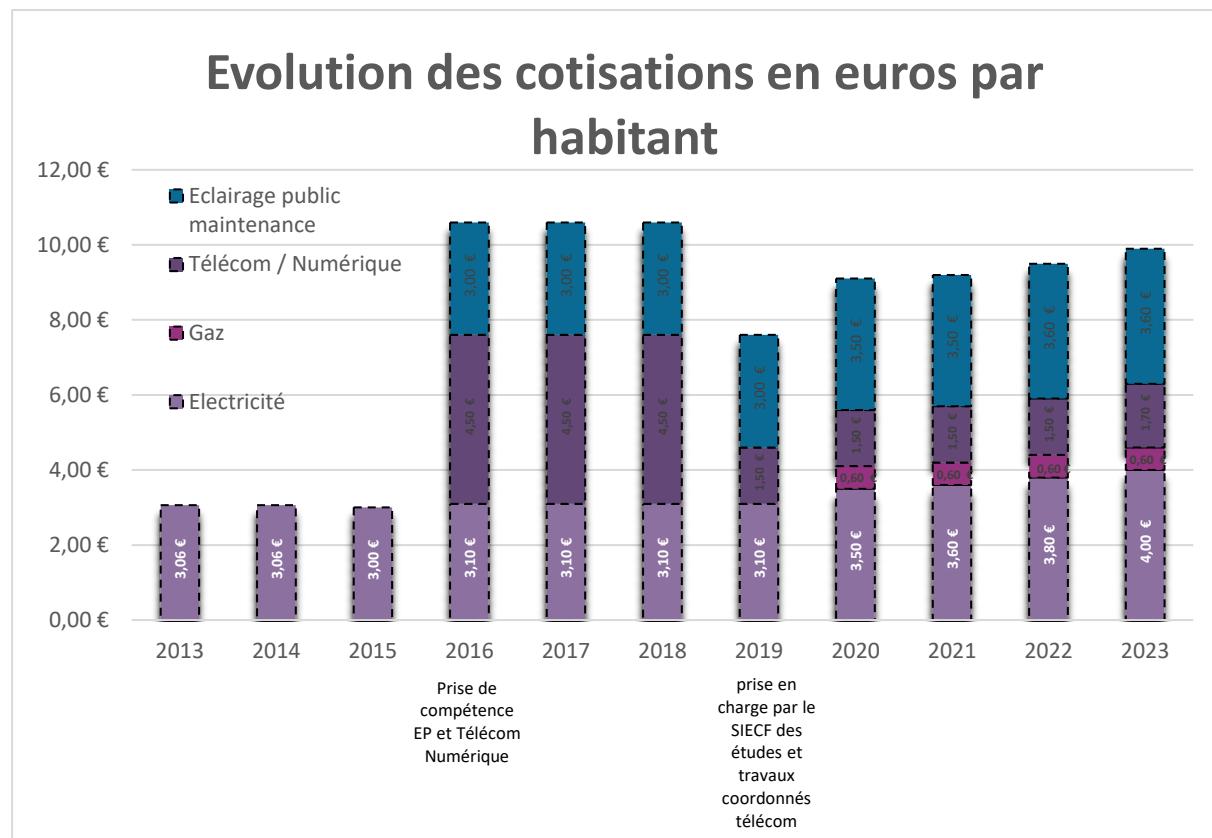
En parallèle, il convient de veiller à maintenir le niveau des autres recettes de fonctionnement.

La redevance R1 électricité restera stable (nouveau contrat de concession avec ENEDIS signé le 21/11/2018 et entré en vigueur au 01/01/2019).

La redevance R1 gaz a été réévaluée suite aux négociations avec GRDF pour la DSP 2009 et suite à la signature de l'avenant au contrat de concession historique gaz.

Le TE FLANDRE s'assurera d'un contrôle précis de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) perçue via le centre des impôts (nouveauté depuis le 1^{er} janvier 2023), pour toutes les Communes de moins de 2000 habitants ainsi que pour les Communes de plus de 2000 habitants, qui ont confié la gestion de la TCFE au TE FLANDRE.

Tableau de synthèse des cotisations 2013 à 2023



2. Modalités de perception des cotisations

Pour les compétences électricité, éclairage public et IRVE, en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de financement des cotisations. Aussi, comme en 2021, 2022 et 2023, il est proposé 3 choix pour 2024 :

- la budgétisation via le budget communal 2024

- la fiscalisation au titre de l'année 2024

- la déduction des sommes dues au SIECF au titre des cotisations 2024, du versement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) au titre de l'année 2023. Cette dernière possibilité n'est ouverte qu'aux communes dont la gestion de la TCFE est assurée par le SIECF pour l'année 2023.

Il est rappelé que l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué, depuis le 1er janvier 2011, la TCFE dont le régime juridique est codifié aux articles L. 2333-2 à L. 2333-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Soucieux de permettre la perception de cette ressource fiscale par les entités exerçant effectivement la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de résoudre des difficultés de mise en œuvre, le législateur a fléché son produit vers les syndicats à compter de 2015 pour les communes de moins de 2000 habitants de manière obligatoire et de manière facultative pour les communes de plus de 2000 habitants.

Pour les compétences télécom et gaz, en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de financement des cotisations. Aussi, comme en 2021, 2022 et 2023, il est proposé 2 choix pour 2024 :

- la budgétisation via le budget communal 2024

- la fiscalisation au titre de l'année 2024

B) Travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux au titre de l'article 8 et des travaux coordonnés - Programme 2024

Le TE FLANDRE assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des travaux d'enfouissement et effacement des réseaux, depuis le 01/01/2019.

Un nombre très important de travaux sont sollicités au titre de 2024.

Le détail des chantiers figure en annexe aux documents fournis pour la présente réunion du Comité syndical.

Le Comité syndical a fixé pour les travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux au titre de l'article 8 (Art 8) et des travaux coordonnés, les règles en vigueur pour la participation des communes par délibération. En outre, certains travaux peuvent être réalisés sous maîtrise d'ouvrage du TE FLANDRE sans entrer dans le programme Art 8.

C) Travaux d'investissement éclairage public - Programme prévisionnel 2024

Le TE FLANDRE, en groupement avec le SE60 et le TE Cambrésis est lauréat du programme national LUM'ACTE porté par la FNCCR à hauteur de 46 835€ pour le TE Flandre. Ce programme concerne l'accompagnement par des audits du parc d'éclairage public, l'élaboration d'un SDAL et une mission d'AMO spécifique pour la Ville d'Hazebrouck.

59 chantiers sont programmés pour 2024 dont 42 uniquement en Eclairage Public et 17 liés à l'article 8.

Le détail des chantiers figure en annexe aux documents fournis pour la présente réunion du Comité syndical.

Le chiffrage définitif est en cours de finalisation.

Les travaux pourront bénéficier de fonds vert pour un montant de 399 953 € Et pour les 9 communes bénéficiaires de l'ADVB, de l'aide du département du Nord pour un montant de 484 302€

Ces travaux sont couverts par une recette du montant HT des travaux, subvention déduite, le cout restant étant à charge de la Commune demandeuse, toutefois **le TE FLANDRE fait l'avance de TVA et assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux.**

En outre, les travaux seront valorisés en CEE.

D) Transition énergétique en Flandre : Appel à projets (MDE), CEE, ACTEE et IRVE

Le fond de soutien à la maîtrise de la demande en énergie (MDE) sera maintenu sous la forme d'un appel à projets, pour l'année 2024. Un volet spécifique pour le soutien aux Energies renouvelables ENR (solaire) sera développé et renforcé avec le soutien financier du Département du Nord dans le cadre du PTS 2020 (Projets Territoriaux Structurants : produire de l'énergie verte en Flandre).

Des demandes de subvention complémentaires seront adressés aux partenaires institutionnels du TE FLANDRE afin de favoriser les projets liés à la transition énergétique en Flandre.

En outre, le TE FLANDRE continuera la valorisation des travaux en éclairage public et bâtiments publics en **CEE Certificats d'économie d'énergie.**

Le groupement, composé du TE FLANDRE, de la Fédération départementale d'énergie de la Somme, du Syndicat d'énergie de l'Oise est lauréat de :

- L'appel à projet ACTEE 2 Sequoia 1 pour les bâtiments éducatifs. Pour le SIECF, la retombée financière est fixée à 916 229,76€ pour la période 2023/24 (acompte et solde restant à percevoir) et 541 676,20€ en dépenses et recettes pour la FDE 80 et le SE 60 (le TE FLANDRE étant coordonnateur). Fin du programme au 30/06/2024.

- L'appel à projet ACTEE PEUPLIER pour les bâtiments culturels. Pour le TE FLANDRE, la retombée financière est fixée à 203 653,49 € pour la période 2023/2024 (acompte et solde restant à percevoir). Fin du programme au 30/06/2024.
- L'appel à projet ACTEE 2 Sequoia 3 pour les bâtiments identifiés. Pour le TE FLANDRE, la retombée financière est fixée à 97 060,47€ pour la période 2023/2024. Le coordinateur est le SE60. Fin du programme au 30/06/2024.
- L'appel à projet SCHEM'ACTEE pour l'élaboration d'un SDIE (Schéma Directeur Immobilier Energétique). Pour le TE FLANDRE, la retombée financière est fixée à 75 325 € pour la période 2023/2024. Fin du programme au 30/06/2024.

En groupement avec la FDE 80 TE Somme, le SE 60, l'USED A et le CD2E, le TE FLANDRE est lauréat de l'appel à projet COCOPEOP devenu LES GENERATEURS lancé par l'ADEME pour accompagner le développement des ENR électriques notamment le solaire en Flandre. Le pilotage est assuré par la FDE 80.

En outre, le TE FLANDRE a déposé avec l'EPSM de Bailleul, une réponse à un appel à projet national pour la rénovation des bâtiments médicaux sociaux notamment les maisons de retraite. Le TE FLANDRE et l'EPSM de Bailleul sont lauréats de cet appel à projet national. Cet appel à projet a pour vocation la réalisation d'audits énergétiques, le suivi énergétique ainsi que le financement d'un poste d'économie de flux.

Le TE FLANDRE exerce depuis le 01/01/2018, la compétence IRVE (Installation de Recharge pour Véhicules Electriques). Les recharges sont payantes pour les usagers depuis le mois d'Octobre 2020. Le Schéma directeur SD IRVE a été définitivement adopté le 21 juillet 2022. La mise en œuvre opérationnelle se poursuivra au cours de 2024.

En outre, le TE FLANDRE est lauréat de l'appel à projets « Mobilités innovantes en milieu rural 2021 » à hauteur de 53 158€ pour l'expérimentation d'une borne de recharge ultrarapide, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 pour un montant de 378 944,75€ pour l'installation de bornes sur éclairage public, classiques et ultra rapides et du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire à concurrence de 492 989,91€.

E) Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

La loi N° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit que les orientations budgétaires contiennent :

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement :

Année	En euros
Réalisé 2017 (CA 2017)	3 779 775,61
Réalisé 2018 (CA 2018)	4 181 855,24
Réalisé 2019 (CA 2019)	4 571 139,84
Réalisé 2020 (CA 2020)	4 312 411,97
Réalisé 2021 (CA 2021)	4 801 487.48
Réalisé 2022 (CA 2022)	4 827 338.44
Réalisé 2023 arrêté au 31-10-23	4 235 842.27

F) Evolution du besoin de financement annuel

La loi N° 2018-32 du 22 janvier 2018 prévoit également la présentation de:

L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes

Année	BESOIN DE FINANCEMENT REEL (1068) En euros
2017 Affectation du résultat 2017	1 216 763,35
2018 Affectation du résultat 2018	1 512 293,91
2019 Affectation du résultat 2019	341 010.53
2020 Affectation du résultat 2020	954 294.22
2021 Affectation du résultat 2021	1 294 988.07
2022 Affectation du résultat 2022	1 745 764.32

VI) Ressources humaines

A) Etat du personnel au 31/10/2023

Grade	Temps de travail	Nombre de poste(s)	Pourvu / non pourvu
Attaché hors classe	TC	1	Pourvu
Attaché principal	TC	1	Vacant
Attaché	TC	2	1 Pourvu / 1 vacant
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	TC	2	1 Pourvu / 1 vacant
Technicien	TC	1	Pourvu
Agent de maîtrise	TC	1	Pourvu
Agent de maîtrise principal	TC	1	Pourvu
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	3	Pourvus
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	Vacant
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	Vacant
Adjoint technique	TC	4	3 Pourvus / 1 vacant
Adjoint administratif	TC	1	Vacant
Contrat d'apprentissage	TC	2	Pourvus
Adjoint administratif contractuel	TC	2	1 Pourvu / 1 vacant
Adjoint technique contractuel	TC	1	Pourvu

Le TE FLANDRE souhaite continuer à contribuer à la formation des jeunes notamment par le biais de stages, apprentissages et contrats première embauche.

Le Syndicat a adopté ses lignes directrices de gestion par arrêté du Président en date du 26 février 2021 et les modalités relatives aux 1607h par délibérations du Bureau en date du 16 juin 2021 et du 11 octobre 2021.

B) Télétravail des agents du Syndicat

La crise sanitaire liée à l'épidémie de CORONA VIRUS Covid 19 a modifié les modalités de travail des agents sans impacter la qualité du service public. Le télétravail a été mis en place conformément aux recommandations gouvernementales. Il a ensuite été pérennisé selon une délibération du Bureau syndical en date du 16 juin 2021.

VII) Structure et gestion de la dette

A) Etat de la dette à la fusion entre les SER et le SIECF - au 1^{er} janvier 2013

Le TE FLANDRE assure les remboursements des emprunts contractés par les anciens SER (Syndicats d'Electrification Rurale) suite à la fusion au 1^{er} janvier 2013.
Le nombre d'emprunts restants s'élève à 11.

B) Financement des programmes de travaux sur les réseaux et rénovation de l'éclairage public

Un emprunt a été contracté en 2019 auprès de la Banque postale pour un montant de 500 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 0.31 %, périodicité annuelle) pour financer le programme de travaux d'investissement en éclairage public 2019.

Un emprunt a été contracté en 2020 auprès de la Banque postale pour un montant de 950 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 0.33%, périodicité trimestrielle) afin de financer les travaux d'éclairage public et effacement et enfouissement des réseaux.

Un emprunt a été contracté en 2021 auprès du Crédit Agricole pour un montant de 750 000€ (durée de 5 ans, taux fixe : 0.33%, périodicité trimestrielle) afin de financer les travaux du chantier Wormhout (travaux de réseaux : article 8 - éclairage public - télécommunications).

Un emprunt a été contracté en 2023 auprès de la Banque postale pour un montant de 2 000 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 4.08%, périodicité trimestrielle) afin de financer les travaux d'investissement d'éclairage public 2023 incluant la rénovation.

Le remboursement de ces emprunts est couvert par les participations communales versées au TE FLANDRE dans le cadre des programmes de travaux, prévoyant des participations pouvant être étaillées jusqu'à 5 années.

C) Reprise de l'emprunt de Sailly/ Lys suite au transfert de la compétence Numérique

En outre, dans le cadre du transfert de la compétence numérique, le SIECF TE a repris un emprunt de la Commune de Sailly sur la Lys, concernant les armoires ADSL.

30 rue Louis Warein
59190 HAZEBROUCK



03.28.43.44.45



siecf@ville-hazebrouck.fr



www.siecf.fr



Siège en Mairie
d'Hazebrouck



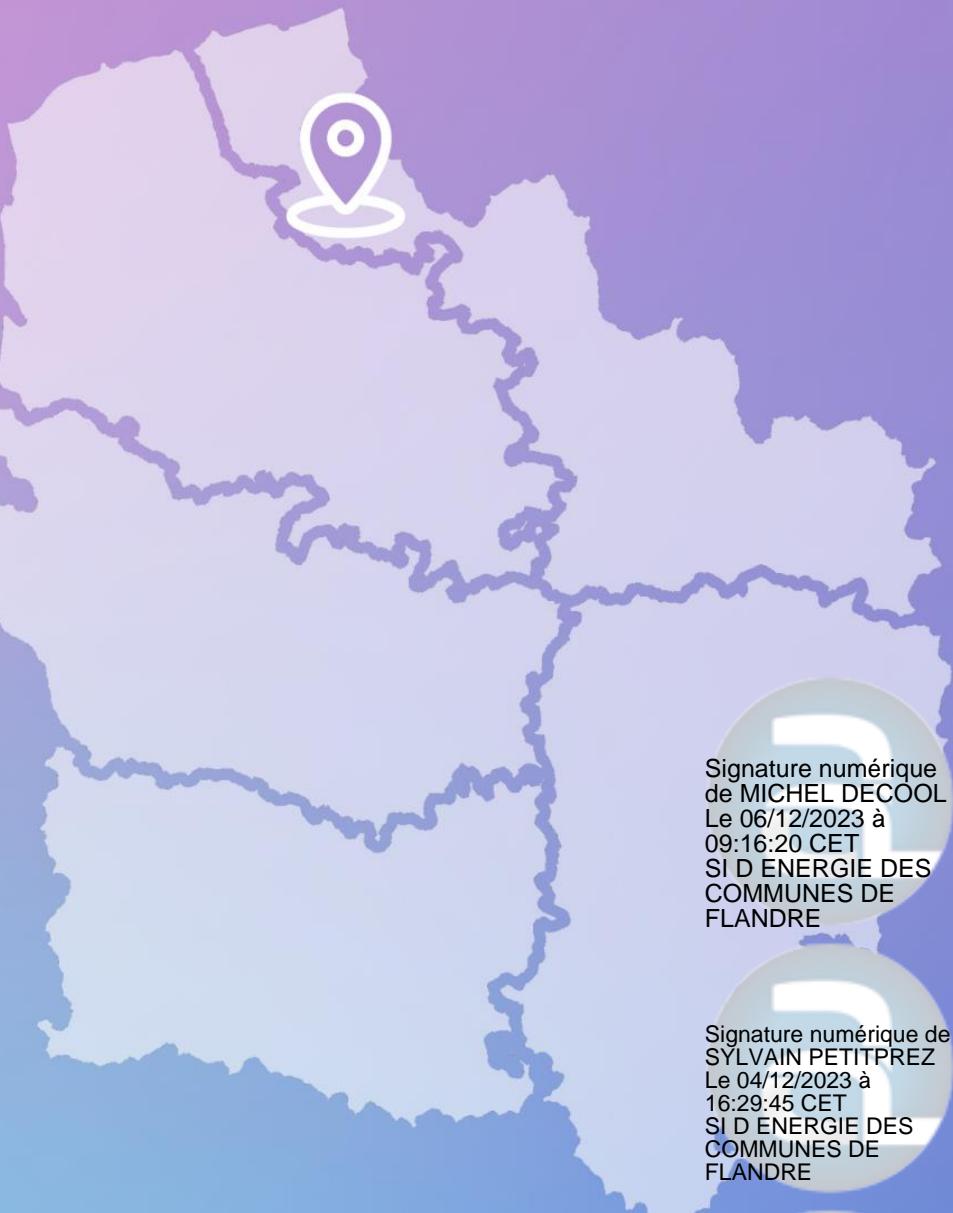
@siecf59



@siecf



@siecf



Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 06/12/2023 à
09:16:20 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 04/12/2023 à
16:29:45 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 04/12/2023 à
15:54:56 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D03
Objet :	Finances Publiques : Orientations Budgétaires 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgétaires
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D03-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1 Ko
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	310.4 Ko
Nom original : D_lib N_20112023 D03 _ FP _ Orientations Budg_taires 2024 sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D03-DE-1-1_1.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	4.5 Mo
Nom original : D_lib N_20112023 D03 _ Annexe sign_.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D03-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 décembre 2023 à 16h24min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 décembre 2023 à 16h24min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 décembre 2023 à 16h24min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 décembre 2023 à 16h24min43s	Reçu par le MI le 2023-12-08

**COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023
Délibération N° 20112023 / D04 - FINANCES PUBLIQUES
Cotisations 2024 - Compétence AODE Electricité**

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Pascal ARNOTTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Déléguée suppléant	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT

M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Pascal DEQUIDT	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Bruno PACCOU	Délégué suppléant	MERVILLE
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	METEREN
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	MILLAM
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCHEEL	Délégué suppléant	OUDEZEELE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Pierre CAVROIS	Délégué suppléant	OXELAERE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Déléguée titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SOCX
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	STAPLE
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE

Mme Edith STAELLEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEEL
M. Frédéric EECKHOUT	Déléguée suppléant	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
Mme Céline GROYSILLIER	Déléguée suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
 M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK
 M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE
 Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
 M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX
 M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND
 M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
 M. Jean-Luc CAPPART, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
 M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
 Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
 Mme Céline CAMPET, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ
 M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
 Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEEL a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
 M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
 M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
 Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
 M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH
 Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN
 M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 20112023 / D04 - FINANCES PUBLIQUES Cotisations 2024 - Compétence AODE Electricité

Exposé et proposition de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances :

Vu le CGCT,

Vu les besoins en ressources du SIECF - territoire d'énergie Flandre,

Vu les orientations budgétaires qui viennent d'être présentées,

Considérant que le Bureau a émis un avis favorable lors de sa réunion du 13 novembre 2023,

Considérant que la cotisation de la distribution publique d'électricité était de 4 € par habitant en 2023,

Il est proposé au Comité syndical :

- de fixer la cotisation pour la compétence de la distribution publique d'électricité, pour l'année 2024 à 4.10 € par habitant,
- de préciser que les Communes seront avisées de cette cotisation et devront définir le mode de recouvrement
- en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de recouvrement des cotisations.

Aussi, il est proposé 3 choix pour 2024 :

- la budgétisation via le budget communal 2024

- la fiscalisation au titre de l'année 2024

- la déduction des sommes dues au SIECF au titre des cotisations 2024, du reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) au titre de l'année 2024. Cette dernière possibilité n'est ouverte qu'aux communes dont la gestion de la TCFE est assurée par le SIECF pour l'année 2024.

Il est rappelé que l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué, depuis le 1er janvier 2011, la TCFE dont le régime juridique est codifié aux articles L. 2333-2 à L. 2333-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Soucieux de permettre la perception de cette ressource fiscale par les entités exerçant effectivement la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de résoudre des difficultés de mise en œuvre, le législateur a fléché son produit vers les syndicats à compter de 2015 pour les communes de moins de 2000 habitants de manière obligatoire et de manière facultative pour les communes de plus de 2000 habitants.

Les Communes devront ensuite aviser le SIECF - territoire d'énergie Flandre de leur choix,

- d'autoriser le Président à signer avec les communes concernées, des avenants aux Conventions TCFE, pour ces communes ayant opté pour le financement de cette cotisation via la TCFE,
- de préciser que cette recette sera inscrite au BP 2024.

La délibération sera transmise aux Communes et à la Trésorerie d'Hazebrouck.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence AOD électricité ne prennent pas part au vote
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du SIECF – TE Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique de MICHEL DECOOL
Le 06/12/2023 à 08:58:01 CET
SI D ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D04
Objet :	Finances Publiques : Cotisations 2024 - Compétence AODE ELECTRICITE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2 - Fiscalité
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D04-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	893 o
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	277.9 Ko
Nom original : D_lib N_20112023 D04_FP_Cotisation AODE		
Electricit_ 2024 sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D04-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 décembre 2023 à 16h27min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 décembre 2023 à 16h27min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 décembre 2023 à 16h27min52s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 décembre 2023 à 16h27min56s	Reçu par le MI le 2023-12-08

**COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023
Délibération N° 20112023 / D05 - FINANCES PUBLIQUES
Cotisations 2024 - Compétence AODE Gaz**

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Pascal ARNOTTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Déléguée suppléant	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT

M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Pascal DEQUIDT	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Bruno PACCOU	Délégué suppléant	MERVILLE
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	METEREN
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	MILLAM
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCHEEL	Délégué suppléant	OUDEZEELE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Pierre CAVROIS	Délégué suppléant	OXELAERE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Déléguée titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SOCX
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	STAPLE
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE

Mme Edith STAELLEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Frédéric EECKHOUT	Déléguée suppléant	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
Mme Céline GROYSILLIER	Déléguée suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
 M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK
 M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE
 Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
 M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX
 M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND
 M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
 M. Jean-Luc CAPPART, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
 M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
 Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
 Mme Céline CAMPET, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ
 M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
 Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
 M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
 M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
 Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
 M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH
 Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN
 M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 20112023 / D05 - FINANCES PUBLIQUES Cotisations 2024 - Compétence AODE Gaz

Exposé et proposition de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances :

Vu le CGCT,
 Vu les besoins en ressources du SIECF - territoire d'énergie Flandre,
 Vu les orientations budgétaires qui viennent d'être présentées,
 Considérant que le Bureau a émis un avis favorable lors de sa réunion du 13 novembre 2023,
 Considérant que la cotisation de la distribution publique de gaz était de 0,60 € par habitant en 2023,

Il est proposé au Comité syndical :

- de fixer la cotisation pour la compétence de la distribution publique de gaz, pour l'année 2024, à 0,60€ par habitant,
- de préciser que sont redevables de cette cotisation : les Communes desservies en gaz naturel (au titre du contrat de concession historique ou au titre de la DSP gaz signée en 2009) au 1^{er} janvier 2024, les communes de Cappelle-Brouck et St Pierre Brouck en raison des travaux de desserte (suite à la DSP signée en 2022),
- de préciser que les Communes seront avisées de cette cotisation et devront définir le mode de recouvrement
- en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de recouvrement des cotisations. Aussi, il est proposé 2 choix pour 2024 :
 - la budgétisation via le budget communal 2024
 - la fiscalisation au titre de l'année 2024
- de préciser que cette recette sera inscrite au BP 2024.

La délibération sera transmise aux Communes et à la Trésorerie d'Hazebrouck.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence AOD Gaz ne prennent pas part au vote
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du SIECF – TE Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 06/12/2023 à
08:59:39 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D05
Objet :	Finances Publiques : Cotisations 2024 - Compétence AOD GAZ
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2 - Fiscalité
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D05-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	884 o
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	274.3 Ko
Nom original : D_lib N_20112023 D05 _FP _ Cotisation AODE Gaz 2024 sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D05-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 décembre 2023 à 16h29min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 décembre 2023 à 16h30min17s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 décembre 2023 à 16h30min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 décembre 2023 à 16h30min33s	Reçu par le MI le 2023-12-08

**COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023
Délibération N° 20112023 / D06 - FINANCES PUBLIQUES
Cotisations 2024 - Compétence Télécom Numérique**

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Pascal ARNOTTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Déléguée suppléant	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT

M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Pascal DEQUIDT	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Bruno PACCOU	Délégué suppléant	MERVILLE
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	METEREN
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	MILLAM
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCHEEL	Délégué suppléant	OUDEZEELE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Pierre CAVROIS	Délégué suppléant	OXELAERE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Déléguée titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SOCX
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	STAPLE
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE

Mme Edith STAELEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Frédéric EECKHOUT	Déléguée suppléant	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
Mme Céline GROYSILLIER	Déléguée suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
 M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK
 M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE
 Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
 M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX
 M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND
 M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
 M. Jean-Luc CAPPART, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
 M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
 Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
 Mme Céline CAMPET, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ
 M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
 Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
 M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
 M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
 Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
 M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH
 Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN
 M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 20112023 / D06 - FINANCES PUBLIQUES Cotisations 2024 - Compétence Télécom Numérique

Exposé et proposition de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances :

Vu le CGCT,
 Vu les besoins en ressources du SIECF - territoire d'énergie Flandre,
 Vu les orientations budgétaires qui viennent d'être présentées,
 Considérant que le Bureau a émis un avis favorable lors de sa réunion du 13 novembre 2023,
 Considérant que la cotisation pour la part Télécom était de 1,50 € par habitant en 2023,
 Et pour la part numérique de 0,20€ par habitant en 2023,

Il est proposé au Comité syndical :

- de fixer la cotisation pour la part télécom, pour l'année 2024, à 1,50 € par habitant, Et de fixer la cotisation pour la part numérique, pour l'année 2024, à 0,30 € par habitant.
 - de préciser que les 4 communes du Pas de Calais sont exemptées de la cotisation télécommunications, car le SIECF ne réalise pas de travaux coordonnés avec l'Article 8 sur leurs territoires, elles devront uniquement s'acquitter de la part numérique
 - que la Commune de Hoymille est exemptée de cotisation télécommunications car elle n'adhère pas à cette compétence, elle ne pourra donc pas bénéficier des modalités de financement des travaux coordonnés,
 - que les Communes de Bergues, Hondschoote et Hoymille sont exemptées de la cotisation numérique car elles sont situées en zone privée de déploiement de la fibre numérique,
 - de préciser que les Communes seront avisées de cette cotisation et devront définir le mode de recouvrement
 - en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de recouvrement des cotisations.
- Aussi, il est proposé 2 choix pour 2024 :
- la budgétisation via le budget communal 2024
 - la fiscalisation au titre de l'année 2024
 - de préciser que cette recette sera inscrite au BP 2024.

La délibération sera transmise aux Communes et à la Trésorerie d'Hazebrouck.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Télécom Numérique ne prennent pas part au vote
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du SIECF – TE Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 06/12/2023 à
08:55:59 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D06
Objet :	Finances Publiques : Cotisations 2024 - Compétence Télécom Numérique
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2 - Fiscalité
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D06-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	894 o
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	273.6 Ko
Nom original : D_lib N_20112023 D06 _FP _Cotisation T_l_com Num_rique 2024 sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D06-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 décembre 2023 à 16h30min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 décembre 2023 à 16h31min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 décembre 2023 à 16h31min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 décembre 2023 à 16h31min25s	Reçu par le MI le 2023-12-08

**COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023
Délibération N° 20112023 / D07 - FINANCES PUBLIQUES
Cotisations 2024 - Compétence Eclairage Public
(Option B Maintenance)**

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Pascal ARNOTTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Déléguée suppléant	FLEURBAIX

M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Pascal DEQUIDT	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	LYNDE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Bruno PACCOU	Délégué suppléant	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	NOORDPEENE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Pierre CAVROIS	Délégué suppléant	OUDEZEELE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Déléguée titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STAPLE
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE

M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Frédéric EECKHOUT	Déléguée suppléant	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
Mme Céline GROYSILLIER	Déléguée suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
 M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK
 M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE
 Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
 M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX
 M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND
 M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
 M. Jean-Luc CAPPAAERT, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
 M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
 Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
 Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ
 M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
 Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
 M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
 M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
 Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
 M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH
 Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN
 M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 20112023 / D07 - FINANCES PUBLIQUES Cotisations 2024 - Compétence Eclairage Public (Option B Maintenance)

Exposé et proposition de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances :

Vu le CGCT,

Vu les besoins en ressources du SIECF territoire d'énergie Flandre,

Vu les orientations budgétaires qui viennent d'être présentées,

Considérant que le Bureau a émis un avis favorable lors de sa réunion du 13 novembre 2023,

Considérant que la cotisation éclairage public maintenance option B était de 3,60 € par habitant en 2023,

Il est proposé au Comité syndical :

- de fixer la cotisation pour la compétence Eclairage public maintenance (option B), pour l'année 2024, à 3,70€ par habitant (se décomposant en 3,05€ pour la maintenance et 0,65€ pour la cartographie, la géolocalisation et le géo-référencement),
- de préciser que l'ensemble des travaux de cartographie s'étalent sur plusieurs années au vu de l'ampleur de la tâche,
- de préciser que les Communes seront avisées de cette cotisation et devront définir le mode de recouvrement
- en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de recouvrement des cotisations.

Aussi, il est proposé 3 choix pour 2024 :

- la budgétisation via le budget communal 2024
- la fiscalisation au titre de l'année 2024
- la déduction des sommes dues au SIECF au titre des cotisations 2024, du reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) au titre de l'année 2024. Cette dernière possibilité n'est ouverte qu'aux communes dont la gestion de la TCFE est assurée par le SIECF pour l'année 2024.

Il est rappelé que l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué, depuis le 1er janvier 2011, la TCFE dont le régime juridique est codifié aux articles L. 2333-2 à L. 2333-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Soucieux de permettre la perception de cette ressource fiscale par les entités exerçant effectivement la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de résoudre des difficultés de mise en œuvre, le législateur a fléché son produit vers les syndicats à compter de 2015 pour les communes de moins de 2000 habitants de manière obligatoire et de manière facultative pour les communes de plus de 2000 habitants.

Les Communes devront ensuite aviser le SIECF - territoire d'énergie Flandre de leur choix,

- d'autoriser le Président à signer avec les communes concernées, des avenants aux Conventions TCFE, pour ces communes ayant opté pour le financement de cette cotisation via la TCFE,
- de préciser que cette recette sera inscrite au BP 2024.

La délibération sera transmise aux Communes et à la Trésorerie d'Hazebrouck.

La délibération sera transmise aux Communes et à la Trésorerie d'Hazebrouck.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public (option B Maintenance) ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du SIECF – TE Flandre

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 06/12/2023 à
08:54:38 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D07
Objet :	Finances Publiques : Cotisations 2024 - Compétence Eclairage Public Option B
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2 - Fiscalité
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D07-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	902 o
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	277.9 Ko
Nom original : D_lib N_20112023 D07 _FP _Cotisation EP 2024		
sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D07-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	11 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 décembre 2023 à 09h46min18s	Reçu par le MI le 2023-12-11

**COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023
Délibération N° 20112023 / D08 - FINANCES PUBLIQUES
Cotisations 2024 - Compétence IRVE**

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Pascal ARNOTTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Déléguée suppléant	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT

M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Pascal DEQUIDT	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	LYNDE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Bruno PACCOU	Délégué suppléant	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	NOORDPEENE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Pierre CAVROIS	Délégué suppléant	OUDEZEELE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Déléguée titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STAPLE
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE

M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELLEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Frédéric EECKHOUT	Déléguée suppléant	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
Mme Céline GROYSILLIER	Déléguée suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
 M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK
 M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE
 Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
 M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX
 M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND
 M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
 M. Jean-Luc CAPPAAERT, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
 M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
 Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
 Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ
 M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
 Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
 M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
 M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
 Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
 M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH
 Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN
 M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 20112023 / D08 - FINANCES PUBLIQUES Cotisations 2024 - Compétence IRVE

Exposé et proposition de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances :

Vu le CGCT,
 Vu les besoins en ressources du SIECF,
 Vu les orientations budgétaires qui viennent d'être présentées,
 Considérant que le Bureau a émis un avis favorable lors de sa réunion du 13 novembre 2023,

Considérant que pour l'année 2023, la cotisation était fixée à 800 € / borne 22kVA (2 points de charge), 800 € / borne 50 kVA (1 point de charge) et 200 € / borne lente ou sur éclairage public (1 point de charge),

Il est proposé au Comité syndical :

- de fixer la cotisation pour la compétence IRVE, pour l'année 2024, à :
 - ➔ 800 € par borne 22kVA (2 points de charge) en service au 1^{er} janvier 2024,
 - ➔ 800 € par borne 50kVA (1 point de charge) en service au 1^{er} janvier 2024,
 - ➔ 200 € par borne sur éclairage public (1 point de charge) en service au 1^{er} janvier 2024
- de préciser que les Communes seront avisées de cette cotisation et devront définir le mode de recouvrement
- en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de recouvrement des cotisations. Aussi, il est proposé 3 choix pour 2024 :
 - la budgétisation via le budget communal 2024
 - la fiscalisation au titre de l'année 2024
 - la déduction des sommes dues au SIECF au titre des cotisations 2024, du reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) au titre de l'année 2024. Cette dernière possibilité n'est ouverte qu'aux communes dont la gestion de la TCFE est assurée par le SIECF pour l'année 2024.

Il est rappelé que l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué, depuis le 1er janvier 2011, la TCFE dont le régime juridique est codifié aux articles L. 2333-2 à L. 2333-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Soucieux de permettre la perception de cette ressource fiscale par les entités exerçant effectivement la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de résoudre des difficultés de mise en œuvre, le législateur a fléché son produit vers les syndicats à compter de 2015 pour les communes de moins de 2000 habitants de manière obligatoire et de manière facultative pour les communes de plus de 2000 habitants.

Les Communes devront ensuite aviser le SIECF - territoire d'énergie Flandre de leur choix, - d'autoriser le Président à signer avec les communes concernées, des avenants aux Conventions TCFE, pour ces communes ayant opté pour le financement de cette cotisation via la TCFE,

- de préciser que cette recette sera inscrite au BP 2024.

La délibération sera transmise aux Communes et à la Trésorerie d'Hazebrouck.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence IRVE ne prennent pas part au vote
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Signature numérique de
MICHEL DECOOL
Le 06/12/2023 à
08:52:18 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du SIECF – TE Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 05/12/2023 à
16:50:23 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D08
Objet :	Finances Publiques : cotisations 2024 - Compétence
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2 - Fiscalité
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D08-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	881 o
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	318.7 Ko
Nom original : D_lib N_20112023 D08 _ FP _ Cotisation IRVE 2024		
sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D08-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	11 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 décembre 2023 à 09h57min12s	Reçu par le MI le 2023-12-11

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr



COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 20112023/D09- FINANCES PUBLIQUES : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Pascal ARNOTTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE

	FLEURBAIX
M. Serge VANECLOO	GODEWAERSVELDE
Mme Laurence DOUALE	HARDIFORT
M. Aurélien ROYAL	HARDIFORT
M. Philippe COUDOUX	HAVERSKERQUE
M. Stéphane DUCOURANT	HERZEELE
M. Francky SALON	HERZEELE
Mme Valérie VANHERSEL	HOLQUE
M. Pascal DEQUIDT	HOLQUE
M. Fabrice LAMIAUX	HONDSCHOOTE
M. Alain LEBRUN	HONDSCHOOTE
M. Hervé SAISON	HOUTKERQUE
M. Jérôme VERMERSCH	HOYMILLE
M. Jean TRUANT	KILLEM
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	KILLEM
M. Daniel THAMIRY	LA GORGUE
M. Pierre CAMPAGNIE	LA GORGUE
M. Jean-Claude BERNARD	LEDERZEELE
M. Edmond TURPIN	LE DOULIEU
M. Jessy COURBY	LE DRINGHEM
M. Sébastien LUCHET	LE DRINGHEM
M. Dominique WALBROU	LESTREM
Mme Bernadette DELANGUE	LOOBERGHE
M. Christian DELASSUS	LOOBERGHE
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	LYNDE
M. Nicolas LOISEE	LYNDE
M. Didier DEHORTER	MERCKEGHEM
M. Emile HOEDTS	MERCKEGHEM
M. Jean-Michel PLAETEVOET	MERVILLE
M. Jean-François DAUTRICOURT	MERVILLE
M. Joël LEURS	METEREN
M. Bruno PACCOU	METEREN
M. Joël DUYCK	MILLAM
M. Jean-Louis DELFLY	MILLAM
M. Emmanuel WECXSTEEN	MORBECQUE
M. Dominique PONSEEL	MORBECQUE
M. Fabrice GREBET	NEUF-BERQUIN
M. Rémi MARION	NEUF-BERQUIN
M. Rodrigue BOURNONVILLE	NIEPPE
M. Arnaud GUERIN	NIEPPE
M. Philippe BERTIN	NOORDPEENE
M. Sylvain PETITPREZ	NOORDPEENE
M. Franck MEURILLON	OUDEZEELE
M. Michel COINTE	OUDEZEELE
M. Albert PIETERSOONE	OXELAERE
M. Stéphane SOCKEEL	RENESCURE
M. Jean-Luc DEBERT	RENESCURE
M. Pierre CAVROIS	REXPOEDE
M. Stéphane DIEUSAERT	RUBROUCK
M. Lambert LE LAY	RUBROUCK
M. Jean-Paul TILLIER	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Didier DEWYNTER	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Kévin NEFFE	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	SAINT-MOMELIN
M. Bertrand CREPIN	SAINT-MOMELIN
M. Thierry DEQUIDT	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Frédéric VANDENBRIELE	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Jean-Charles COURQUIN	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
Mme Marie-Noëlle MACREL	SOCX
M. Patrick DEWINTER	STAPLE
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	
M. Bernard BENOUWT	
M. Jean DELANNOY	
M. Daniel DOYER	

Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Frédéric EECKHOUT	Déléguée suppléant	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
Mme Céline GROYSILLIER	Déléguée suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
 M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK
 M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE
 Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
 M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX
 M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND
 M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
 M. Jean-Luc CAPPAERT, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
 M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
 Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
 Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ
 M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
 Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
 M. Pierre BOUTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
 M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
 Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
 M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH
 Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN
 M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Délibération n° 20112023/D09 - FINANCES PUBLIQUES : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances :

Dans le cas où le budget d'une Collectivité Territoriale n'est pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L 1612-1 du Code des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de cette Collectivité :

- de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;
- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;
- jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits d'investissement ouverts par anticipation du vote du budget sont le tableau en annexe.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

CREDITS D'INVESTISSEMENT 2024 OUVERTS PAR ANTICIPATION

		POUR MÉMOIRE BUDGET/DM 2023	CREDITS 2024 OUVERTS PAR ANTICIPATION
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00 €	12 500,00 €
204	Subventions d'équipement versées	553 871,76 €	138 467,94 €
21	Immobilisations corporelles	1 456 430,79 €	364 107,70 €
23	Immobilisations en cours	8 983 630,74 €	2 245 907,69 €
27	Autres immobilisations financières	1 000,00 €	250,00 €
20	Dépenses imprévues (investissement)	50 000,00 €	12 500,00 €
45..	Opérations pour compte de tiers		
4581303	AIDE SUITE CONVENTION GRDF	1 724,00 €	431,00 €
4581502	ACTEE II PORTAGE SE 60	195 524,33 €	48 881,08 €
4581503	ACTEE II PORTAGE FDE 80	217 294,33 €	54 323,58 €
458152	RESEAUX CASSEL	13 352,80 €	3 338,20 €
4581601	ACTEE II PEUPLIER	100 000,00 €	25 000,00 €
458177	ACTEE II OP MAITRISE ŒUVRE - CAPTEURS CO2 COMMUNES - SEQUOIA1	110 000,00 €	27 500,00 €
458179	CEE COMMUNES	10 000,00 €	2 500,00 €
458187	RESEAUX CCFI 2022	56 695,20 €	14 173,80 €
458188	RESEAUX HAZEBROUCK	500 000,00 €	125 000,00 €
458189	AIDE SUITE CONVENTION GRDF SIECF FIOUL GAZ	10 000,00 €	2 500,00 €
458191	RESEAUX CCFI 2023	297 200,00 €	74 300,00 €
458192	RESEAUX CCFL 2023	108 000,00 €	27 000,00 €
458193	TERRAINS SPORTS COMMUNES	1 000 000,00 €	250 000,00 €
458194	LUM ACTE REVERST SIDEV SE60 VILLE HAZEBROUCK	130 000,00 €	32 500,00 €
458195	SD RESEAU DE CHALEUR URBAIN HAZEBROUCK	50 000,00 €	12 500,00 €
458196	SCHEM'ACTEE PORTAGE HAZEBROUCK	80 000,00 €	20 000,00 €
458197	EFF'ACTE	32 500,00 €	8 125,00 €
		2 912 290,66 €	728 072,67 €
		14 007 223,95 €	3 501 805,99 €

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance



Michel DECOOL
Le Président du SIECF - TE Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication.

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 28/11/2023 à
10:16:49 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 28/11/2023 à
10:15:50 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 24/11/2023 à
10:46:41 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 24/11/2023 à
10:22:42 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D09
Objet :	Finances Publiques : Autorisation de crédits avant le vote du BP 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgétaires
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D09-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	895 o
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	1.9 Mo
Nom original : DELIB SIECF 20112023_D09 AUTORISATION		
CREDITS.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D09-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 novembre 2023 à 14h52min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 novembre 2023 à 14h52min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 novembre 2023 à 14h56min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 novembre 2023 à 14h57min08s	Reçu par le MI le 2023-11-28

**COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023
Délibération N° 20112023 / D10 - FINANCES PUBLIQUES
Reversement du FCTVA relatif aux interventions de maintenance en
éclairage public**

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROOKELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	ECKE
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Pascal ARNOOTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Déléguée suppléant	FLEURBAIX

M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Pascal DEQUIDT	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	LYNDE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Bruno PACCOU	Délégué suppléant	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	NOORDPEENE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Pierre CAVROIS	Délégué suppléant	OUDEZEELE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Déléguée titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STAPLE
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE

M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELLEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Frédéric EECKHOUT	Déléguée suppléant	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
Mme Céline GROYSILLIER	Déléguée suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
 M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK
 M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE
 Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
 M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX
 M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND
 M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
 M. Jean-Luc CAPPAAERT, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
 M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
 Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
 Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ
 M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
 Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
 M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
 M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
 Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
 M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH
 Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN
 M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 20112023 / D10 - FINANCES PUBLIQUES Re却ement du FCTVA relatif aux interventions de maintenance en éclairage public

Exposé et proposition de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances :

Dans le cadre de l'automatisation du FCTVA depuis le 1^{er} janvier 2023, les dépenses de maintenance liées à des sinistres en éclairage public sont intégrées dans les sommes perçues par le SIECF TE Flandre.

Vu le titre de recettes émis à l'encontre la commune pour remboursement intégral (TTC) des sommes engagées pour les réparations,

Considérant que le FCTVA perçu sur lesdites sommes revient aux communes, il convient de reverser les montants ci-annexés par l'émission d'un mandat.

Considérant la charge de travail du pôle finances en cette fin d'exercice, les versements seront réalisés fin 2023 ou au 1^{er} trimestre 2024.

Collectivité	Montant à reverser
CCFI COMMUNAUTE	1 084,63 €
CCHF COMMUNAUTE	114,34 €
COMMUNE ARNEKE	1 526,80 €
COMMUNE BAILLEUL	594,97 €
COMMUNE BAVINCHOVE	258,69 €
COMMUNE BERGUES	354,16 €
COMMUNE BIERNE	1 094,06 €
COMMUNE BISSEZEELE	2 136,95 €
COMMUNE GODEWAERSVELDE	232,44 €
COMMUNE HERZEELE	664,36 €
COMMUNE HONDSCHOOTE	2 364,47 €
COMMUNE LAVENTIE	1 482,55 €
COMMUNE MERRIS	107,77 €
COMMUNE MERVILLE	2 024,42 €
COMMUNE NIEPPE	1 855,78 €
COMMUNE ST SYLVESTRE	519,35 €
COMMUNE STEENE	255,05 €
COMMUNE WATTEN	117,12 €
TOTAL REVERSEMENT FCTVA	16 787,91 €

Il est proposé au Comité de valider les versements de FCTVA tels que présentés dans le tableau.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Signature numérique de
MICHEL DECOOL
Le 06/12/2023 à
09:06:34 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du SIECF – TE Flandre

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 04/12/2023 à
15:54:53 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D10
Objet :	Finances Publiques : Reversement du FCTVA relatif aux interventions de maintenance en éclairage public
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2 - Fiscalité
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D10-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	928 o
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	478.7 Ko
Nom original : D_lib N_20112023 D10 _FP _Reversement FCTVA sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D10-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	11 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 décembre 2023 à 14h39min26s	Reçu par le MI le 2023-12-11

**COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023
Délibération N° 20112023 / D11 - FINANCES PUBLIQUES
Régime de TVA pour la location des fourreaux Télécom/Fibre**

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Pascal ARNOTTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Déléguée suppléant	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT

M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Pascal DEQUIDT	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Bruno PACCOU	Délégué suppléant	MERVILLE
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	METEREN
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	MILLAM
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCHEEL	Délégué suppléant	OUDEZEELE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Pierre CAVROIS	Délégué suppléant	OXELAERE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Déléguée titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SOCX
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	STAPLE
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE

M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELLEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Frédéric EECKHOUT	Déléguée suppléant	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
Mme Céline GROYSILLIER	Déléguée suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
 M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK
 M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE
 Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
 M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX
 M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND
 M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
 M. Jean-Luc CAPPAAERT, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
 M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
 Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
 Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ
 M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
 Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
 M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
 M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
 Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
 M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH
 Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN
 M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 20112023 / D11 - FINANCES PUBLIQUES Régime de TVA pour la location des fourreaux Télécom/Fibre

Exposé et proposition de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances :

Dans le cadre de l'exercice de la compétence télécom/ numérique, le syndicat devient propriétaire de fourreaux télécom/ numérique.

Le SIECF a pris conseil auprès de la FNCCR et du Cabinet ACTANE. Le SIECF territoire d'énergie Flandre a le choix de créer ou pas, un budget annexe pour la gestion d'un service public administratif.

La qualité du service :

La qualification de ce service public, en service administratif (SPA) ou service public industriel et commercial (SPIC), exercée par le SIECF territoire d'énergie Flandre est, selon la jurisprudence constante, évaluée sur la base de trois critères que sont :

Critère 1 : L'objet du service public (création, entretien et exploitation de fourreaux en domaine public) : Peut-il être le fait d'une entreprise privée ? => Les entreprises privées qui exploitent des fourreaux le font lorsque l'activité est rentable c'est-à-dire en zone urbaine.

Critère 2 : L'origine des ressources (proviennent-elles uniquement des redevances calculées en fonction du service rendu ou proviennent-elles pour partie de subventions ?) => La création, l'entretien et l'exploitation des fourreaux ne peut être équilibrée et nécessite un équilibre structurel à court et moyen terme par subvention (subventions d'équilibre votées chaque année par le comité syndical)

Le besoin de financement permanent de cette activité, n'est pas compatible avec ce qui est prévu dans un SPIC (financement par l'usager)

Critère 3 : Les modalités de fonctionnement : Y-a-t-il ou non recherche de bénéfice au sens fiscal du terme?

Quelle est la part du prix de revient facturé à l'usager du service ?

=> Le bénéfice n'est pas recherché et la part facturée à l'usager ne permet pas l'équilibre du coût global du service.

Sur la base de ces trois critères jurisprudentiels cumulés, la création, l'entretien et l'exploitation des fourreaux télécom /numérique en domaine public apparaît donc plus comme un service public administratif.

Monsieur le Président propose donc au Comité syndical de ne pas créer de budget annexe pour la gestion des fourreaux télécom/numérique en domaine public qui relève d'un service public administratif soumis à la nomenclature M14 (M57 au 01/01/2024), sans autonomie financière, avec un budget géré HT avec assujettissement à la TVA et avec effet au 1er janvier 2024.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Signature numérique de
MICHEL DECOOL
Le 06/12/2023 à
09:06:44 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du SIECF – TE Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 04/12/2023 à
15:54:54 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D11
Objet :	Finances Publiques : Régime de TVA pour la location des fourreaux Télécom/Fibre
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2 - Fiscalité
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D11-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	906 o
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	307.6 Ko
Nom original : D_lib N_20112023 D11_FP_R_gime TVA Fourreaux T_l_com Fibre sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D11-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	11 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 décembre 2023 à 14h42min09s	Reçu par le MI le 2023-12-11

**COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023
Délibération N° 20112023 / D12 - MARCHÉS PUBLICS
Convention de groupement de commande relative
à l'achat groupé d'énergie**

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROOKELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	ECKE
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Pascal ARNOUTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Déléguée suppléant	FLEURBAIX

M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Pascal DEQUIDT	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	LYNDE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Bruno PACCOU	Délégué suppléant	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	NOORDPEENE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Pierre CAVROIS	Délégué suppléant	OUDEZEELE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Déléguée titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STAPLE
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE

M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELLEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Frédéric EECKHOUT	Déléguée suppléant	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
Mme Céline GROYSILLIER	Déléguée suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN

M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK

M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE

Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL

M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX

M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND

M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK

M. Jean-Luc CAPPAAERT, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT

M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET

Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL

Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ

M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY

Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN

M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT

M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ

Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS

M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH

Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN

M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 20112023 / D12 - MARCHÉS PUBLICS

Convention de groupement de commande relative à l'achat groupé d'énergie

Exposé et proposition de M Rodrigue BOURNONVILLE – Vice-Président chargé des Marchés Publics :

Vu la convention de groupement de commande pour l'achat groupé d'énergie du 27 juillet 2018,

Vu les avenants n° 1 et 2 relatifs à cette convention,

Considérant qu'il convient de prévoir un marché public à compter du 1er janvier 2025 pour la fourniture d'énergie,

Considérant que le SIAN SIDEN (et ses régies Noréade) a souhaité entrer dans le groupement de commande,

Considérant que le Bureau syndical a délibéré favorablement en vue d'adhérer à cette centrale d'achat lors de sa réunion du 21 aout 2023,

Considérant que l'adhésion à une centrale d'achat relève d'une compétence de l'organe délibération, il convient de délibérer en Comité syndical,

Il est proposé au Comité d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant tel que présenté en annexe,

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du SIECF – TE Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 06/12/2023 à
09:05:23 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 06/12/2023 à
09:04:32 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 04/12/2023 à
16:12:50 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Avenant 3 à la Convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergie et de fournitures de services associés

Article 1er. Durée de la convention

Pour faciliter les démarches de ses adhérents et des autres acheteurs publics ou acheteurs exerçant des missions d'intérêt général, le Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre Territoire d'énergie Flandre (ci-après SIECF TE FLANDRE) a constitué un groupement de commandes pour l'achat de gaz, d'électricité et autres énergies sur son territoire.

Ce groupement de commandes est constitué dans le respect des dispositions de l'article L2113-6 du Code de la Commande Publique.

Les marchés passés dans le cadre de l'accord-cadre en cours arrivent à échéance le 31 décembre 2024. Il convient donc de mettre à jour la convention constitutive du groupement de commandes pour la durée du nouvel accord-cadre. Celui-ci est envisagé pour une durée prévisionnelle de trois ans et assurera donc la fourniture de gaz, d'électricité et autres énergies aux membres jusqu'au 31 décembre 2027.

La présente convention constitutive, instituée dans le respect des dispositions de l'article L2113-7 du Code de la Commande Publique, est donc prolongée pour la durée de ce nouvel accord-cadre.

Article 2. - Adhésion du SIAN SIDEN et ses régies Noréade

Un établissement public non membre du SIECF TE FLANDRE mais présent en partie sur le territoire, le SIAN SIDEN et ses régies Noréade, a émis la volonté de rejoindre le présent groupement de commandes pour les prochains marchés prenant effet à compter de 2025.

Les membres fondateurs du groupement de commandes déclarent accepter l'adhésion du SIAN SIDEN et ses régies Noréade au groupement par le présent avenant.

Article 3. - Adhésions et retraits complémentaires

Conformément à l'article 4.1 de la convention, les membres fondateurs du groupement de commandes acceptent, sans qu'il soit besoin de délibérer, l'adhésion au groupement de toute commune ou établissement public membre du SIECF, après délibération de celle-ci.

De plus, conformément à l'article 4.2 de la convention, le présent groupement est institué à titre permanent, mais chaque membre est libre de se retirer du groupement.

Ce retrait doit intervenir avant que le membre ait déclaré ses besoins pour le lancement de la consultation relative à l'achat d'énergie pour laquelle le membre souhaite se retirer.

Dans ce cadre, le lancement de la consultation étant programmé en novembre/décembre 2023, les membres qui souhaitent adhérer au groupement ou s'en retirer devront notifier le coordonnateur de leur décision avant le 31 octobre 2023.

Article 4. - Dispositions particulières

Toutes les clauses de la convention de groupement non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Article 5. - Prise d'effet

Conformément à l'article 2 de la convention de groupement (« Durée de la convention »), le présent avenant prend effet lorsque la majorité des deux tiers des membres a approuvé les modifications.

Fait à
Le

Le Coordonnateur du groupement,

Le membre du groupement,

Le Président du SIECF

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D12
Objet :	Marchés Public : Convention de groupement de commande relative à l'achat groupé d'énergie
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D12-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1 Ko
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	336.5 Ko
Nom original : D_lib N_20112023 D12_MP_Conv grmpt Cde achat group_d_nergie_AV 3 sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D12-DE-1-1_1.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	91.5 Ko
Nom original : AV 3 convention.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D12-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	11 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 décembre 2023 à	

14h52min21s

Reçu par le MI le 2023-12-11

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023

Délibération N° 20112023 / D13 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ÉLECTRICITÉ : Programme prévisionnel de travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux Article 8 et travaux coordonnés 2024

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM

M. Pascal ARNOUTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Déléguée suppléant	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Pascal DEQUIDT	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Bruno PACCOU	Délégué suppléant	MERVILLE
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	METEREN
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	MILLAM
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCHEEL	Délégué suppléant	OUDEZEELE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Pierre CAVROIS	Délégué suppléant	OXELAERE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	

Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STAPLE
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELLEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Frédéric EECKHOUT	Déléguée suppléant	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
Mme Céline GROYSILLIER	Déléguée suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
 M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK
 M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE
 Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
 M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX
 M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND
 M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
 M. Jean-Luc CAPPAAERT, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
 M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
 Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
 Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ
 M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
 Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
 M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
 M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
 Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
 M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH
 Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN
 M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 20112023 / D13 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ÉLECTRICITÉ : Programme prévisionnel de travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux Article 8 et travaux coordonnés 2024

Exposé et proposition de Messieurs Laurent VANPOUILLE ET Edmond TURPIN – Vice-Présidents :

Vu l'article 8 du contrat de concession signé avec ENEDIS et EDF,

Vu les délibérations du Comité syndical fixant les modalités de participations des communes aux travaux d'enfouissement des réseaux : délibération du 27 septembre 2018 (travaux effacement et enfouissement des réseaux éclairage public et télécom concomitants ou non aux travaux dits d'Article 8) et délibération du 28 septembre 2020 (travaux Article 8),

Vu le programme prévisionnel de travaux en annexe de la présente convention,

Vu la convention signée avec ENEDIS pour les travaux dits d'Article 8 pour les années 2023 et 2024,

Il est proposé au Comité syndical :

- d'adopter le programme prévisionnel de travaux pour l'année 2024, selon le tableau en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les Communes concernées,
- d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la bonne application de la présente délibération, notamment le dépôt des dossiers CEE Eclairage public.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence AOD électricité ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du SIECF – TE Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique de MICHEL DECOOL
Le 06/12/2023 à 09:02:51 CET
SI D ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

COMITÉ SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023

PROGRAMME PREVISIONNEL ART 8 - 2024/2025 - MAJ 13/11/2023

Commune	Adresse	Chiffrage ART 8 Estimatif (HT)	Coordonnateur SPS	ETUDES	CTO	fil nu (mètres) PREVISIONNEL	Fil torsadé (mètres)	Linéaire Total (mètres)	% fil nu	TOTAL prévisionnel (BT – EP – FT) en € HT
BAILLEUL	Rue de Lille	111 000,00 €	1 000,00 €	3 700,00 €	300,00 €	185	0	185	100%	166 500,00 €
CASSEL	Rue de Bergues	180 000,00 €	525,00 €	6 000,00 €	150,00 €	300	0	300	100%	270 000,00 €
ERINGHEM	Rue des Tilleuls	172 200,00 €	502,25 €	5 740,00 €	350,00 €	60	227	287	0%	258 300,00 €
LA GORGUE	Rue du Général de Gaulle	360 000,00 €	1 050,00 €	12 000,00 €	350,00 €	600	0	600	0%	540 000,00 €
LE DOULIEU	Grand Rue	480 000,00 €	1 400,00 €	16 000,00 €	300,00 €	0	800	800	0%	720 000,00 €
MERVILLE	Rue Bourinoville	168 000,00 €	490,00 €	5 600,00 €	350,00 €	220	60	280	79%	280 000,00 €
NIEPPE	Rue Vanuxem	249 000,00 €	726,25 €	8 300,00 €	350,00 €	180	235	415	43%	373 500,00 €
OXELAERE	Rue de la Drève	120 000,00 €	350,00 €	4 000,00 €	350,00 €	0	200	200	0%	180 000,00 €
RENESCURE	Rue André Coo	180 000,00 €	525,00 €	6 000,00 €	350,00 €	0	300	300	0%	270 000,00 €
WARHEM	Rue de Rexpoëde / Rue des Anciens Combattants	304 800,00 €	889,00 €	10 160,00 €	350,00 €	0	550	508	0%	457 200,00 €
BOESSEGHEM	Rue de la mairie	222 000,00 €	647,50 €	7 400,00 €	350,00 €	330	40	370	89%	333 000,00 €
LOOBERGHE	Rue de la mairie	120 000,00 €	350,00 €	4 000,00 €	350,00 €	150	50	200	75%	180 000,00 €
WORMHOUT	Rue de la Résistance	156 000,00 €	455,00 €	5 200,00 €	350,00 €	260	0	260	100%	234 000,00 €
STEEVENORDE	Rue Saint Exupéry / Rue de Poperinghe	390 000,00 €	1 137,50 €	13 000,00 €	350,00 €	250	400	650	38%	585 000,00 €
BERGUES	Rue d'Ypres	90 000,00 €	262,50 €	3 000,00 €	350,00 €	150	0	150	100%	98 550,00 €
FLETRE	impasse du Mont des Cats	54 000,00 €	157,50 €	1 800,00 €	350,00 €	0	90	90	0%	81 000,00 €
WATTEN	Rue de la Colme	456 000,00 €	1 330,00 €	15 200,00 €	350,00 €	380	380	760	50%	684 000,00 €
HOLQUE	Rue de l'Aa	114 000,00 €	332,50 €	3 800,00 €	350,00 €	190	0	190	100%	171 000,00 €
BOLLEZEELE	Rue de l'Ancienne Gare/rue des Fleurs/ Rue de la Poste	324 000,00 €	945,00 €	10 800,00 €	350,00 €	460	80	540	85%	486 000,00 €
SAIN T JANS CAPPEL/BOSCHEPE	Mont noir (projet départemental)	480 000,00 €	1 400,00 €	16 000,00 €	350,00 €	0	800	800	0%	720 000,00 €
REXPOEDE	RD 916 Route de Bergues / Rue de la Poterie/Rue de West Capel	450 000,00 €	1 312,50 €	15 000,00 €	350,00 €	100	650	750	13%	675 000,00 €
		4 251 000,00 €	13 075,00 €	141 700,00 €	6 700,00 €	3815	4862	7085		7 763 050,00 €

POURCENTAGE FIL NU

53,84615385

Signature numérique de
MICHEL DECOOL
Le 06/12/2023 à
09:03:01 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 04/12/2023 à
16:35:24 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D13
Objet :	Compétence AOD Electricité : Programme prévisionnel de travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits Travaux article 8 et
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D13-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	274.4 Ko
Nom original : D_lib N_20112023 D13_Comp AOD Elec_Progr Pr_v Travaux Art 8 2024 sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D13-DE-1-1_1.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	233.6 Ko
Nom original : D_lib N_20112023 D13_Annexe sign_.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D13-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	11 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 décembre 2023 à	

14h55min42s

Transmis au MI

Acquittement reçu

11 décembre 2023 à
14h55min46s

Reçu par le MI le 2023-12-11

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023

Délibération N° 20112023 / D14 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ÉLECTRICITÉ : Convention avec le Département du Nord relative aux travaux d'effacement des réseaux au Mont Noir (Communes de Saint Jans Cappel et Boeschèpe)

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE

M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Pascal ARNOTTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Déléguée suppléant	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Pascal DEQUIDT	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LESTRÉM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Bruno PACCOU	Délégué suppléant	MERVILLE
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	METEREN
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	MILLAM
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCHEEL	Délégué suppléant	OUDEZEELE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Pierre CAVROIS	Délégué suppléant	OXELAERE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Déléguée titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	

M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STAPLE
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELLEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Frédéric EECKHOUT	Déléguée suppléant	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
Mme Céline GROYSILLIER	Déléguée suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
 M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK
 M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE
 Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
 M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX
 M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND
 M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
 M. Jean-Luc CAPPAAERT, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
 M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
 Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
 Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ
 M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
 Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
 M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
 M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
 Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
 M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH
 Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN
 M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 20112023 / D14 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ÉLECTRICITÉ : Convention avec le Département du Nord relative aux travaux d'effacement des réseaux au Mont Noir (Communes de Saint Jans Cappel et Boeschèpe)

Exposé et proposition de Messieurs Laurent VANPOUILLE ET Edmond TURPIN – Vice-Présidents :

Les services du Département du Nord ont un projet d'aménagement des abords du Mont Noir et de la villa départementale Marguerite Yourcenar. Dans le cadre de ce projet départemental, il est envisagé, d'enfouir les réseaux secs situés, en domaine public, dans l'emprise du chantier départemental.

Dans le cadre du contrat de concession qui lie le SIECF TE Flandre et son concessionnaire ENEDIS, ces travaux entrent dans le cadre des travaux sous maîtrise d'ouvrage du SIECF TE Flandre au titre notamment de l'Article 8 du cahier des charges de concession.

Sous réserve d'un accord sur les modalités financières, il est proposé au Comité de :

- Valider l'inscription des travaux d'effacement des réseaux secs basse tension, réseau éclairage public et télécom / fibre au titre du programme travaux 2024 du SIECF TE Flandre.
- De donner un accord pour la réalisation de travaux d'éclairage public et d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sous maîtrise d'ouvrage déléguée au Département, sous réserve d'un avis favorable des communes concernées
- D'autoriser le Président ou son Représentant à négocier et signer les conventions relatives à ce présent projet avec le Département du Nord.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence AOD électricité ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du SIECF – TE Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique de MICHEL DECOOL
Le 06/12/2023 à 09:01:10 CET
SI D ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D14
Objet :	Compétence AOD Electricité : Convention avec le Département du Nord relative aux travaux d'effacement des réseaux au Mont Noir (Communes de St Jans Cappel et Boeschèpe)
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D14-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	995 o
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	274.7 Ko
Nom original : D_lib N_20112023 D14 _Comp AOD Elec _Conv D_pt		
Nd Travaux d_effacement Mont Noir sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D14-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	11 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 décembre 2023 à 17h09min44s	Reçu par le MI le 2023-12-11

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023

Délibération N° 20112023 / D15 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ÉLECTRICITÉ : Convention avec ENEDIS et les communes de Cassel, Caëstre et Morbecque pour le déploiement de la vidéoprotection

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM

M. Pascal ARNOUTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Déléguée suppléant	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Pascal DEQUIDT	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Bruno PACCOU	Délégué suppléant	MERVILLE
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	METEREN
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	MILLAM
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCHEEL	Délégué suppléant	OUDEZEELE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Pierre CAVROIS	Délégué suppléant	OXELAERE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	

Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STAPLE
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELLEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Frédéric EECKHOUT	Déléguée suppléant	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
Mme Céline GROYSILLIER	Déléguée suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
 M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK
 M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE
 Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
 M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX
 M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND
 M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
 M. Jean-Luc CAPPAAERT, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
 M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
 Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
 Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ
 M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
 Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
 M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
 M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
 Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
 M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH
 Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN
 M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 20112023 / D15 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ÉLECTRICITÉ : Convention avec ENEDIS et les communes de Cassel, Caëstre et Morbecque pour le déploiement de la vidéoprotection

Exposé et proposition de Messieurs Laurent VANPOUILLE ET Edmond TURPIN – Vice-Présidents :

Les Communes de Cassel, Caëstre et Morbecque souhaitent respectivement installer un dispositif de vidéoprotection sur les poteaux de distribution publique d'électricité.

Il est proposé au Comité :

- de donner délégation à Monsieur le Président, ou son représentant, pour négocier puis signer ces conventions tripartites avec Enedis et respectivement les Communes de Cassel, Caëstre et Morbecque, selon le modèle FNCCR.
- d'exonérer les Communes de Cassel, Caëstre et Morbecque de redevance.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence AOD électricité ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du SIECF – TE Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 06/12/2023 à
09:01:20 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D15
Objet :	Compétence AOD Electricité : Convention avec ENEDIS et les communes de Cassel, Caëstre et Morbecque pour le déploiement de la
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D15-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	968 o
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	270.1 Ko
Nom original : D_lib N_20112023 D15 _Comp AOD Elec _Conv ENEDIS Cassel Ca_stre Morbecque vid_o protection sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D15-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	11 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 décembre 2023 à 17h17min11s	Reçu par le MI le 2023-12-11

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023

Délibération N° 20112023 / D16 - Compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) : Programme prévisionnel de travaux 2024 Mise en œuvre opérationnelle du SD IRVE

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM

M. Pascal ARNOUTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Déléguée suppléant	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Pascal DEQUIDT	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	LYNDE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Bruno PACCOU	Délégué suppléant	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	OUDEZEELE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Pierre CAVROIS	Délégué suppléant	RENECURE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	RENECURE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK

M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STAPLE
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELLEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Frédéric EECKHOUT	Déléguée suppléant	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
Mme Céline GROYSILLIER	Déléguée suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
 M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK
 M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE
 Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
 M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX
 M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND
 M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
 M. Jean-Luc CAPPAAERT, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
 M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
 Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
 Mme Céline CAMPAL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ
 M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
 Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
 M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
 M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
 Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
 M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH
 Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN
 M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 20112023 / D16 - Compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) : Programme prévisionnel de travaux 2024 - Mise en œuvre opérationnelle du SD IRVE

Exposé et proposition de M. Christian DELASSUS – Vice-Président :

Vu le Schéma Directeur des IRVE (SD IRVE) adopté,

Vu les délibérations du Comité syndical fixant les modalités de participations des communes aux travaux d'installation de bornes IRVE,

Vu le programme prévisionnel de travaux en annexe de la présente convention,

Il est proposé au Comité syndical :

- d'adopter le programme prévisionnel de travaux pour l'année 2024, selon le tableau en annexe,
- d'autoriser le remplacement de la borne rapide située à Hazebrouck et actuellement défectueuse et non réparable
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les Communes et EPCI concernés,
- d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la bonne application de la présente délibération, notamment le dépôt des dossiers CEE Advenir.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence IRVE ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du SIECF – TE Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 12/12/2023 à
09:25:31 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Programme prévisionnel IRVE 2024 - SIECF TE FLANDRE - Comité du 20 nov 2023

Commune	Localisation	IRVE sur EP 1 PDC	IRVE 3 à 7 kW 1 PDC	IRVE 22 kW 2 PDC	IRVE 22-25 kW 2 PDC	IRVE 50 kW 2 PDC	Nombre total PDC	Montant prévisionnel	Date prévisionnelle des travaux / Statut
Bailleul	Prarking Natalis Dumez				1		2	27 000,00 €	1er trimestre 2024 Consultation ABF prévue
	Outersteene				3		6	75 000,00 €	Prise de rdv
	La Crèche								
	Le Steent'je								
Bissezzele	A définir				1		2	25 000,00 €	Estimation
Esquelbecq	A définir				1		2	25 000,00 €	Prise de rdv
Hazebrouck (CCFI)	Pôle gare	25					25	150 000,00 €	Estimation
Hoymille	A définir				1		2	25 000,00 €	Prise de rdv
Loosberghem	A définir				3		6	75 000,00 €	Prise de rdv
Nieppe	Parking Eglise				2		4	50 000,00 €	1er trimestre 2024
Noordpeene	Parking Stade de Football (EDF)	2					2	25 000,00 €	Prise de rdv
Oxelaere	Maison médicale		2		1		4	49 000,00 €	Estimation
Quaëdypre	A définir				1		2	25 000,00 €	Prise de rdv
Sercus	Rue Léon Courtois				1		2	25 000,00 €	Consultation ABF engagée
Vieux-Berquin	Grand Place				1		2	25 000,00 €	Prise de rdv
Volckerinckhove	A définir				1		2	25 000,00 €	Prise de rdv
Steenvoorde	A définir	2					2	25 000,00 €	Prise de rdv
West-Cappel	Parking Francis Cousin								Report 2025
Watten	L'Ovestel		1				1	12 000,00 €	1er trimestre 2024
		0	32	0	17	0	66	663 000,00 €	

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 12/12/2023 à
09:25:41 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 11/12/2023 à
11:11:09 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D16
Objet :	Compétence IRVE : Programme prévisionnel de travaux 2024 - Mise en oeuvre opérationnelle du SD
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D16-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	273.1 Ko
Nom original : D_lib N_20112023 D16 _ Comp IRVE _ Prog Pr_v travaux 2024 _ Sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D16-DE-1-1_1.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	279.5 Ko
Nom original : progr prev IRVE _ Sign_.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D16-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	12 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 décembre 2023 à	

12h14min16s

Reçu par le MI le 2023-12-12

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023
Délibération N° 20112023 / D17 - Compétence Infrastructures de
Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) :
Bornes déployées dans le cadre du partenariat avec la Fédération
française de Football et IZIVIA groupe EDF

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM

M. Pascal ARNOUTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Déléguée suppléant	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Pascal DEQUIDT	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	LYNDE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Bruno PACCOU	Délégué suppléant	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	OUDEZEELE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Pierre CAVROIS	Délégué suppléant	RENECURE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	RENECURE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK

M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STAPLE
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELLEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Frédéric EECKHOUT	Déléguée suppléant	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
Mme Céline GROYSILLIER	Déléguée suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
 M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK
 M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE
 Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
 M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX
 M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND
 M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
 M. Jean-Luc CAPPART, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
 M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
 Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
 Mme Céline CAMPAL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ
 M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
 Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
 M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
 M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
 Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
 M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH
 Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN
 M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

**Délibération N° 20112023 / D17 - Compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) :
Bornes déployées dans le cadre du partenariat avec la Fédération française de Football et IZIVIA groupe EDF**

Exposé et proposition de M. Christian DELASSUS – Vice-Président :

Vu le Schéma Directeur des IRVE (SD IRVE) adopté,

Considérant qu' IZIVIA groupe EDF a signé un partenariat avec la Fédération Française de Football, visant à installer des bornes de recharge sur les abords des stades et terrains de football,

Il est proposé au Comité :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et les BC afférents à ce dossier avec Izivia Groupe EDF,
- préciser que la participation des Communes bénéficiaires sera identique à celle fixée par délibération du 27 juin 2023

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence IRVE ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du SIECF – TE Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 12/12/2023 à
09:24:24 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D17
Objet :	Compétence IRVE : Bornes déployées dans le cadre du partenariat avec la Fédération française de Football et IZIVIA Groupe EDF
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D17-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	951 o
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	272.2 Ko
Nom original : D_lib N_20112023 D17_Comp IRVE_Partenariat F_d_ration Foot et IZIVIA sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D17-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	12 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 décembre 2023 à 12h15min18s	Reçu par le MI le 2023-12-12

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023
Délibération N° 20112023 / D18 - Compétence Eclairage Public :
Programme prévisionnel de travaux 2024

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOSEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOSEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Pascal ARNOTTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ

M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Déléguée suppléant	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Pascal DEQUIDT	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	LYNDE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Bruno PACCOU	Délégué suppléant	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	NOORDPEENE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Pierre CAVROIS	Délégué suppléant	OUDEZEELE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Déléguée titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX

M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STAPLE
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Frédéric FECKHOUT	Déléguée suppléant	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
Mme Céline GROYSILLIER	Déléguée suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
 M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK
 M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE
 Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
 M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX
 M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND
 M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
 M. Jean-Luc CAPPART, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
 M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
 Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
 Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ
 M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
 Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
 M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
 M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
 Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
 M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH
 Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN
 M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 20112023 / D18 - Compétence Eclairage Public : Programme prévisionnel de travaux 2024

Exposé et proposition de M. Jérôme VERMERSCH – Vice-Président :

Vu les délibérations du Comité syndical fixant les modalités de participations des communes aux travaux de rénovation et création d'éclairage public,

Vu le programme prévisionnel de travaux en annexe de la présente convention,

Il est proposé au Comité syndical :

- d'adopter le programme prévisionnel de travaux pour l'année 2024, selon le tableau en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les Communes et EPCI concernés,
- d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la bonne application de la présente délibération, notamment le dépôt des dossiers CEE.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du SIECF – TE Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 12/12/2023 à
09:23:01 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 12/12/2023 à
09:21:46 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

COMITE DU 20 NOVEMBRE 2023 - PROGRAMME PREVISIONNEL TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC 2024

MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE SUR LE TERRITOIRE DU SIECF

Commune	Adresse	Calendrier	Estimation (HT)	Estimation (TTC)
ARNEKE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUES DE WORMHOUT, POSTE, ACCES STADE ET PLACE ST GOHARD	2024	40 000,00 €	48 000,00 €
BAILLEUL	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2024	1 600 000,00 €	1 920 000,00 €
BERGUES	MISE EN VALEUR PORTE DE CASSEL, PORTE DE BIERNE ET LES 2 TOURS	1er trimestre 2024	140 000,00 €	168 000,00 €
BERGUES	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2024	530 000,00 €	636 000,00 €
BERTHEN	CREATION D'UN FEU TRICOLORE RD10	2024	37 000,00 €	44 400,00 €
BIERNE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2024	250 000,00 €	300 000,00 €
BLARINGHEM	CREATION ECLAIRAGE PUBLIC PARC DE JEUX	1er trimestre 2024	18 000,00 €	21 600,00 €
BOESCHEPE	CREATION ECLAIRAGE PUBLIC abords de PLATEFORME DE TRI	2024	25 000,00 €	30 000,00 €
BUYSCHEURE	CREATION D'UN ECLAIRAGE SOLAIRE HONDEMAST STRAETE	1er trimestre 2024	4 200,00 €	5 040,00 €
CAESTRE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AV GENERAL DE GAULLE, ROUTE DE BAILLEUL (D933)	2024	45 000,00 €	54 000,00 €
CCFL	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ZAC DES PACAUX MERVILLE	2024	87 000,00 €	104 400,00 €
ECKE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PARKING DE LA MAIRIE	2024	30 000,00 €	36 000,00 €
ESQUELBECQ	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DIVERS RUES EN 2023	1er trimestre 2024	25 000,00 €	30 000,00 €
FLEURBAIX	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC PHASE 2	2024	35 000,00 €	42 000,00 €
HARDIFORT	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2024	31 000,00 €	37 200,00 €
HERZELLE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE WORMHOUT	2024	50 000,00 €	60 000,00 €
HONDEGHEM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC LANTERNE TYPE "BOULE" DIVERS RUES	2024	40 000,00 €	48 000,00 €
KILLEM	RENOVATION ENSEMBLE DE LA COMMUNE PHASE 3	2024	5 000,00 €	6 000,00 €
LAVENTIE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ALLEE DES MESANGES, RSD GUYNEMER, PHASE 2	1er trimestre 2024	25 000,00 €	30 000,00 €
LE DOULIEU	RENOVATION ET CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR PASSAGE PIETON RUE LOUF, ET DIVERS RUES	2024	60 000,00 €	72 000,00 €
LE DOULIEU	CREATION D'UN FEU TRICOLORE GRAND RUE	1er trimestre 2024	21 000,00 €	25 200,00 €
LOOBERGHE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC LANTERNE TYPE "BOULE" DIVERS RUES	2024	10 000,00 €	12 000,00 €
METEREN	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DIVERS RUES	2024	100 000,00 €	120 000,00 €
MERCKERGHEM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE WATTEN, HAMEAU DE LYNCK	2024	55 000,00 €	66 000,00 €
MERVILLE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RESORPTION LANTERNE TYPE BOULE PHASE 2	1er trimestre 2024	105 000,00 €	126 000,00 €
NEUF BERQUIN	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE CASSEL	2024	40 000,00 €	48 000,00 €
NIEPPE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	1er trimestre 2024	900 000,00 €	1 080 000,00 €
NIEPPE	CREATION D'UN FEU TRICOLORE, ROUTE D ARMENTIERES RUE PAVE FRUIT	2024	50 000,00 €	60 000,00 €
NOORDPEENE	CREATION D'UN FEU TRICOLORE, ROUTE DE SAINT OMER	1er trimestre 2024	37 000,00 €	44 400,00 €
OUDZEELLE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC CONTOUR DE L'EGLISE	2024	5 000,00 €	6 000,00 €
OXELAERE	CREATION D'UN FEU TRICOLORE, ROUTE DE CASSEL	2024	33 000,00 €	39 600,00 €
OXELAERE	CREATION D'UN ECLAIRAGE POUR PASSAGE PIETON ROUTE NATIONALE	1er trimestre 2024	9 000,00 €	10 800,00 €
PITGAM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DU SPREY,	2024	20 000,00 €	24 000,00 €
REXPOEDE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DIVERS RUES	1er trimestre 2024	34 000,00 €	40 800,00 €
RUBROUCK	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RTE DE ARNEKE, BROXEELE, FICHAUX, ROOMSK, BOUTER	2024	46 000,00 €	55 200,00 €
SAINTE-MOMELIN	CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE NIEURLET	2024	3 100,00 €	3 720,00 €
STEENVOORDE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DE LA MISE EN VALEUR DE L'EGLSE	1er trimestre 2024	100 000,00 €	120 000,00 €
STEENWERCK	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA GARE	1er trimestre 2024	100 000,00 €	120 000,00 €
TERDEGHEM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2024	95 000,00 €	114 000,00 €
WATTEN	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUES DE L'EGLISE, CLOS DE LA COLME, PARKING DE LA MAIRIE ET SALLE HARLAY	1er trimestre 2024	55 000,00 €	66 000,00 €
WATTEN	CREATION D'UN FEU TRICOLORE RUE DE DUNKERQUE	1er trimestre 2024	33 000,00 €	39 600,00 €
WORMHOUT	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2024	450 000,00 €	540 000,00 €
			5 378 300,00 €	6 453 960,00 €

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 12/12/2023 à
09:23:10 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 12/12/2023 à
09:22:00 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 11/12/2023 à
11:07:56 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D18
Objet :	Compétence Eclairage Public : Programme prévisionnel de travaux 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D18-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1 Ko
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	303.7 Ko
Nom original : D_lib N_20112023 D18 _ Comp EP _ Prog Pr_v Travaux 2024 _ Sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D18-DE-1-1_1.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	292 Ko
Nom original : 4 _ PROGRAMME EP _ pr_visionnel 2024 _ Sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D18-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	14 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 décembre 2023 à	

08h46min26s

Reçu par le MI le 2023-12-14

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023

Délibération N° 20112023 / D19 - Compétence Eclairage Public : Présentation du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL)

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOSEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOSEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Pascal ARNOTTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ

M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Déléguée suppléant	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Pascal DEQUIDT	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	LYNDE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Bruno PACCOU	Délégué suppléant	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	NOORDPEENE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Pierre CAVROIS	Délégué suppléant	OUDEZEELE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Déléguée titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX

M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STAPLE
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Frédéric FECKHOUT	Déléguée suppléant	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
Mme Céline GROYSILLIER	Déléguée suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
 M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK
 M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE
 Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
 M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX
 M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND
 M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
 M. Jean-Luc CAPPART, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
 M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
 Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
 Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ
 M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
 Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
 M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
 M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
 Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
 M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH
 Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN
 M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 20112023 / D19 - Compétence Eclairage Public : Présentation du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL)

Exposé et proposition de M. Jérôme VERMERSCH – Vice-Président :

Le SIECF TE FLANDRE est Lauréat du programme LUM'ACTE en coopération avec le SE 60 et le SIDEC TE CAMBRESIS.

Dans ce cadre, le Comité a délibéré favorablement à vue de réaliser un SDAL schéma directeur d'aménagement lumière en partenariat avec SE 60 et SIDEC TE CAMBRESIS, avec le soutien opérationnel de l'AGUR Flandre Dunkerque financé par LUM'ACTE.

Ainsi des ateliers techniques ont été organisés avec les différents partenaires et associations du territoire, des ateliers participatifs ouverts à l'ensemble des élus ont été organisés à Oudezeele le 19 septembre 2023,

Les élus sont invités à prendre acte de la synthèse établie, en annexe à la présente délibération.

Le projet de SDAL définitif sera présenté lors d'une prochaine réunion.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote

A l'unanimité, le Comité prend acte de la synthèse.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du SIECF – TE Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 12/12/2023 à
09:20:26 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

SYNTHESE DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT LUMIERE

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

ID : 059-200036895-20231120-20112023_D19-DE

S2LOW



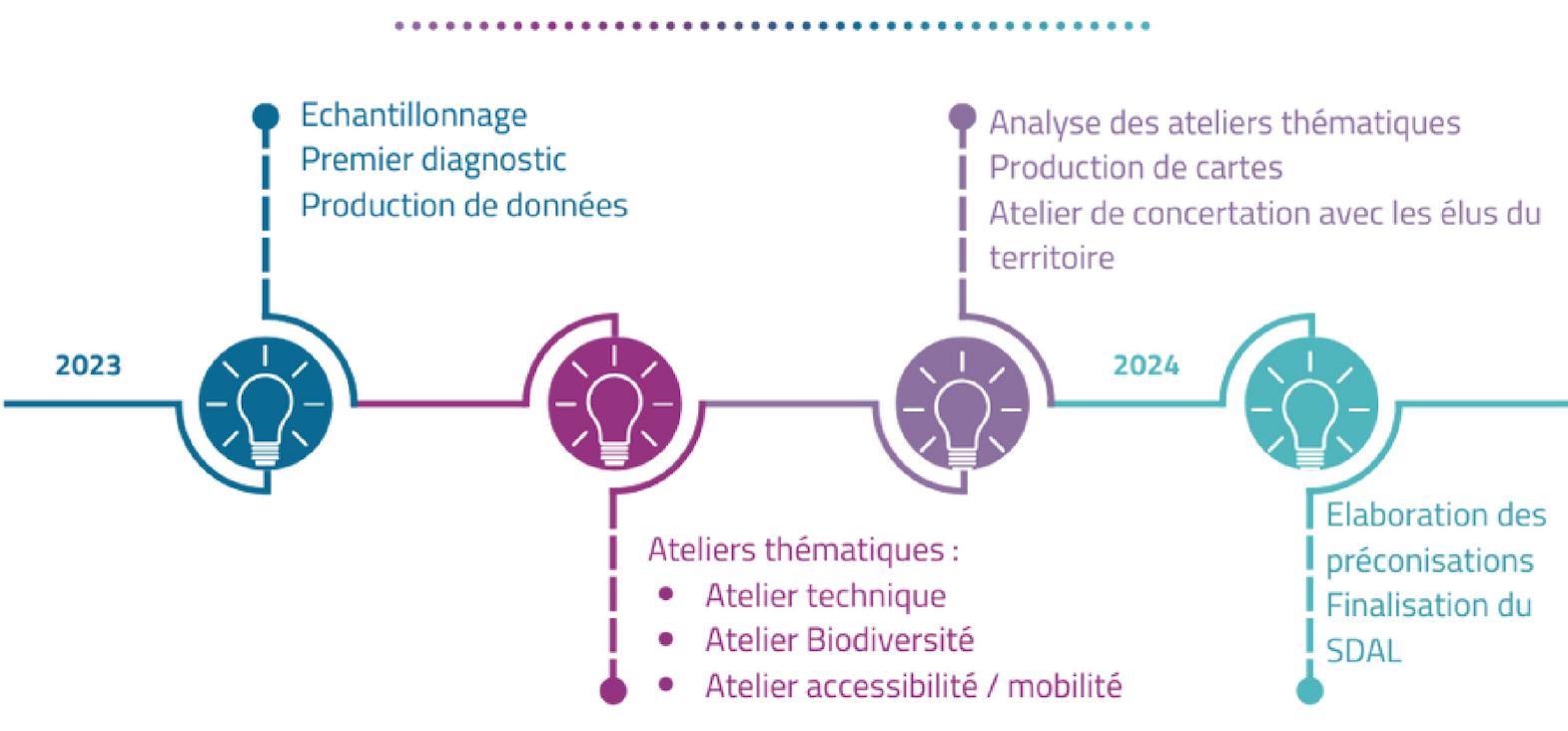
PROGRAMME
ACT'EE Lum'acte



Le SIECF TE Flandre, le SIDEC et le SE60 sont lauréats du programme Lum'ACTE. C'est dans le cadre de ce projet et avec l'aide de l'AGUR, que le groupement de syndicats élabore un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière.

Le sous-programme Lum'ACTE, lancé dans le cadre du programme ACTEE permet d'apporter un soutien opérationnel et financier aux collectivités ayant la volonté de maîtriser leurs consommations et d'améliorer la performance énergétique de leurs parcs d'éclairage public.

Le SDAL a pour objectif d'harmoniser des pratiques vertueuses concernant l'éclairage public sur les territoires des différents syndicats.



Atelier Technique

Si l'éclairage public est rénové la **gradation** est préconisée, si le parc d'éclairage n'est pas rénové alors **l'extinction** est recommandée.

La **détection** est importante pour favoriser la biodiversité dans les endroits adéquats.

L'utilisation de température de **2700°K** et en dessous est recommandée.

Atelier Biodiversité

Importance de **supprimer** les points lumineux non nécessaires et de prendre en compte les trames sombres.

Les études ne montrent **pas d'augmentation d'incivilité** et de délit lors des coupures de nuit. Les pics d'activités de la **faune** est souvent en début et fin de nuit.

La **LED** est plus économique mais plus éblouissante.

Atelier Accessibilité

L'alternance zones éclairées et non éclairées permettait une meilleure concentration.

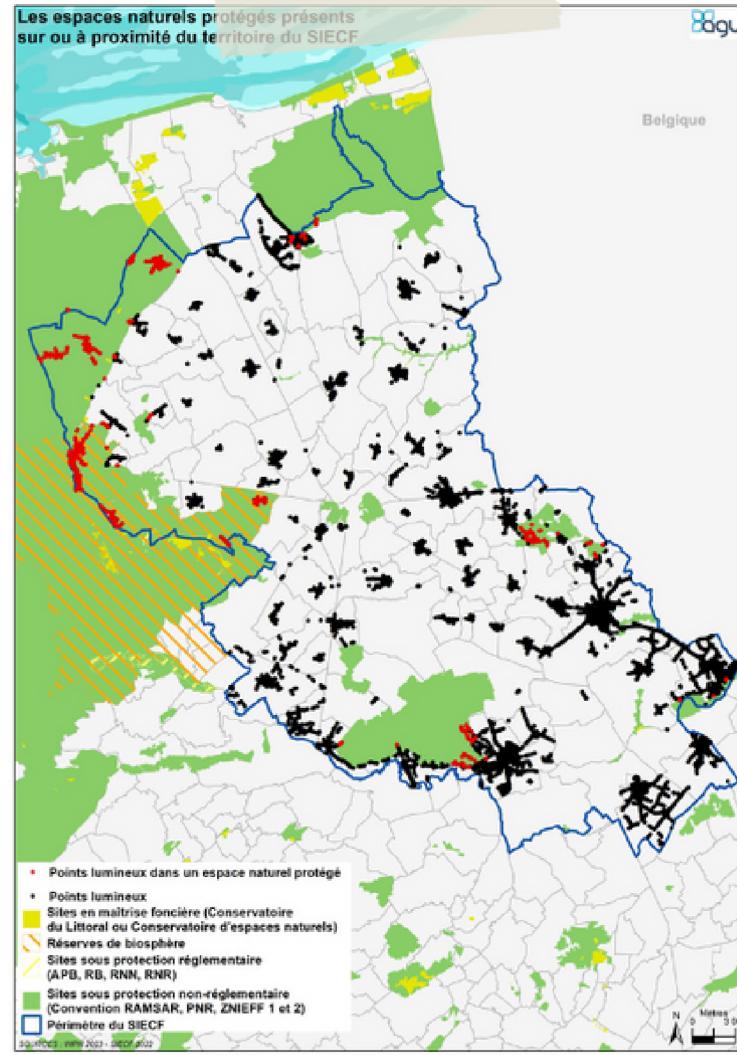
Contraster les mâts et les bords des trottoirs et éclairer avec une **température de couleur** suffisante les passages piétons favorise l'accessibilité.

L'éclairage peut entraîner un usage, les aires de covoiturage éclairées sont plus utilisées. **L'éclairage passif** peut favoriser les mobilités douces.



Un travail d'analyse et de croisement de données a permis de mettre en lumière les points lumineux se trouvant dans des zones naturelles à préserver, à proximité de liaisons cyclables, de zones particulières selon l'occupation des sols.

Un atelier de concertation avec les élus du territoire a été organisé à Oudezeele suite au croisement des données et des retours des ateliers thématiques. Les élus ont pu donner leur avis sur le type d'éclairage (détecteur, gradation, extinction, pas d'éclairage.), la température de couleur, etc. en fonction de la voirie, des équipements ou encore des points d'attention spécifiques.



Suite aux différents ateliers et analyses croisées, des premiers axes de préconisations ont émergés et seront détaillés dans les prochaines semaines.



Baisser la température de couleur lorsque c'est possible



Dans les zones structurantes et où il y a beaucoup d'usage, favoriser la gradation



La détection est un mode à favoriser pour les zones de mobilité active et parkings



Lorsque ce n'est pas nécessaire ne pas éclairer



L'extinction est recommandée pour les zones non rénovées et les zones d'activités privées



L'utilisation de coupe-flux est à favoriser à proximité des cours d'eau, fenêtre et zone naturelle





FLANDRE

30 rue Louis Warein
59190 HAZEBROUCK



03.28.43.44.45



siecf@ville-hazebrouck.fr



www.siecf.fr



Siège en Mairie d'Hazebrouck



@siecf59



@siecf



@siecf

territoire d'énergie

SIDEC - CAMBRESIS

161 rue de Lille
59554 NEUVILLE-SAINT-REMY



03.27.74.78.00



contact@vsidec-cambrésis.fr



www.sidec-cambrésis.fr



@sidec59



@sidec59



@sidec59

Signature numérique de
MICHEL DECOOL
Le 12/12/2023 à
09:20:41 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 11/12/2023 à
15:00:25 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE



SYNDICAT D'ENERGIE de l'OISE



9164 AV. des Censives
60000 TILLE



03.44.48.32.78



se@se60.fr



www.se60.fr

@seoise

@se60

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D19
Objet :	Compétence Eclairage Public : Présentation du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL)
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D19-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1 Ko
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	271.6 Ko
Nom original : D_lib N_20112023 D19 _ Comp EP _ Synth_se SDAL _		
Sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D19-DE-1-1_1.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	15.5 Mo
Nom original : SYNTHESE SDAL _ Sign_e .pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D19-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	12 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 décembre 2023 à	

12h20min23s

Reçu par le MI le 2023-12-12

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023
Délibération N° 20112023 / D20 - Compétence Eclairage Public :
Opération d'Intrating avec la Caisse des Dépôts
pour la rénovation de l'éclairage public à Bailleul

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM

M. Pascal ARNOUTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Déléguée suppléant	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Pascal DEQUIDT	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	LYNDE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Bruno PACCOU	Délégué suppléant	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	OUDEZEELE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Pierre CAVROIS	Délégué suppléant	RENESCURE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK

M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STAPLE
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Frédéric EECKHOUT	Déléguée suppléant	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
Mme Céline GROYSILLIER	Déléguée suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
 M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK
 M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE
 Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
 M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX
 M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND
 M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
 M. Jean-Luc CAPPAAERT, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
 M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
 Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
 Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ
 M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
 Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
 M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
 M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
 Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
 M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH
 Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN
 M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

**Délibération N° 20112023 / D20 - Compétence Eclairage Public :
Opération d'Intracting avec la Caisse des Dépôts
pour la rénovation de l'éclairage public à Bailleul**

Exposé et proposition de M. Jérôme VERMERSCH – Vice-Président :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que L'Etat souhaite renforcer les efforts de réduction de la consommation énergétique des collectivités à travers la rénovation des bâtiments publics,

Considérant que la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a été sollicitée par l'Etat pour investir pour la rénovation énergétique du patrimoine des collectivités territoriales, et en particulier l'éclairage public,

Considérant que la CDC intervient en qualité de tiers-financeur dans le dispositif Intracting en proposant une avance remboursable sur fonds propres pour la réalisation par la collectivité d'actions de performance énergétique à temps de retour rapide,

Considérant que les services techniques du Syndicat ont étudié et chiffré les travaux de rénovation de l'éclairage public à Bailleul et que le dispositif d'ingénierie financière habituellement proposé aux Communes adhérentes au Syndicat n'est pas suffisant pour permettre la réalisation financière du projet,

Pour financer ces travaux, la Ville de Bailleul souhaite avoir recours au dispositif de l'Intracting.

Considérant que SIECF TE FLANDRE souhaite conventionner, pour le compte de la ville de Bailleul, avec la CDC afin de rationaliser les coûts et de réaliser des économies d'énergies,

Considérant que l'Intracting est un dispositif financier innovant qui consiste à réaliser des travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie avec un temps de retour pouvant aller jusqu'à 13 ans. Ces économies sont affectées au remboursement des avances consenties par la Banque des Territoires, voire au financement de nouveaux projets.

Considérant le projet de convention de cofinancement, à intervenir, ayant pour objet de définir les modalités techniques, administratives et financières du partenariat entre la CDC et SIECF TE FLANDRE pour la réalisation des travaux de performance énergétique à Bailleul,
Vu le courrier de Monsieur le Maire de Bailleul relatif à ce dossier, formalisant une demande de recours au dispositif d'intracting,

Il est proposé au Comité de :

- valider le recours à l'intrating pour financer le projet de rénovation de l'éclairage public de Bailleul
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à négocier et signer le projet définitif de convention selon le modèle en annexe,
- préciser que l'opération sera inscrite au BP 2024
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention financière avec la ville de Bailleul, la ville prenant à sa charge 100% des couts et frais de remboursement liés à la présente opération (subventions déduites), cette opération étant réalisée par le Syndicat pour le compte de la ville de Bailleul.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du SIECF – TE Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 12/12/2023 à
09:18:51 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE



CONVENTION DE FINANCEMENT INTRACTING

ENTRE

[NOM COLLECTIVITE]

[Collectivité territoriale **ou**

Etablissement public de coopération intercommunale **ou**

Etablissement public sous forme de syndicat mixte **ouvert ou fermé**] identifié(e) sous le numéro SIRENE [●] et ayant son siège [●],

Représenté(e) aux fins des présentes par [●], agissant en qualité de [●] et dûment habilité(e) à cet effet par délibération [●] en date du [●],

Ci-après désigné(e) la « **Personne Publique** » ou « **Emprunteur** »

D'UNE PART,

ET

LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,

Etablissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier et dont le siège est situé au 56 rue de Lille à PARIS (75007),

Représentée aux fins des présentes par **Civilité Prénom NOM**, agissant en qualité de [●] pour la Direction Régionale Hauts de France de la Banque des Territoires de la Caisse des dépôts et consignations et dûment habilité(e) à cet effet par un arrêté du Directeur général délégué en date du [●],

Ci-après, indifféremment, désignée la « **Caisse des Dépôts** » ou « **CDC** » ou « **Prêteur** »

D'AUTRE PART,

Celles/Ceux-ci désigné(e)s ci-après, ensemble, les « **Parties** » et, individuellement, une « **Partie** »

SOMMAIRE

ARTICLE 1. DÉFINITIONS.....	4
ARTICLE 2. OBJET ET DUREE DE LA CONVENTION	6
ARTICLE 3. ENGAGEMENTS FINANCIERS.....	7
ARTICLE 4. TAUX D'INTERET DE L'ARI	8
ARTICLE 5. CONDITIONS SUSPENSIVES ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DE LA CONVENTION	8
ARTICLE 6. MODALITÉS DE VERSEMENT ET DE REMBOURSEMENT	10
ARTICLE 7. AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DU PATRIMOINE DE LA PERSONNE PUBLIQUE	12
ARTICLE 8. COMITÉ DE PILOTAGE	16
ARTICLE 9. RÉSILIATION ANTICIPÉE.....	18
ARTICLE 10. TRANSFERT DE LA CONVENTION	20
ARTICLE 11. CONFIDENTIALITÉ	20
ARTICLE 12. PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL.....	20
ARTICLE 13. DIVISIBILITÉ DES CLAUSES DE LA CONVENTION	20
ARTICLE 14. RENONCIATION – ABSENCE D'IMPRÉVISION.....	21
ARTICLE 15. ÉLECTION DE DOMICILE	21
ARTICLE 16. NOTIFICATIONS	21
ARTICLE 17. MODIFICATION DE LA CONVENTION	21
ARTICLE 18. DROIT APPLICABLE – JURIDICTION COMPÉTENTE	21
ANNEXES	

IL EST PRÉALABLEMENT RAPPELÉ QUE :

Dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone (SNBC), pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, la France doit réduire sa consommation en énergie et accélérer la rénovation énergétique de son patrimoine. La rénovation énergétique des bâtiments et/ou équipements publics est un enjeu majeur de la transition énergétique qui nécessite des investissements importants dans la durée et constitue l'un des pivots principaux des engagements pris au niveau national en matière d'énergie renouvelable, de mix énergétique et d'efficacité énergétique.

L'obligation de mise en œuvre d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants à usage tertiaire, procède des dispositions de la Loi dite « ELAN » du 23 novembre 2018 et son décret d'application codifié aux articles R. 131-38 et suivants du Code de la construction et de l'habitation, et précisé par arrêté.

Ces dispositions réglementaires prévoient une réduction de la consommation d'énergie finale de ces bâtiments d'au moins 40% à échéance 2030, 50% d'ici à 2040 et 60% d'ici à 2050.

Dès lors que les bâtiments publics sont concernés par lesdites dispositions, les collectivités publiques y ont réfléchi pour l'ensemble de leur patrimoine y compris, le cas échéant, leurs ouvrages, dans la mesure où ce patrimoine constitue un réservoir d'économies d'énergie.

Aussi, les acteurs locaux se sont fixé trois objectifs majeurs :

- Contribuer aux exigences nationales en matière de réduction des consommations énergétiques et d'émission de gaz à effet de serre du parc des bâtiments et/ou équipements existants en se conformant *a minima* à la réglementation en vigueur ;
- Réduire leur facture énergétique, leur permettant de pouvoir augmenter leur marge de manœuvre budgétaire et leur capacité d'autofinancement ;
- Accroître la qualité d'accueil et de confort de leurs usagers et de leurs utilisateurs.

Dans cette perspective, la Personne Publique a souhaité s'engager dans un programme de travaux de maintenance et d'actions de maîtrise de l'énergie.

La **Caisse des Dépôts** et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales. En son sein, la Banque des Territoires, direction de l'établissement public Caisse des Dépôts, (ci-après la « **Banque des Territoires** » ou « **BDT** ») partenaire privilégiée des collectivités territoriales, les accompagne dans la réalisation de leurs projets de développement en renforçant son appui aux acteurs du territoire afin de mieux répondre à leurs besoins.

Ce plan définit notamment les modalités d'intervention et la mobilisation des ressources financières de la Caisse des Dépôts auprès des acteurs territoriaux afin d'accélérer leurs projets de rénovation énergétique.

Dans le cadre de son axe stratégique autour de la transition énergétique et de sa contribution au plan de relance 2020 concernant la rénovation énergétique des bâtiments et des équipements, la CDC accompagne à la mise en place d'un modèle économique vertueux pour l'efficacité énergétique du patrimoine immobilier des personnes publiques, permettant notamment le développement de programmes d'actions à fort potentiel d'économies d'énergies à court et moyen termes, dans le cadre du Dispositif Intracting, visant à faciliter la réalisation de l'objectif de réduction des consommations énergétiques des bâtiments et/ou équipements publics.

[Présentation de la Personne Publique - A compléter]

Pour sa part, la Personne Publique a conduit les études nécessaires, dans le cadre de **[A compléter]**, qui lui ont permis de définir une stratégie énergétique et patrimoniale s'appliquant au périmètre retenu.

Le projet de la Personne Publique répondant aux critères du Dispositif Intracting, la CDC accepte de lui consentir une avance remboursable Intracting dans les conditions fixées aux présentes.

C'est dans ce contexte que les Parties ont établi la présente convention.

CECI EXPOSE, LES PARTIES AUX PRÉSENTES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. DÉFINITIONS

Pour l'interprétation et l'application de la Convention, les termes et expressions en majuscules ci-après auront les significations suivantes :

« Actions de Performance Energétique » ou **« APE »** : désignent les dispositions, en particulier le programme de travaux, devant permettre de réaliser l'Objectif d'Amélioration de la Performance Energétique du patrimoine et détaillé à l'Annexe 1.

« Avance Remboursable Intracting » ou **« ARI »** : désigne l'avance octroyée à la Personne Publique par la CDC dans le cadre du Dispositif Intracting, versée en un ou plusieurs Versement(s), affectée exclusivement au financement de la réalisation des APE listées à l'Annexe 1, et dont les conditions de remboursement sont fondées sur les Economies d'Energie attendues, puis réalisées, grâce à la mise en œuvre de ces APE.

« Bilan Négatif » : désigne l'hypothèse dans laquelle la réalisation des APE ne permet pas d'atteindre les Economies d'Energie conformément à l'Objectif d'Amélioration de la Performance Energétique figurant dans le Plan de Financement Pluriannuel Prévisionnel détaillé à l'Annexe 2.

« Bilan Positif » : désigne l'hypothèse dans laquelle, la réalisation des APE permet des Economies d'Energie conformes à l'Objectif d'Amélioration de la Performance Energétique figurant dans le Plan de Financement Pluriannuel Prévisionnel détaillé à l'Annexe 2.

« Comité de Pilotage » : désigne l'instance réunissant les représentants des Parties à la Convention, chargée d'orienter et de constater les bonnes conditions de mise en œuvre du Dispositif Intracting conformément aux stipulations de la Convention.

« Consommation de Référence » : désigne la consommation d'Energie de la Personne Publique sur une période dite « de référence », précédant la mise en œuvre des APE, mesurée ou évaluée en unités physiques (exprimées en kWh, m³, ...).

« Consommation de Référence Ajustée » : désigne la consommation d'Energie de la Personne Publique sur une période dite « de référence », précédent la mise en œuvre des APE, exprimées en unités physiques (kWh, m³, ...), et dont la valeur fait l'objet de mesures d'ajustement pour corriger la réalisation d'évènements biaisant les résultats.

« Consommation Constatée » : désigne la consommation d'Energie des ouvrages de la Personne Publique constatée, après mise en œuvre des APE, dans le cadre du suivi réalisé et supervisé par le Référent Energie de la Personne Publique. La Consommation Constatée est calculée en unités physiques (exprimées en kWh, m³,) conformément aux indicateurs prévus en Annexe 3.

« Consommation d'Énergie Évitée » : désigne le différentiel entre la Consommation de Référence Ajustée et la Consommation Constatée, exprimées en unités physiques, (kWh, m³) selon le référentiel et les indicateurs utilisés.

« Convention » : désigne l'ensemble constitué par le présent contrat, ainsi que ses annexes (« Annexe(s) ») et ses éventuels avenants.

« Date de Début de la Période d'Amortissement » : correspond à la Date de Valeur d'un Versement.

« Dates d'Échéances » : correspondent, pour un Versement, aux dates de paiement des intérêts et de remboursement du capital pendant la Période d'Amortissement.

« Date d'Effet » : désigne la date de prise d'effet de la Convention après réception, par le Prêteur, de la Convention signée par l'ensemble des Parties et ce, dès lors que les conditions stipulées à l'Article 5.1 « **Conditions suspensives à la prise d'effet de la Convention** » ont été remplies.

« Date de Valeur » : désigne la date de mise à disposition d'un Versement. Cette date est nécessairement un Jour Ouvré.

« Date Limite de Mobilisation d'un Versement » : désigne la Date de Valeur au-delà de laquelle un Versement annuel ne peut être effectué.

« Dépenses Éligibles » : désignent les dépenses qui concourent à la réalisation des APE et qui font l'objet du Plan de Financement Pluriannuel Prévisionnel prévu en Annexe 2.

« Dispositif Intracting » : désigne le mécanisme contractuel permettant un accompagnement financier de la Personne Publique par la CDC, sous la forme de la mise à disposition de l'ARI, pour la réalisation des APE mises en œuvre, dirigées et vérifiées par la Personne Publique, et devant générer des Economies d'Energie. Ces Economies d'Energie sont affectées, en premier lieu et prioritairement, au remboursement de l'Avance Remboursable Intracting. Après remboursement de celle-ci, les Economies d'Energie pourront permettre de financer la réalisation de nouveaux travaux d'amélioration de performance énergétique.

« Économies d'Énergie » : désignent l'évaluation physique et financière de la Consommation d'Energie Evitée exprimée en énergie finale grâce à la mise en œuvre des APE.

« Énergie » : désigne tout type d'énergies (notamment, la chaleur et l'électricité), ainsi que tout type de fluides (l'eau y compris).

« GES » : expriment les émissions de gaz à effet de serre selon l'unité de mesure « équivalent CO₂ ».

« GES Constatés » : désignent les émissions de gaz à effet de serre du patrimoine objet des APE, après travaux.

« GES de Référence » : désignent les émissions de gaz à effet de serre du patrimoine objet des APE, avant travaux.

« GES Évité » : désigne l'écart entre les GES de Référence et les GES Constatés.

« Jour Ouvré » : désigne tout jour de la semaine autre que le samedi, le dimanche ou jour férié légal.

« Livrables » : désignent les rapports d'évaluation et les Bilans du Dispositif Intracting.

« Objectif d'Amélioration de la Performance Énergétique » : désignent les objectifs d'économies de consommation d'Energie à atteindre à la suite de la mise en œuvre des APE et détaillés en Annexe 1.

« Période d'Amortissement » : désigne, pour chaque Versement, la période débutant à l'issue d'un Versement, durant laquelle l'Emprunteur rembourse le capital prêté dans les conditions définies à l'Article 6.2 « Remboursement de l'ARI par la Personne Publique » et allant jusqu'à la dernière Date d'Échéance.

« Plateforme de Suivi Énergétique » : désigne la plateforme numérique de la CDC et dont l'accès sera proposé à la Personne Publique dès sa mise en service. La plateforme collecte des données énergétiques des patrimoines concernés pour effectuer le suivi, l'analyse la consolidation et la restitution des indicateurs nécessaires au suivi de la performance des APE.

« Plan de Financement Pluriannuel Prévisionnel » : désigne le plan de trésorerie prévisionnel du Dispositif Intracting prévu à l'Annexe 2.

« Référent Énergie » : désigne la personne qualifiée chargée (de type « conseiller énergie », « économie de flux ») par la Personne Publique d'assurer le suivi et le pilotage opérationnel du Dispositif Intracting et de présenter le rapport d'activité annuel aux étapes définies aux présentes.

« Suivi Budgétaire Analytique » : désigne l'ensemble des flux financiers du Dispositif Intracting comprenant notamment les cofinancements des Parties, les consommations d'Énergie de la Personne Publique, les dépenses engagées pour réaliser les APE, ainsi que les remboursements versés par la Personne Publique à la CDC.

« Versement » : désigne la mise à disposition de l'Emprunteur du montant de l'ARI affecté à une tranche de travaux du Projet et tout Projet ne peut comprendre plus de cinq (5) tranches annuelles. Il donne lieu à l'établissement d'un tableau d'amortissement qui lui est propre.

ARTICLE 2. OBJET ET DUREE DE LA CONVENTION

2.1 – OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre du Dispositif Intracting, la CDC met à la disposition de la Personne Publique une Avance Remboursable Intracting destinée à financer le projet de rénovation de [●] (« Projet »).

La Convention a pour objet de définir les modalités du financement par la CDC de la Personne Publique, sous la forme d'une ARI, pour la mise en place du présent Dispositif Intracting, ainsi que les obligations de chacune des Parties dans ce cadre.

En cas de contradiction entre la convention et ses Annexes, les stipulations de la présente convention prévaudront sur les Annexes.

2.2 – DURÉE TOTALE

La Convention entre en vigueur suivant les dispositions de l'Article 5.1 « **Conditions suspensives de prise d'effet** » pour une durée totale allant jusqu'au paiement de la dernière échéance de l'ARI et selon les modalités du « **Tableau prévisionnel de Versement(s) et caractéristiques de l'ARI** » de l'Annexe 2.

ARTICLE 3. ENGAGEMENTS FINANCIERS

3.1 – MONTANT DU DISPOSITIF INTRACTING

L'enveloppe financière globale nécessaire à la Personne Publique pour réaliser l'ensemble des travaux d'APE, est fixée à un montant total de [●] euros.

Les engagements financiers des Parties portant sur les Dépenses Eligibles au Dispositif Intracting sur la période [●] sont fixées pour un montant maximum de [●] €.

3.2 – AVANCE REMBOURSABLE INTRACTING

Au titre du dispositif, la CDC consent à la Personne Publique une Avance Remboursable Intracting représentant [●] % du besoin de financement des Dépenses Eligibles au Dispositif Intracting, soit un montant total de en lettres euros (en chiffres €) et tel qu'indiqué à l'Annexe 2.

L'ARI versée par la CDC constitue un prêt au sens du Code de la consommation.

3.3 – DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA PERSONNE PUBLIQUE

3.3.1 Déclarations de la Personne Publique

La Personne Publique déclare et garantit au Prêteur :

- avoir pris connaissance de toutes les dispositions et pièces formant la Convention et les accepter ;
- avoir la capacité de conclure et signer la Convention à laquelle elle est Partie, ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires à cet effet, ainsi que d'exécuter les obligations qui en découlent ;
- avoir une parfaite connaissance et compréhension des caractéristiques financières et des conditions de remboursement de l'ARI et reconnaître avoir obtenu de la part du Prêteur, en tant que de besoin, toutes les informations utiles et nécessaires ;
- l'exactitude et la sincérité des informations et documents transmis et notamment la certification des documents comptables fournis et l'absence de toute contestation à leur égard ;
- l'absence de recours de quelque nature que ce soit à l'encontre du Projet financé.

3.3.2 Engagements de la Personne Publique

Sous peine de déchéance du terme de remboursement de l'ARI, la Personne Publique s'engage à :

- affecter l'ARI exclusivement au Projet ;
- rembourser l'ARI aux Dates d'Echéances convenues ;
- informer, dès qu'elle en a connaissance, le Prêteur de tout évènement susceptible de retarder le démarrage du Projet, d'en suspendre momentanément ou durablement voire d'en annuler la réalisation ou d'en modifier le contenu ;
- informer, dès qu'elle en a connaissance, le Prêteur de la survenance de tout évènement visé à l'Article 6.3.2 « **Remboursements anticipés obligatoires** » ;

- assurer l'exécution du Projet en conformité à toutes lois et réglementations auxquelles la Personne Publique et le Projet sont soumis ;
- allouer, à l'occasion de l'adoption de chacun de ses budgets annuels, les fonds nécessaires au remboursement de l'ARI à hauteur des montants et dans le respect de l'échéancier fixé par le Plan de Financement
- informer, sans délai, le Prêteur de la survenance de toute procédure précontentieuse, contentieuse, arbitrale ou administrative devant toute juridiction ou autorité quelconque susceptible de faire obstacle à la réalisation du Projet ;
- ne pas céder ou transférer tout ou partie de ses droits ou obligations au titre de la Convention sans l'autorisation expresse du Prêteur.

ARTICLE 4. TAUX D'INTERET DE L'ARI

L'ARI est remboursable selon les modalités prévues à l'Article 6 « **Modalités de Versement et de Remboursement** » et porte intérêt au taux fixe de 0,25 % par an.

Les intérêts dus au titre de la période comprise entre deux Dates d'Echéances sont déterminés selon la méthode de calcul proportionnelle, ci-après, sur une base « 30 / 360 » :

soit $I=K*t$

où (I) désigne les intérêts calculés à terme échu, (K) le capital restant dû au début de la période et (t) le taux d'intérêt annuel sur la période.

La base de calcul « 30 / 360 » suppose que l'on considère que tous les mois comportent 30 jours et que l'année comporte 360 jours.

Pour un Versement, les intérêts seront exigibles selon les conditions ci-après.

Les intérêts dus au titre de la première échéance seront déterminés *prorata temporis* pour tenir compte des dates effectives de Versement des fonds.

De la même manière, les intérêts dus au titre des échéances suivantes seront déterminés selon les méthodes de calcul ci-dessus et compte tenu des modalités définies à l'Annexe 2 (Tableau des caractéristiques financières).

Par ailleurs, la mise à disposition de l'ARI ne comporte aucun frais, ni commission.

En conséquence, par dérogation à l'article L. 314-1 du Code de la consommation, le taux effectif global du prêt (« **TEG** »), prévu à l'Annexe 2, est égal au taux d'intérêt visé au présent article.

Un tableau prévu en Annexe 2, retrace l'ensemble des caractéristiques financières de l'ARI, selon le (ou les) Versement(s) à réaliser.

ARTICLE 5. CONDITIONS SUSPENSIVES ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DE LA CONVENTION

5.1 - CONDITIONS SUSPENSIVES A LA PRISE D'EFFET DE LA CONVENTION

La Convention prendra effet à la date de réception par le Prêteur de ladite convention signée par l'ensemble des Parties et, après réalisation à la satisfaction de la CDC, de l'ensemble des conditions ci-après mentionnées, à savoir la production de :

- la décision exécutoire de l'organe compétent de la Personne Publique autorisant le recours à l'Avance Remboursable Intracting accompagnée, le cas échéant, de la délibération du conseil portant délégation à l'exécutif en cas de décision prise par ce dernier

A défaut de réalisation de ces conditions à la date du **jour mois AAAA**, la CDC pourra considérer la Convention comme nulle et non avenue.

5.2 - CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE L'ARI

L'ARI est versée conformément au Plan de Financement Pluriannuel Prévisionnel et doit être employée aux seules fins de réaliser les APE décrites à l'Annexe 1.

Il est précisé que tout Versement est subordonné au respect des dispositions suivantes :

- que l'autorisation de prélèvement soit retournée au Prêteur, signée par un représentant habilité de la Personne Publique ;
- qu'il n'y ait aucun manquement de la Personne Publique à l'un quelconque des engagements prévus à l'Article 3.3 « **Déclarations et engagements de la Personne Publique** »
- qu'aucun cas de remboursement anticipé obligatoire, visé à l'Article 6.3.2 ne soit survenu ou susceptible de survenir ;
- que la Personne Publique ne soit pas en situation d'impayé, de quelque nature que ce soit, vis-à-vis du Prêteur.

Le Versement de l'ARI sera effectué, après réalisation, à la satisfaction de la CDC, de la production de :

- une attestation du représentant légal de la Personne publique certifiant, au terme du délai légal, du caractère définitif de l'ensemble des actes liés au présent dispositif et donc de l'absence de recours, de quelque nature que ce soit, susceptible de faire obstacle à la réalisation de l'opération financée

- ...

Les Parties peuvent décider de réunir le Comité de Pilotage pour lever les conditions suspensives au Versement.

Dans le cas d'une ARI avec plusieurs Versements, le (ou les) Versement(s) suivant(s) sera (seront) effectué(s) sous réserve que le Comité de Pilotage ait (i) arrêté un Bilan Positif et (ii) validé le rapport d'évaluation au terme de la période antérieure, telle que définie au Plan de Financement Pluriannuel Prévisionnel, ou ait accepté la poursuite de l'exécution du Dispositif Intracting.

ARTICLE 6. MODALITÉS DE VERSEMENT ET DE REMBOURSEMENT

6.1 – MODALITÉS DE VERSEMENT ET NOTIFICATION

Tout Versement est subordonné au respect de l’Article 5 « **Conditions suspensives** » et ne peut intervenir moins de dix (10) Jours après la réalisation des conditions suspensives.

Il devra intervenir avant la Date Limite de Mobilisation et, en tout état de cause, avant la date du 15 décembre.

La Personne Publique doit adresser à la CDC sa demande de Versement au plus tard dix (10) **Jours Ouvrés** avant la Date de Valeur du Versement, étant précisé que la date de mise à disposition demandée devra être un Jour Ouvré.

L’échéancier de Versement(s) est prévu à l’Annexe 2.

Il appartient à la Personne Publique de s’assurer que le Plan de Financement Pluriannuel Prévisionnel correspond au Projet financé et, en cas de modification dudit plan résultant notamment d’un évènement empêchant la réalisation du Projet, la Personne Publique devra en informer, dans les plus brefs délais, la CDC afin que les Parties puissent convenir des suites à réserver.

A réception d’une demande de Versement de la Personne Publique accompagnée de son RIB, la CDC effectue ledit versement par virement bancaire.

Toute demande est adressée par la Personne Publique, par courrier, à la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts à l’adresse suivante :

CAISSE DES DEPOTS
Banque des Territoires
Direction régionale
XXX

6.2 – REMBOURSEMENT DE L’ARI PAR LA PERSONNE PUBLIQUE

La Personne Publique s’engage à procéder au remboursement de l’ARI selon les dispositions de la Convention.

Le rapport d’évaluation, ci-après le « **Rapport** », permet chaque année d’estimer si l’évolution observée pour une année écoulée de l’amélioration des dépenses de fonctionnement des postes Energie sur le patrimoine couvre bien les échéances de remboursement selon le Plan de Financement Pluriannuel Prévisionnel.

Un premier tableau d’amortissement théorique, établi à titre indicatif, est prévu à l’Annexe 2. Ce tableau indique le montant prévisionnel des échéances, sur la base d’une Date de Valeur théorique d’un Versement et à partir des conditions financières connues à la date d’émission de la Convention, ainsi que les années de remboursement des échéances.

Un tableau d’amortissement définitif parviendra à la Personne Publique après chaque Versement. Il indique le capital restant dû et la répartition des échéances entre capital et intérêts sur la base d’une Date de Valeur définitive du Versement.

La Personne Publique paie, à chaque Date d’Échéance, le montant correspondant au remboursement du capital et au paiement des intérêts dus. Ce montant est déterminé selon les modalités de calcul des échéances et des intérêts (Cf. Article 4 « **Taux d’intérêt de l’ARI** »), ainsi que leurs caractéristiques financières définies au tableau prévu à l’Annexe 2.

Les paiements font l'objet d'un prélèvement automatique au bénéfice de la Caisse des Dépôts. Ce prélèvement est effectué conformément à l'autorisation reçue par la CDC à cet effet (Cf. Annexe 7).

Les paiements sont effectués de sorte que les fonds parviennent effectivement dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au plus tard à la Date d'Échéance ou le premier Jour Ouvré suivant celui de la Date d'Échéance si ce jour n'est pas un Jour Ouvré.

En cas d'impossibilité de prélèvement, les paiements devront être effectués, dans les mêmes conditions que ci-dessus, par virement sur le compte de la CDC dont les références sont les suivantes :

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
40031	00001	0000115964X	97

En cas d'insuffisance des Economies d'Energie retracées par le Rapport, la Personne Publique peut solliciter la CDC pour le réaménagement de ses échéances afin de les ajuster aux Economies d'Energie réalisées.

Dans ce cas, le Comité de Pilotage pourra modifier l'échéancier du Plan de Financement Pluriannuel Prévisionnel.

6.3 – REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Tout remboursement anticipé du principal devra être accompagné du paiement des intérêts courus contractuels correspondants. Ces montants seront calculés au prorata des capitaux remboursés en cas de remboursement anticipé partiel.

6.3.1. Remboursements anticipés volontaires

Avant le terme de l'ARI prévu par la Convention et son Annexe 2, la Personne Publique pourra proposer d'effectuer un remboursement anticipé volontaire de l'ARI.

Toute demande de remboursement anticipé volontaire devra indiquer la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser le Versement auquel ce remboursement anticipé sera affecté.

Le remboursement par la Personne Publique devra intervenir au plus tard dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la signature par les Parties de l'avenant actualisant le Plan de Financement Pluriannuel Prévisionnel.

6.3.2. Remboursements anticipés obligatoires

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre de la Convention, deviendront immédiatement exigibles en cas de :

- non-respect des déclarations et engagements de la Personne Publique visés à l'Article 3.3 « **Déclarations et engagements de la Personne Publique** » ;

- tout impayé à Date d'Echéance, ce dernier entraînera également l'exigibilité d'intérêts moratoires ;
- non utilisation de l'ARI conformément à l'objet de la Convention ;
- en cas de négligence ou défaillance dans la mise en œuvre et le suivi des APE ou en raison du non-respect des réglementations applicables notamment en matière de commande publique ;
- action judiciaire ou administrative tendant à modifier ou à annuler les autorisations administratives nécessaires à la réalisation du Projet ;
- annulation, résiliation ou retrait d'un acte juridique en lien avec le Projet ;
- dévolution du patrimoine, objet du Projet, par transfert ou reprise de compétence par une autre personne publique voire la perte de la qualité de maître d'ouvrage par la Personne Publique.

Dans ce cas, l'ARI sera remboursée par anticipation à due concurrence de la quote-part liée au patrimoine concerné par ladite dévolution.

6.4 – RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES

Toute somme due au titre de l'ARI non réglée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de ladite date, au taux de l'ARI majoré de trois (3) % l'an.

Dans le cas d'un remboursement anticipé obligatoire, la date d'exigibilité des sommes remboursables par anticipation s'entend de la date du fait générateur de l'obligation de remboursement, quelle que soit la date à laquelle ce fait générateur a été constaté par le Prêteur.

La perception des intérêts de retard mentionnés au présent article ne constituera en aucun cas un octroi de délai de paiement ou une renonciation à un droit quelconque du Prêteur au titre de la Convention.

ARTICLE 7. AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DU PATRIMOINE DE LA PERSONNE PUBLIQUE

7.1. DÉMARCHE POURSUIVIE PAR LA PERSONNE PUBLIQUE

La Personne Publique a réalisé des audits énergétiques pour le Projet qui ont permis de définir un plan d'action dont les éléments essentiels sont fournis en Annexe 1.

7.2. MISE EN PLACE D'UN RÉFÉRENT ENERGIE

La Personne Publique effectue le suivi technique, opérationnel et financier des actions de performance énergétique.

Elle désigne un Référent Énergie, chargé de suivre et d'évaluer le Dispositif Intracting d'un point de vue opérationnel et budgétaire, de préparer les données à présenter au Comité de Pilotage dans le cadre d'un rapport d'évaluation défini à l'Article 6.2 « **Remboursement de l'ARI par la Personne Publique** » et de proposer un bilan du Dispositif Intracting.

En cas de départ ou d'absence prolongée du Référent Energie, la Personne Publique s'engage à en informer le Comité de Pilotage, à mettre en place les mesures transitoires afin d'assurer la

continuité du suivi et du pilotage du Dispositif Intracting ainsi qu'à remplacer le Référent Energie dans les plus brefs délais afin de ne pas impacter le bon fonctionnement du Dispositif Intracting.

7.3. ÉTABLISSEMENT DES CONSOMMATIONS DE RÉFÉRENCE

Pour chaque APE, la Consommation de Référence doit être déterminée pour établir les Économies d'Énergie qui seront réalisées et en définir leur valorisation financière.

Dans l'hypothèse où la Consommation de Référence de certaines APE aurait été établie de manière théorique, les Parties valident, lors du premier Comité de Pilotage, la période et les moyens de détermination de la Consommation de Référence afférente à ces APE. La Consommation de Référence obtenue est alors dite « Ajustée ».

La quantité de GES de Référence est également établie afin de pouvoir déterminer la réduction d'émissions.

Après la mise en œuvre d'une APE, la Consommation d'Énergie Évitée est déterminée à l'aide des données de la Personne Publique, qui compare la Consommation d'Énergie Constatée à la Consommation de Référence.

7.4. RÉALISATION DES ACTIONS

7.4.1. APE

Afin de réaliser les APE selon le programme de travaux et le Plan de Financement Pluriannuel Prévisionnel définis par les Annexes 1 et 2, la Personne Publique met en œuvre l'ensemble des moyens humains et techniques nécessaires pour leur réalisation et l'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine.

En tant que maître d'ouvrage des APE, la Personne Publique porte la responsabilité du Dispositif Intracting. A ce titre, elle assure la passation des contrats relatifs à l'exécution de l'ensemble des études, actions et travaux. La Personne Publique établit un point de la passation des marchés et de la réception des travaux dans le cadre du Rapport au Comité de Pilotage.

7.4.2. Actions de sensibilisation

La Personne Publique promeut et diffuse auprès du personnel et des usagers les meilleures pratiques en matière d'usage et de consommation de manière à contribuer à la performance du Dispositif Intracting.

A cet effet, le Référent Energie de la Personne Publique établit la liste et la nature des actions d'information, de sensibilisation et de formation à mener et les soumet pour validation au Comité de Pilotage à l'occasion du lancement des APE. La Personne Publique met en œuvre l'ensemble de ces actions de sensibilisation. Le Référent Energie est chargé de suivre leur mise en œuvre et d'en rendre compte au Comité de Pilotage dans le cadre de son Rapport.

7.5. MESURE DE LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DES APE

7.5.1. Mesure de la performance énergétique

Les consommations d'Énergie de la Personne Publique feront l'objet de mesures et de vérifications en amont du démarrage des travaux et jusque l'année N+1 de la fin desdits travaux.

Ces mesures et vérifications relevant de la responsabilité de la Personne Publique, sont effectuées selon la méthodologie choisie par la Personne Publique et mentionnée à l'Annexe 3. Elles

permettront de déterminer avec précision la Consommation d'Energie Constatée et la Consommation d'Energie Evitée grâce à la mise en œuvre des APE.

Le bilan des Consommations d'Énergie Évitée est établi par le Référent Énergie.

7.5.2. Accès à la Plateforme de Suivi Énergétique

Les Parties conviennent de la nécessité de suivre et de partager les données de consommations énergétiques.

Ce suivi énergétique consiste à (i) mesurer et évaluer les Consommations d'Énergie Évitées, (ii) estimer la réduction des émissions de GES et (iii) valoriser les Économies d'Énergie.

Les données issues dudit suivi permettent d'établir le Rapport et le bilan du Dispositif Intracting.

A cet effet, les Parties conviennent de partager ces données notamment au sein de la Plateforme de Suivi Énergétique dès sa mise en service.

La Personne Publique pourra accéder à la Plateforme de Suivi Énergétique dès sa mise en service et en autorise, durant la première période triennale, la collecte des données énergétiques et patrimoniales nécessaires au suivi, à l'analyse, la consolidation et la restitution des indicateurs de performance des APE selon les indicateurs indiqués en Annexe 3.

Au-delà de la première période triennale, la Personne Publique s'engage à maintenir un suivi des consommations et des Économies d'Énergie jusqu'à l'année N+1 de la fin des travaux, soit dans le cadre de la Plateforme de Suivi Énergétique, soit suivant un procédé de son choix, et ce jusqu'au terme de la Convention.

La Personne Publique assurera le reporting du suivi des APE et des Économies d'Énergie réalisées et, dès l'accès à la Plateforme de Suivi Énergétique, elle y partagera les données en vue de la restitution d'indicateurs de pilotage de consommations énergétiques.

7.5.3. Méthode d'évaluation des Économies d'Énergie

Le Référent Énergie établira la Consommation de Référence pour le patrimoine concerné, et, pour le suivi des consommations énergétiques, il s'assurera du paramétrage de ces éléments dans la Plateforme de Suivi Énergétique.

Au terme de chaque année d'exécution de la Convention et jusqu'à l'année N+1 de la fin des travaux, dans le cadre du Rapport, le Référent Énergie établira les Consommations d'Énergie Évitée pour chaque année écoulée.

Il préparera également une évaluation financière des Économies d'Énergie réalisées pour l'année écoulée. Pour établir cette évaluation, il pourra, le cas échéant, s'appuyer sur les indicateurs issus de la Plateforme de Suivi Énergétique et rapprochera les quantités physiques de la Consommation d'Énergie Evitée des coûts énergétiques de la Personne Publique de l'année concernée, objet du Rapport.

Sous réserve de sa validation par le Comité de Pilotage, le Référent Énergie comparera le montant de l'évaluation financière de la Consommation d'Énergie Évitée de l'année écoulée avec celle de la Consommation de Référence sur l'ensemble des bâtiments et/ou équipements faisant l'objet des APE, ainsi qu'avec le montant des échéances de remboursement de l'ARI de la CDC.

La comparaison entre l'évolution de la Consommation de Référence sur les bâtiments et équipements concernés par les APE et l'évaluation financière de la Consommation d'Énergie Évitée

devra être analysée par le Référent énergie, puis commentée au sein du Rapport remis au Comité de Pilotage.

7.6. LE RAPPORT DE SUIVI DU DISPOSITIF INTRACTING

Le Rapport comprenant un bilan technique et le Suivi Budgétaire Analytique est présenté en Comité de Pilotage à la fin de la première année d'exécution de la Convention puis à la troisième année ou bien à l'année N+1 de la fin des travaux.

Le Rapport est adressé au Comité de Pilotage aux fins d'examen et de validation dans les conditions prévues à l'Article 8 « **Comité de Pilotage** » et est communiqué aux Parties dans un délai ne pouvant excéder deux (2) mois après le terme de l'année d'exécution de la période visée.

7.6.1. Bilan technique

La Personne Publique met en place des indicateurs de suivi. Elle transmet toutes les données de consommations énergétiques nécessaires au suivi de la Convention durant la première période triennale et, s'il y a lieu, jusqu'à l'année N+1 de la fin des travaux.

Les données sont transmises via, le cas échéant, la Plateforme de Suivi Énergétique de la CDC. Ces données de consommations sont renseignées selon les relevés de consommation et de facturation sous la supervision du Référent Energie.

Ils permettent de suivre et établir les éléments suivants :

- les conditions de mise en œuvre du programme des APE : coûts, nature, écarts entre le programme et le budget prévisionnel et le programme et les dépenses réalisés ;
- le respect du planning d'exécution et de livraison de travaux des APE ;
- le déploiement et la portée des actions de sensibilisation menées auprès du personnel, des usagers et de tout public ;
- les Consommations Constatées avec l'aide des données énergétiques de la Personne Publique (par mesure ou calcul) et les Consommations de Référence, mesurées et ajustées, les Consommations d'Energie Evitées, ainsi que la valorisation financière des Economies d'Energie en résultant ;
- la quantité de GES Constatés (par mesure ou calcul), la quantité de GES de Référence ajustée de la Consommation de Référence et enfin la quantité de GES Évité ;
- une analyse des résultats obtenus comparés au scénario de l'inaction en consommation d'énergie, en GES et en coûts évités.

Le Rapport du Dispositif Intracting retrace la synthèse de ce suivi technique.

7.6.2. Suivi budgétaire analytique

Dans le cadre du Rapport, à partir de la détermination des consommations évitées, la Personne Publique établi un Suivi Budgétaire Analytique et portant sur l'ensemble des flux financiers du Dispositif Intracting.

Le Bilan du Suivi Budgétaire Analytique des coûts et des économies du Dispositif Intracting devra présenter :

- L'évaluation financière de la Consommation d'Énergie Évitée grâce aux APE pour l'année N, objet du Rapport ;
- L'analyse de la comparaison entre l'évaluation financière de la Consommation d'Énergie Évitée grâce aux APE avec l'évolution des dépenses de fonctionnement pour les postes Energies des bâtiments et/ou équipements des APE observées pour l'année N ; et
- Un état des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement de l'année N, liées aux APE, établi par la Personne Publique.

ARTICLE 8. COMITÉ DE PILOTAGE

Les Parties mettent en place un Comité de Pilotage dont la fonction est de suivre et de piloter la mise en œuvre du Dispositif Intracting.

La mise en place du Comité de Pilotage et la participation de représentants de la CDC au Comité de Pilotage ne remet en aucun cas en cause les droits du Prêteur au titre de la Convention.

Aucune décision prise par le Comité de Pilotage ne saurait être interprétée comme une décision de la CDC.

Les droits de la CDC en tant que membre du Comité de Pilotage :

- permettent à la CDC de recevoir des informations et de les valider ; et
- ne remettent pas en cause les droits et/ou obligations de la Personne Publique au titre du Projet ou de la Convention et ne sont pas de nature à exonérer la Personne Publique de sa responsabilité vis-à-vis de la CDC en cas de violation des stipulations de la Convention.

8.1 COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Le Comité de Pilotage est composé des :

Représentants de la Personne Publique

- Civilité Prénom NOM Qualité
- Civilité Prénom NOM Qualité
- ...

Le président du Comité de Pilotage est désigné parmi les représentants de la Personne Publique.

Représentants de la CDC

- Civilité Prénom NOM Qualité
- Civilité Prénom NOM Qualité
-

En outre, chacune des Parties peut proposer d'inviter, avec voix consultative, toute personne dont les compétences, les qualifications ou l'expertise technique sont susceptibles d'éclairer les décisions du Comité de Pilotage. Cette proposition est acceptée par l'autre Partie par simple échange de courriers préalablement à la tenue dudit comité et sans condition de délai.

8.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE PILOTAGE

Le Comité de Pilotage est convoqué par son président. La convocation est adressée aux membres du Comité au moins quinze (15) jours calendaires avant la tenue du Comité de Pilotage et elle est accompagnée de l'ordre du jour et, le cas échéant, du Rapport.

Le Comité de Pilotage :

- Peut se réunir pour la 1^{ère} fois, dans le délai de en lettres (chiffre) mois à compter de la prise d'effet de la Convention, afin de valider la levée des conditions préalables au Versement de l'ARI et de préciser, le cas échéant, les modalités d'exécution du programme d'actions ('établissement de la Consommation de Référence Ajustée des APE, liste des actions de sensibilisation...), en l'absence de réunion du comité, les conditions et modalités précitées et leur validation sont échangées entre les Parties dans les mêmes délais ;
- Au terme de la première année et de la troisième année d'exécution de la Convention (ou à l'année N+1 de la fin des travaux), dans un délai ne pouvant excéder deux (2) mois après ce terme, pour constater les conditions de mise en œuvre du Dispositif Intracting et valider le Bilan Positif ou Négatif du Dispositif ; et
- À tout moment, dans les trente (30) jours calendaires d'une demande adressée par l'une des Parties à l'autre et, entre autres, en cas de modification de la Convention, du programme ou du Plan de Financement Pluriannuel Prévisionnel.

L'organisation et le secrétariat du Comité de Pilotage sont assurés par la Personne Publique.

Chaque séance du Comité donnera lieu à la rédaction d'un compte-rendu écrit, adressé aux Parties dans un délai maximal d'un (1) mois à compter de sa tenue.

8.3. CONDITIONS DE VOTE DU COMITÉ DE PILOTAGE

Le Comité de Pilotage prend ses décisions à l'unanimité de ses membres ayant voix délibérative, présents ou représentés, étant précisé que chacune des Parties à la Convention doit être représentée par au moins un (1) membre pour que le Comité puisse valablement délibérer.

A défaut de réunion de ce quorum, un nouveau Comité de Pilotage sera convoqué, sans être délié de l'exigence que chacune des Parties soit représentée par au moins un (1) membre pour délibérer valablement.

En cas d'impossibilité de décision unanime, un expert indépendant peut être désigné d'un commun accord par les Parties pour statuer sur un point donné.

8.4. ROLE ET ATTRIBUTIONS DU COMITÉ DE PILOTAGE

Il examine les orientations du Projet et ses évolutions, valide le Rapport établi par le Référent Énergie en application de l'Article 7.6 « **Le Rapport de suivi du Dispositif Intracting** », ainsi que le programme et le financement des APE à engager dans le cas de tranches suivantes.

Il s'assure du respect et de l'utilisation conforme des données énergétiques conformément à l'Annexe 3. Il valide les données résultant du calcul des Consommations Constatées à la suite des APE, des Consommations d'Énergie et de fluides Évitées et des Économies d'Énergie.

Le Comité de Pilotage est destinataire de toutes les informations financières et opérationnelles émanant de la Personne Publique, résultant notamment des données énergétiques, établies et mises à jour par le Référent Énergie.

Le Comité peut demander la communication de tous éléments justificatifs des mesures et des calculs lui permettant de disposer d'une vision du fonctionnement du Dispositif Intracting.

8.5. AJUSTEMENTS DU DISPOSITIF INTRACTING

Le Comité de Pilotage est chargé de déterminer, le cas échéant, les ajustements nécessaires à apporter au Dispositif Intracting, et notamment au programme des APE, à l'Objectif d'Amélioration de la Performance Énergétique et au Plan de Financement Pluriannuel Prévisionnel. Il examine toute demande de travaux supplémentaires ou modificatifs et statuera sur leur éligibilité au Dispositif Intracting.

Des ajustements du programme des APE et de l'Objectif d'Amélioration de la Performance Énergétique peuvent notamment être décidés en cas d'écart entre les Économies d'Énergie réalisées au cours d'une année ou d'un semestre et ledit objectif.

Ces ajustements proposés et validés en Comité de Pilotage sont actés par voie d'avenant entre les Parties, conformément à l'Article 17 « **Modification de la Convention** ».

8.6. BILAN POSITIF OU NEGATIF DU DISPOSITIF INTRACTING

Au terme de la première de la troisième année à compter de la signature de la Convention ou de l'année N+1 de la fin des travaux, et sur proposition du Référent Energie, le Comité de Pilotage constatera le solde Positif ou Négatif du Bilan du Dispositif Intracting.

Dans le cas où le Bilan du Dispositif Intracting présenté au Comité de Pilotage serait Négatif, le Comité de pilotage délibère pour décider si des mesures appropriées de réajustement des APE (sur la base de propositions formulées et étudiées par le Référent Energie), de l'Objectif d'Amélioration de Performance Energétique ou du Plan de Financement Pluriannuel Prévisionnel peuvent néanmoins permettre la poursuite pérenne et viable du Dispositif Intracting.

Dans une telle hypothèse, la délibération du Comité de Pilotage peut être ajournée pour un délai maximum de quarante-cinq (45) jours calendaires pour permettre aux Parties de se concerter sur les mesures d'ajustement susceptibles d'être mises en œuvre.

ARTICLE 9. RÉSILIATION ANTICIPÉE

9.1. PREMIERS CAS DE RÉSILIATION DE LA CONVENTION

9.1.1. Résiliation pour motif d'intérêt général

La Personne Publique peut, à tout moment, décider de résilier la Convention pour un motif d'intérêt général. La Convention est résiliée, de plein droit, trente (30) jours calendaires après notification par la Personne Publique à la CDC, par lettre recommandée avec avis de réception, indiquant le motif d'intérêt général fondant sa décision.

9.1.2. Résiliation pour cas de force majeure

En cas de survenance d'un événement de force majeure tel que défini par la jurisprudence française affectant l'exécution de la Convention, la première Partie qui en a connaissance en informe l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de trente (30) jours. Les Parties pourront alors se rencontrer pour essayer d'y remédier.

Si l'événement de force majeure rend impossible la poursuite de l'exécution de la Convention durant plus de six (6) mois la Convention pourra être résiliée de plein droit trente (30) jours calendaires après notification par l'une des Parties à l'autre, par lettre recommandée avec avis de réception, et constatation par les Parties de l'événement rendant impossible l'exécution de la Convention.

9.1.3. Conséquences financières des premiers cas de résiliation

La Personne Publique reste tenue de rembourser à la CDC l'intégralité des sommes qui lui sont dues au titre de la Convention (principal et intérêts), à la date effective de résiliation.

A la demande de la Personne Publique et avant la date effective de résiliation, la CDC pourra accepter que le remboursement des sommes qui lui sont dues fasse l'objet d'un nouvel échelonnement arrêté par les Parties.

9.2. DEUXIÈME CAS DE RÉSILIATION DE LA CONVENTION

9.2.1. Résiliation amiable

Dans le cas où les Parties constatent, dans le cadre du Comité de Pilotage, que la réalisation des APE ne permet pas d'atteindre des Économies d'Énergie conformes à l'Objectif d'Amélioration de la Performance Énergétique ou de respecter le Plan de Financement Pluriannuel Prévisionnel, et qu'aucune mesure d'ajustement appropriée n'a été acceptée par les Parties, la Convention est résiliée, de plein droit, à la date de la délibération du Comité de Pilotage constatant une telle situation.

9.2.2. Conséquences financières du deuxième cas de résiliation

La Personne Publique reste tenue de rembourser à la CDC l'intégralité des sommes dues au titre de la Convention (principal et intérêts) à la date effective de résiliation.

A la demande de la Personne Publique et avant la date effective de résiliation, la CDC pourra accepter que le remboursement des sommes qui lui sont dues fasse l'objet d'un nouvel échelonnement arrêté par les Parties.

9.3. TROISIÈME CAS DE RÉSILIATION DE LA CONVENTION

9.3.1. Résiliation en cas de bilan négatif du Dispositif Intracting

Dans le cas où les Parties constatent, dans le cadre du Comité de Pilotage, un Bilan Négatif du Dispositif Intracting et qu'aucune mesure d'ajustement appropriée proposée par le Référent Energie n'a été acceptée par les Parties, la Convention est résiliée, de plein droit, à la date de la délibération du Comité de Pilotage constatant une telle situation.

9.3.2 – Conséquences financières du troisième cas de résiliation

La Personne Publique reste tenue de rembourser à la CDC l'intégralité des sommes dues au titre de la Convention (principal et intérêts) à la date effective de résiliation.

A la demande de la Personne Publique et avant la date effective de résiliation, la CDC pourra accepter que le remboursement des sommes qui lui sont dues fasse l'objet d'un nouvel échelonnement arrêté par les Parties.

ARTICLE 10. TRANSFERT DE LA CONVENTION

Dans l'hypothèse où l'une des Parties se trouverait substituée par une autre personne morale en cours d'exécution de la Convention, notamment en conséquence d'une modification de statut ou d'un transfert de compétence, la Convention sera transmise à la personne morale venant aux droits de la Partie se trouvant substituée, laquelle devra en poursuivre l'exécution. Aucun transfert de la Convention par la Personne Publique ne sera possible sans l'accord préalable et écrit de la CDC.

ARTICLE 11. CONFIDENTIALITÉ

Les Parties s'engagent à veiller au respect de la confidentialité des informations et documents, qui leur auront été communiqués ou dont elles auront eu connaissance lors de la négociation et de l'exécution de la Convention, sous réserve de ceux dont elles auront convenu expressément qu'ils peuvent être diffusés.

Ne sont pas des informations confidentielles :

- Les informations qui seraient déjà dans le domaine public ou celles notoirement connues au moment de leur communication ;
- Les informations que la loi ou la réglementation oblige à divulguer, notamment à la demande de toute autorité administrative ou judiciaire compétente ou en raison de toute obligation d'information ou de toute obligation de communication de documents administratifs.

La présente obligation de confidentialité s'appliquera pendant toute la durée de la Convention et demeurera en vigueur pendant une durée de deux (2) ans au terme de la Convention.

Aux fins de réalisation du programme d'APE, les Parties conviennent que ces informations et documents confidentiels pourront être transmis aux prestataires de la Personne Publique sous réserve que ceux-ci concluent un engagement de confidentialité dans une forme préalablement approuvée par les Parties.

ARTICLE 12. PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Chacune des Parties s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données personnelles, notamment la Loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée et mise à jour, et le Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE.

ARTICLE 13. DIVISIBILITÉ DES CLAUSES DE LA CONVENTION

Si l'une quelconque des stipulations de la Convention s'avère nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision administrative ou judiciaire devenue définitive, elle est alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité de la Convention, ni altérer la validité de ses autres stipulations.

ARTICLE 14. RENONCIATION – ABSENCE D’IMPRÉVISION

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque de la Convention ou constate son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

Sans préjudice des stipulations de la Convention, chacune des Parties convient par les présentes que l'application des dispositions de l'article 1195 du Code civil à ses obligations au titre de la Convention est écartée et reconnaît qu'elle ne sera pas autorisée à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil.

ARTICLE 15. ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la Convention, les Parties font élection de domicile à l'adresse figurant en tête des présentes. Toute modification de domicile devra être notifiée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 16. NOTIFICATIONS

Toutes notifications, demandes ou communications pouvant ou devant être faites en exécution de la Convention seront, sauf stipulation contraire de la Convention, faites par écrit et envoyées soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par courrier électronique, aux adresses et numéros figurant ci-dessous :

La Caisse des Dépôts :

Attention : **Civilité Prénom NOM**
Email : ******

La Personne Publique :

Attention : **Civilité Prénom NOM**
Email : ******

ARTICLE 17. MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification apportée à la Convention doit prendre la forme d'un avenant, dûment daté et signé entre les Parties.

Tout avenant à la Convention emportant modification substantielle des conditions de mise en œuvre du Dispositif Intracting, devra :

- Faire l'objet d'un accord de l'organe compétent de la CDC ;
- Être validé par l'organe compétent de la Personne Publique pour permettre la signature par le représentant légal de la Personne Publique.

ARTICLE 18. DROIT APPLICABLE – JURIDICTION COMPÉTENTE

La Convention est soumise au droit français pour sa validité, son interprétation et son exécution.

En cas de différend sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les Parties s'efforceront de trouver, de bonne foi et dans un délai raisonnable, un accord.

A défaut, tout litige sera soumis à la juridiction exclusive des tribunaux compétents situés dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris.

Fait à [●], le [●] 20[●]

En deux (2) exemplaires originaux

Pour la Personne Publique

*Civilité Prénom NOM,
Qualité*

Pour la Caisse des Dépôts

*Civilité Prénom NOM,
Qualité*

Cachet

MODÈLE

ANNEXES

Annexe 1

Programme d'Actions de Performance Energétique (APE) et gains prévisionnels attendus

Annexe 2

Tableaux financiers A, B et C

Annexe 3

Mesure et indicateurs de suivi de la performance énergétique

Annexe 4

Modalités d'échanges et d'utilisation des données exploitées par la Plateforme de Suivi Energétique

Annexe 5

Notice relative à la communication

Annexe 6

Marques et logotypes de la Caisse des dépôts et consignations (logotype de la Banque des Territoires)

Annexe 7

Coordonnées bancaires de la trésorerie (flux SEPA)

ANNEXE 1

Programme d'Actions de Performance Energétique et gains attendus

Le programme d'Actions de Performance Energétique est constitué par le scénario retenu du rapport d'audit établi préalablement à la définition du programme du Dispositif Intracting.

Une notice complète le cas échéant le scénario proposé afin d'inclure l'ensemble des éléments nécessaire au suivi de la réalisation et de la performance des actions, les gains attendues.

Les éléments du programme et leur présentation permettent à la Personne Publique et au Référent Energie d'effectuer un suivi et un pilotage des actions et des gains énergétiques, environnementaux et économiques.

Le programme d'action doit permettre, d'établir :

- Premièrement, le Plan de Financement Pluriannuel Prévisionnel (coûts, éventuels financements complémentaires, gains économiques par année, temps de retour, etc.) ;
- Deuxièmement, la mesure (ou l'évaluation) et la vérification de la performance, dont les conditions et la méthodologie choisies sont décrites en Annexe3 - Mesure et suivi de la performance énergétique ;
- Troisièmement, la mesure (ou l'évaluation) et la vérification des gains économiques dont les conditions et la méthodologie choisies sont décrites en Annexe 3 - Mesure et suivi de la performance énergétique.

Le programme comporte, les éléments de programme, de budget et de gains suivants.

Les actions sont classées et consolidées par nature et par bâtiment et/ou équipement.

Caractéristiques Actions	APE	APE	APE...	Total
	1	2		
Localisation des travaux : bâtiment ou équipement				
Superficie bâtiment (<i>Si possible concernée par l'action</i>)				
Ou Quantité équipement concerné (éclairage public, etc.)				
Lot technique ou bouquet de travaux				
Nature des travaux (APE)				
Année de réalisation prévue				
Plan comptage Mesure ou évaluation proposée				

Energie ou Fluide initial concerné
Energie ou fluide nouveau (<i>en cas de changement de source</i>)
<i>Optionnel : Puissance initiale année-0</i>
<i>Optionnel : Puissance après travaux en kW</i>
<i>Optionnel : Temp de fonctionnement année-0 (usage)</i>
<i>Optionnel : Temp de fonctionnement année-0 (usage)</i>

Consommation initiale kWh/an année-0 (ou autre unité)
Facture initiale € TTC/année1
Gain kWh/an (ou autre) après travaux
Gain € TTC/année1 après travaux

Émissions initiales de GES ou CO ² eq/an
Réduction finale d'émission de GES ou CO ² eq/an

Montant initial d'investissement
Temps de Retour sur Investissement brut (années)
Temps de Retour sur Investissement actualisé (années)
Hypothèse d'inflation du coût du fluide
Montant de subvention(s) attendue(s)
Montant de CEE valorisable (estimation)
<i>Si possible valeur estimée du kWh-cumac</i>
<i>Si possible kWh-cumac</i>

Les consommations seront exprimées en Energie finale.

ANNEXE 2

Tableaux financiers A, B et C

A. Plan de Financement Pluriannuel Prévisionnel

MODÈLE

C. Tableau prévisionnel de Versement(s) avec récapitulatif des caractéristiques de l'ARI (ANNEXE 2)

	Versement 1	Versement 2
Année de versement	AAAA	AAAA
Montant :	** euros	** euros
Durée d'amortissement :	** ans	** ans
<i>dont différé d'amortissement :</i>	** ans	** ans
Taux d'intérêt annuel fixe :	** %	** %
Périodicité des échéances :	**	**
TEG	** %	** %
Profil d'amortissement	Echéances constantes	Echéances constantes

E. Tableau théorique d'amortissement (ANNEXE 2)

AMODEL

ANNEXE 3

Mesure et suivi de la performance énergétique

La réduction de consommation d'énergie, de fluides et d'émissions d'équivalent Carbone résultent, d'une part, d'une Consommation d'Énergie Évitée, d'autre part, au recours à des Énergies moins émissives en GES.

Afin de retracer ces réductions, il est nécessaire d'établir un suivi des données qui permet de mesurer leur impact positif en consommations, émissions, ainsi qu'en valorisation économique.

Après la première période triennale, en l'absence d'outil de mesure ou de calcul des consommations, il est nécessaire d'appliquer une méthodologie d'estimation de celles-ci. Les Parties conviennent de se référer au protocole PIMVP (Protocole International de Mesure et Vérification de la Performance) pour mesurer la performance des travaux d'Économie d'Énergie réalisés.

Ce suivi permet d'effectuer un pilotage et d'appliquer des mesures correctives pour assurer la production des résultats attendus, ceci concernant, les actions (performance), l'exploitation (efficacité), les usages, le financement et le budget (économies).

Le maître d'ouvrage s'appuie sur des outils et des méthodes visés dans la Convention et précisés dans le cadre de la présente annexe et de l'Annexe 1.

A des fins de suivi de la bonne exécution du Dispositif Intracting, les Parties suivront les indicateurs suivants, et qui seront notamment repris dans le rapport annuel de la mise en œuvre des actions par le Référent Énergie

INDICATEURS ANNUELS	APE 1	APE 2	APE ...	Totaux
Superficie en m ² traités dans le périmètre Intracting /an (ou autre quantité)				
Dont superficie bâtiments scolaires				
Taux de réalisation des travaux effectif (%)				
Consommation constatée après travaux kWhEF/m ² .an				
Consommation évitée kWhEF/m ² .an				
Réduction en pourcentage de la consommation initiale %				
Gain facture constaté (si possible par APE sinon ratio) €/an				
Consommation constatée eau (ou autres fluides) après travaux m ³ /an				
Consommation évitée eau (ou autres fluides) après travaux m ³ /an				
Gain facture eau après APE €/an				
Emissions de GES constatés (CO ₂ eq/an)				
Réduction constatée d'émissions de GES (CO ₂ eq/an)				
Réduction en pourcentage des émissions initiales de GES %				

INDICATEURS ANNUELS GENERAUX DE SUIVI

Montants engagés en €/an	
Réalisation des APE prévues (%)	
Nombre d'actions de sensibilisation/an	
Nombre de personnes touchées par les actions de sensibilisation	

ANNEXE 4

Modalités d'échanges et d'utilisation des données exploitées par la Plateforme de Suivi Énergétique

Pour assurer la mise en œuvre du Dispositif Intracting, la Caisse des Dépôts met en place une Plateforme de Suivi Énergétique qui rassemble un ensemble de données nécessaire au suivi de l'exécution du Dispositif Intracting et à l'élaboration des indicateurs prévus en Annexe 3.

Conformément aux dispositions relatives à la Plateforme de Suivi Énergétique, les Parties posent le principe d'un échange de données.

Est entendu par échange de données la mise à disposition et le transfert de données dont les Parties sont propriétaires ou pour lesquelles elles disposent d'un droit d'utilisation, nécessaires pour veiller au bon déroulement de l'exécution de la Convention.

Les Parties s'accordent mutuellement un droit personnel, non cessible, non transmissible et non exclusif, d'utiliser les données pour leurs besoins.

Dans le cadre de la Convention, la Personne Publique consent à la transmission de toutes données utiles aux fins d'exécution du Dispositif Intracting durant les trois premières années, par un système de télérèlage, ou par saisie dans la Plateforme de Suivi Énergétique dans les conditions de l'Article 7.5.2 « **Accès à la Plateforme de Suivi Énergétique** ».

La Caisse des Dépôts s'engage à n'utiliser ces données qu'aux fins de suivi et de reporting interne et externe, ainsi qu'à un traitement statistique de ces chiffres à un niveau national.

La Personne Publique peut à travers la mise à disposition d'une interface web accéder à la Plateforme de Suivi Énergétique, pour :

- consulter et modifier ses données ;
- consulter les indicateurs de performance établis par celle-ci.

ANNEXE 5

Notice relative à la communication

Communication effectuée par la Personne Publique

Toute action de communication, écrite ou orale, menée par la Personne Publique désignée, ci-après, comme « **Bénéficiaire** » et impliquant la Caisse des Dépôts fera l'objet d'un accord de principe par la Caisse des Dépôts. La demande sera soumise à la Caisse des Dépôts dans un délai de quinze (15) jours ouvrés. La Caisse des Dépôts s'engage à répondre dans un délai de trois (3) jours ouvrés.

En cas d'accord de la Caisse des Dépôts, le Bénéficiaire s'engage à apposer ou à faire apposer en couleur, le logotype « **Banque des Territoires** » en version identitaire selon les modalités visées ci-après, et à faire mention du soutien de la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts à la Personne Publique et lors de toutes les interventions ou présentations orales dans le cadre d'opérations de relations publiques et de relations presse, réalisées dans le cadre de la Convention, pendant toute la durée de la Convention.

Le format, le contenu et l'emplacement de ces éléments seront déterminés d'un commun accord entre les Parties, en tout état de cause, leur format sera au moins aussi important que celui des mentions des éventuels autres partenaires du Bénéficiaire. De manière générale, le Bénéficiaire s'engage, dans l'ensemble de ses actions de communication, d'information et de promotion à ne pas porter atteinte à l'image ou à la renommée de la Caisse des Dépôts.

A ce titre, le Bénéficiaire s'oblige à soumettre, dans un délai minimal de quinze (15) jours avant sa divulgation au public, à l'autorisation préalable et écrite de la Caisse des Dépôts, le contenu de toute publication ou communication écrite ou orale relative au Dispositif Intracting.

La Caisse des Dépôts pourra, pendant ce délai, demander des modifications ou s'opposer à toute communication qu'elle estimera de nature à porter atteinte à son image ou à sa renommée.

Toute utilisation, représentation ou reproduction des signes distinctifs de la Caisse des Dépôts par le Bénéficiaire et non prévue par le présent article, est interdite.

Aux seules fins d'exécution et pour la durée des obligations susvisées, la Caisse des Dépôts autorise le Bénéficiaire dans le cadre de la Convention, à utiliser la marque française semi-figurative « **Banque des Territoires Groupe Caisse des Dépôts** » n° 18-4.456.085 (version identitaire du logotype Banque des Territoires) et en cas de contraintes techniques, et dans ce seul cas, la version carrée du logotype Banque des Territoires à savoir la marque française semi-figurative « **Banque des Territoires & logo** » n° 18/4.456.087, conformément aux représentations jointes en Annexe 6. La Caisse des Dépôts autorise ainsi en outre le Bénéficiaire à utiliser dans ce cadre, la marque française semi-figurative « **Groupe Caisse des Dépôts** » et logo n° 16/4.250.914.

A l'extinction des obligations susvisées, le Bénéficiaire s'engage à cesser tout usage des marques susvisées et des signes distinctifs de la Caisse des Dépôts, sauf accord exprès contraire écrit.

Communication effectuée par la Caisse des Dépôts

Toute action de communication, écrite ou orale, impliquant le Bénéficiaire fera l'objet d'un accord de principe par le Bénéficiaire. La demande sera soumise au Bénéficiaire dans un délai

de deux (2) jours ouvrés. Le Bénéficiaire s'engage à répondre dans un délai de deux (2) jours ouvrés.

De manière générale, la Caisse des Dépôts s'engage, dans l'ensemble de ses actions de communication, d'information et de promotion, à ne pas porter atteinte à l'image ou à la renommée du Bénéficiaire.

Dans ce cadre, le Bénéficiaire autorise expressément la Caisse des Dépôts à utiliser la marque / Logo de la Personne Publique telle/tels que reproduite(s) en annexe et désignée la « Marque Bénéficiaire ».

MODÈLE

ANNEXE 6

Marques et logotypes de la Caisse des dépôts et consignations (logotype de la Banque des Territoires) et Marques et logotypes de la Personne Publique

Logotypes Banque des Territoires Groupe Caisse des Dépôts :

- Version identitaire : n°19/4.524.153



- Sa hauteur minimum est de 13 mm du haut au bas de l'hexagone
- Son espace de protection est intégré dans le logo (filet) et doit impérativement être respecté.
- Il ne doit être ni altéré, ni déformé. C'est un ensemble immuable.
- Il existe un autre format : le logo carré : n°18/4.456.087



- Sa longueur minimum : 20 mm (du G de GROUPE au S de DÉPÔTS). Son espace de protection : il est intégré dans le logo (filet) et doit impérativement être respecté.
- Il ne doit être ni altéré, ni déformé. C'est un ensemble immuable.

Toute utilisation autre que celle prévue pour le Programme d'actions, devra être formalisée par un document plus complet.

Marque et logotype de la Caisse des Dépôts : n°19/4.519.996



Ce logotype se caractérise par les éléments suivants

- Le logo existe uniquement en version rouge (Pantone 485 C) ou en version noire (Pantone Black C)
- La taille minimale du logo est de 15 mm, ce qui préserve la visibilité et la lisibilité de la médaille.

Marques et logotypes de la Personne Publique

MODÈLE

ANNEXE 7**Coordonnées bancaires de la trésorerie (flux SEPA)**

DIRECTION REGIONALE <Libellé de la DR d'instruction>



NOM DE L'EMPRUNTEUR <TiersFederal_RaisonSociale>

ADRESSE <TiersFederal_Adresse1>

-- <TiersFederal_CodePostal>

Votre compte étant ouvert au Trésor, vous devez faire compléter ce document par votre comptable public puis le retourner à la Direction Régionale avec votre contrat signé.

En cas de refus de votre Trésorerie de rattacher de passer par le circuit SEPA, il vous appartient de demander directement aux services de celle-ci de procéder par chèque ou par virement aux paiements des échéances du Contrat de Prêt.

COORDONNEES BANCAIRES DE LA TRESORERIE

Objet : Dossier n° <Dossier_Numéro> Convention de financement n° <Contrat_Numéro>

Nom de la Trésorerie destinataire des flux financiers de versement et de recouvrement :

<Libellé court du tiers titulaire de la domiciliation du recouvrement>

Coordonnées du compte Banque de France de la Trésorerie :

BIC : <BIC>

IBAN : <IBAN>

Informations destinées aux flux SEPA : A compléter par votre comptable public

N° de Versement	N° de SIRET DE L'EMPRUNTEUR (14 caractères)	Référence interne au TRESOR (facultative - 9 caractères)
<Numéro de Versement>	<SIRET>	
<Numéro de Versement>	<SIRET>	

Document à retourner complété à la Direction Régionale < Libellé structure de commercialisation > avec votre convention signée.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D20
Objet :	Compétence Eclairage Public : Opération d'Intrating avec la Caisse des Dépôts pour la rénovation de l'éclairage public à Bailleul
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D20-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	276.6 Ko
Nom original : D_lib N_20112023 D20_Comp EP_Intrating Bailleul _Sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D20-DE-1-1_1.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	786.1 Ko
Nom original : 4_Convention type intracting BAILLEUL.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D20-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	12 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 décembre 2023 à	

12h25min23s

Transmis au MI

Acquittement reçu

12 décembre 2023 à
12h25min32s

Reçu par le MI le 2023-12-12

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023

Délibération N° 20112023 / D21 - Compétence Eclairage Public : Maitrise d'ouvrage confiée pour la réalisation de travaux d'éclairage public

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM

M. Pascal ARNOUTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Déléguée suppléant	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Pascal DEQUIDT	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	LYNDE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Bruno PACCOU	Délégué suppléant	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	OUDEZEELE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Pierre CAVROIS	Délégué suppléant	RENECURE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	RENECURE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK

M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STAPLE
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Frédéric EECKHOUT	Déléguée suppléant	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
Mme Céline GROYSILLIER	Déléguée suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
 M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK
 M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE
 Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
 M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX
 M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND
 M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
 M. Jean-Luc CAPPAAERT, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
 M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
 Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
 Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ
 M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
 Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
 M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
 M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
 Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
 M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH
 Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN
 M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 20112023 / D21 - Compétence Eclairage Public : Maitrise d'ouvrage confiée pour la réalisation de travaux d'éclairage public

Exposé et proposition de M. Jérôme VERMERSCH – Vice-Président :

Dans le cadre de l'exercice de la compétence Eclairage public, le SIECF TE FLANDRE et les Communes du territoire peuvent être amenées à réaliser des chantiers sur une même emprise.

Afin d'éviter la multiplication des intervenants et d'optimiser la réalisation du chantier, il est proposé au Comité d'autoriser le Président du SIECF TE FLANDRE à signer des conventions de maîtrise d'ouvrage confiée avec une ou des communes du territoire.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du SIECF – TE Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

CONVENTION

entre la Commune de xxx et le Syndicat Intercommunal d'Energie
des Communes de Flandre (SIECF)

MAÎTRISE D'OUVRAGE CONFIÉE

TRAVAUX rue

Entre,

La Commune de xx, représentée par xxx, Maire, autorisé aux présentes par une délibération en date du...

Et

Le Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre (SIECF), représenté par M Michel DECOOL, Président, autorisé aux présentes par une délibération en date du xxx,

Préambule

La Commune de xxx doit réaliser des travaux ... rue Ces travaux sont réalisés concomitamment avec la création et l'aménagement du lotissement

En parallèle, le SIECF TE FLANDRE exerce la compétence éclairage public dans la commune de xxx.

Afin d'assurer la sécurité des usagers et la bonne gestion des deniers publics, il apparait opportun pour le chantier rue ... de confier la maîtrise d'ouvrage à la Commune de xxx

Dans ce cadre, et en application de la loi n°85-704 et de l'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004, la Commune assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux d'éclairage public réalisés à xxx Rue....

Article 1 : Travaux objet de la présente convention

La Commune assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux à xxx Rue

Le montant prévisionnel du chantier sous maîtrise d'ouvrage communale est estimé à € HT€TTC

Le présent montant est estimatif et sera ajusté en fonction des travaux réellement exécutés.

Article 2 : Modalités de suivi du chantier

La Commune assurera le suivi du chantier. Le SIECF TE FLANDRE sera présent pour la réunion de lancement et pour la réception de chantier. Le SIECF TE FLANDRE devra donner son accord préalable à la réception du chantier.

Article 3 : Modalités financières

La Commune fera son affaire de la récupération de la TVA pour ce chantier.

Article 4 : Litiges

En cas de litige dans le cadre de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable.

Le cas échéant, le litige devra être porté devant la juridiction administrative.

A

Le,

Le Maire xxx	Michel DECOOL Président du SIECF TE FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D21
Objet :	Compétence Eclairage Public : Maitrise d'ouvrage confiée pour la réalisation de travaux d'éclairage
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D21-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	236 Ko
Nom original : D_lib N_20112023 D21 _ Comp EP _ Maitrise d_ouvrage confi__ Sign__ e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D21-DE-1-1_1.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	111.8 Ko
Nom original : 4 _ Convention maitrise d_ouvrage confi__ e SIECF _ COMMUNE pour EP.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D21-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	12 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 décembre 2023 à	

14h22min57s

Transmis au MI

Acquittement reçu

12 décembre 2023 à
14h23min11s

Reçu par le MI le 2023-12-12

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023
Délibération N° 20112023 / D22 - Maitrise de la Demande en
Energie et énergie renouvelable :
Déclinaison opérationnelle du programme ACTEE +

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM

M. Pascal ARNOUTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Déléguée suppléant	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Pascal DEQUIDT	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	LYNDE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Bruno PACCOU	Délégué suppléant	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	OUDEZEELE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Pierre CAVROIS	Délégué suppléant	RENECURE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	RENECURE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK

M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STAPLE
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Frédéric EECKHOUT	Déléguée suppléant	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
Mme Céline GROYSILLIER	Déléguée suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
 M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK
 M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE
 Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
 M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX
 M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND
 M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
 M. Jean-Luc CAPPAAERT, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
 M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
 Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
 Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ
 M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
 Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
 M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
 M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
 Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
 M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH
 Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN
 M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 20112023 / D22 - Maitrise de la Demande en Energie et énergie renouvelable : Déclinaison opérationnelle du programme ACTEE +

Exposé et proposition de Mme Danielle MAMETZ- Vice-Présidente :

Le SIECF TE FLANDRE étant lauréat du nouveau programme ACTEE +, il convient donc de décliner opérationnellement le programme.

Il est proposé au Comité la déclinaison opérationnelle suivante :

- le SIECF TE FLANDRE va réaliser ou faire réaliser des diagnostics des bâtiments communaux et intercommunaux, situés sur le territoire de Flandre. Ces diagnostics seront pris en charge par le SIECF TE FLANDRE avec le soutien des dispositifs ACTEE. Une participation de la collectivité propriétaire est attendue d'un montant :
 - ➔ de 20 % HT pour les bâtiments éligibles à une aide de 80 % de la part du programme
 - ➔ de 25% HT pour les autres bâtiments,
- le SIECF TE FLANDRE pourra prétendre à une aide financière pour l'achat de matériel technique et de mesure. Une convention sera signée entre le SIECF TE FLANDRE et les Collectivités concernées pour le versement des sommes perçues à ce titre.
- le SIECF TE FLANDRE a également obtenu un financement pour la prise en charge des frais de maîtrise d'œuvre engagés par les collectivités du territoire en vue de rénover énergétiquement leurs bâtiments publics. Une convention sera signée entre le SIECF TE FLANDRE et les Collectivités concernées pour le versement des sommes perçues à ce titre.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du SIECF – TE Flandre

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 12/12/2023 à
09:15:15 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent la date de la délibération.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D22
Objet :	Maitrise de la Demande en Energie et Energie renouvelable : Déclinaison opérationnelle du
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D22-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	933 o
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	278.7 Ko
Nom original : D_lib N_20112023 D22_MDE_d_clinaison op_r. prog ACTEE_Sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D22-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	12 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 décembre 2023 à 14h41min43s	Reçu par le MI le 2023-12-12

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023
Délibération N° 20112023 / D23 - Maitrise de la Demande en
Energie et énergie renouvelable : Programme ACTEE 2
Aide spécifique pour les frais de maitrise d'oeuvre

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM

M. Pascal ARNOUTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Déléguée suppléant	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Pascal DEQUIDT	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	LYNDE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Bruno PACCOU	Délégué suppléant	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	OUDEZEELE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Pierre CAVROIS	Délégué suppléant	RENESCURE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK

M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STAPLE
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Frédéric EECKHOUT	Déléguée suppléant	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
Mme Céline GROYSILLIER	Déléguée suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
 M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK
 M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE
 Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
 M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX
 M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND
 M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
 M. Jean-Luc CAPPAAERT, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
 M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
 Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
 Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ
 M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
 Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
 M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
 M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
 Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
 M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH
 Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN
 M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 20112023 / D23 - Maitrise de la Demande en Energie et énergie renouvelable : Programme ACTEE 2 Aide spécifique pour les frais de maîtrise d'oeuvre

Exposé et proposition de Mme Danielle MAMETZ- Vice-Présidente :

Par délibération en date du 11 février 2021, le Comité syndical a fixé les modalités de déclinaison opérationnelle du programme ACTEE 2. Par avenant en date du 6 novembre 2023, la FNCCR a octroyé un fond complémentaire au SIECF TE FLANDRE dans le cadre de l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics. Ce fond concerne la prise en charge d'une partie des dépenses de maîtrise d'oeuvre.

Il est proposé au Comité syndical :

- de valider le principe de reversement aux Communes selon le tableau ci-dessous,
- d'autoriser le Président du SIECF TE FLANDRE à signer avec les Maires des Communes concernées, une convention. Il est précisé que les reversements auront lieu lorsque le SIECF TE FLANDRE aura perçu les sommes de la part de la FNCCR.

Commune - bâtiment concerné	Montant à reverser à la commune
BIERNE : groupe scolaire Joseph Lepretre	7 583,62 €
FLEURBAIX : salle des sports	32 121,43 €
FLEURBAIX : école franche terre	8 364,00 €
HONDSCHOOTE : groupe scolaire coornaert	3 472,68 €
LA GORGUE : mairie	53 113,88 €
LOOBERGHE : médiathèque et locaux périscolaires	10 308,78 €
MERVILLE : école Victor Hugo	34 711,90 €
MERVILLE : halte fluviale	14 190,40 €
SAINT SYLVESTRE CAPPEL : salle des fêtes	14 630,99 €
SOCX : école des grands chenes	11 565,17 €
PITGAM : complexe mairie/école maternelle	33 400,58 €
WEMAERS CAPPEL : salle communale et école maternelle	12 299,84 €
	235 763,26 €

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du SIECF – TE Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 12/12/2023 à
09:13:55 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 12/12/2023 à
09:13:02 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D23
Objet :	Maitrise de la Demande en Energie et énergie renouvelable : Programme ACTEE 2 - Aide spécifique pour les frais de maîtrise d'oeuvre
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D23-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	957 o
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	382.8 Ko
Nom original : D_lib N_20112023 D23_MDE_Progr ACTEE 2 _aide sp__Sign__e .pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D23-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	12 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 décembre 2023 à 15h13min25s	Reçu par le MI le 2023-12-12

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023

Délibération N° 20112023 / D24 - Maitrise de la Demande en Energie et énergie renouvelable : Mise en œuvre du programme Action Cœur de ville à Hazebrouck

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM

M. Pascal ARNOUTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Déléguée suppléant	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Pascal DEQUIDT	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	LYNDE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Bruno PACCOU	Délégué suppléant	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	OUDEZEELE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Pierre CAVROIS	Délégué suppléant	RENECURE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	RENECURE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK

M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STAPLE
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Frédéric EECKHOUT	Déléguée suppléant	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
Mme Céline GROYSILLIER	Déléguée suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
 M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK
 M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE
 Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
 M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX
 M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND
 M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
 M. Jean-Luc CAPPAAERT, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
 M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
 Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
 Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ
 M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
 Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
 M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
 M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
 Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
 M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH
 Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN
 M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 20112023 / D24 - Maitrise de la Demande en Energie et énergie renouvelable : Mise en œuvre du programme Action Cœur de ville à Hazebrouck

Exposé et proposition de Mme Danielle MAMETZ- Vice-Présidente :

La Ville d'Hazebrouck a été rattachée au dispositif d'Etat "Action Cœur de Ville" dans l'objectif de redynamiser son centre et ses entrées de Ville.

Ce dispositif se décompose en 5 axes :

- ✓ Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
- ✓ Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- ✓ Axe 3 : Développer l'accessibilité des mobilités décarbonées
- ✓ Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
- ✓ Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville

A la demande de Monsieur le Maire d'Hazebrouck et des services de l'Etat, il est proposé que le Syndicat d'Energie SIECT TE Flandre soit partenaire et accompagne la Ville d'Hazebrouck dans ce dispositif d'état.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 16 octobre 2023,

Considérant que le Syndicat pilote ou accompagne les dispositifs et actions suivantes : Programmes ACTEE, Schéma directeur du réseau de chaleur, Schéma directeur Immobilier (Schém'Actee), Lum'Acte notamment,

Il est proposé à l'Assemblée de :

- donner son accord afin que le Syndicat d'énergie soit partenaire du projet Action Cœur de ville à Hazebrouck
- autoriser le Président ou son représentant à mettre en œuvre la présente délibération.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du SIECF – TE Flandre

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 12/12/2023 à
09:10:56 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 12/12/2023 à
09:09:43 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D24
Objet :	Maitrise de la Demande en Energie et énergie renouvelable : Mise en oeuvre du programme Action Coeur de ville à Hazebrouck
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Amenagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D24-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	948 o
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	316.7 Ko
Nom original : D_lib N_20112023 D24_MDE_Prog Action Coeur de ville Hazebrouck sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D24-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	12 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 décembre 2023 à 15h31min18s	Reçu par le MI le 2023-12-12

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023
Délibération N° 20112023 / D25 - Maitrise de la Demande en
Energie et énergie renouvelable :
Projet de micro-hydroélectricité à Merville

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM

M. Pascal ARNOUTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Déléguée suppléant	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Pascal DEQUIDT	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	LYNDE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Bruno PACCOU	Délégué suppléant	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	OUDEZEELE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Pierre CAVROIS	Délégué suppléant	RENECURE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	RENECURE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK

M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STAPLE
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Frédéric EECKHOUT	Déléguée suppléant	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
Mme Céline GROYSILLIER	Déléguée suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
 M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK
 M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE
 Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
 M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX
 M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND
 M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
 M. Jean-Luc CAPPAAERT, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
 M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
 Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
 Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ
 M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
 Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
 M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
 M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
 Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
 M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH
 Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN
 M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 20112023 / D25 - Maitrise de la Demande en Energie et énergie renouvelable : Projet de micro-hydroélectricité à Merville

Exposé et proposition de Mme Danielle MAMETZ– Vice-Présidente :

Dans le cadre de la réalisation de l'étude de planification énergétique (EPE) réalisée en 2018 avec le soutien de l'ADEME, il a été démontré la possibilité de porter un projet de micro-hydroélectricité à Merville.

Dans ce cadre, la Commune de Merville souhaite réaliser une première étude associant aspects techniques et formation des personnels.

Afin d'accompagner la Commune dans ce projet de transition énergétique, innovant pour le territoire, il est proposé :

- la prise en charge par le SIECF TE FLANDRE de 1/3 du cout HT de l'étude (dans la limite d'une aide accordée de 2 335 € maximum)
- L'accompagnement de la commune par le biais des services du syndicat (pôle transition énergétique)

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du SIECF – TE Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 12/12/2023 à
09:08:16 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D25
Objet :	Maitrise de la Demande en Energie et énergie renouvelable : Projet de micro-hydroélectricité à
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D25-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	929 o
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	270.9 Ko
Nom original : D_lib N_20112023 D25_MDE_Projet micro_hydro_lectricit_Merville sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D25-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	12 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 décembre 2023 à 15h49min17s	Reçu par le MI le 2023-12-12

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023
Délibération N° 20112023 / D26 - Maitrise de la Demande en
Energie et énergie renouvelable :
Revalorisation de l'enveloppe MDE pour l'année 2023

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM

M. Pascal ARNOUTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Déléguée suppléant	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Pascal DEQUIDT	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	LYNDE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Bruno PACCOU	Délégué suppléant	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	OUDEZEELE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Pierre CAVROIS	Délégué suppléant	RENECURE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	RENECURE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK

M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STAPLE
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Frédéric EECKHOUT	Déléguée suppléant	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
Mme Céline GROYSILLIER	Déléguée suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
 M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK
 M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE
 Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
 M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX
 M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND
 M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
 M. Jean-Luc CAPPAAERT, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
 M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
 Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
 Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ
 M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
 Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
 M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
 M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
 Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
 M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH
 Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN
 M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 20112023 / D26 - Maitrise de la Demande en Energie et énergie renouvelable : Revalorisation de l'enveloppe MDE pour l'année 2023

Exposé et proposition de Mme Danielle MAMETZ– Vice-Présidente :

Par délibération en date du 6 février 2023, le Comité syndical a fixé le montant de l'enveloppe disponible pour l'appel à projet MDE 2023 à 100 000€.

Considérant, le nombre de projets menés par les communes adhérentes pour l'année 2023,
Considérant que certains projets des années précédentes ont été abandonnés ou ont bénéficiés d'aides ACTEE d'un montant supérieur et qu'ainsi il reste des crédits sur l'enveloppe MDE des années antérieures,

Il est proposé de revaloriser l'enveloppe d'un montant de 30 000 € soit un montant total pour l'année de 130 000 €

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du SIECF – TE Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 12/12/2023 à
09:06:37 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D26
Objet :	Maitrise de la Demande en Energie et énergie renouvelable : Revalorisation de l'enveloppe MDE pour
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.8 - Fonds de concours
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D26-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	937 o
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	269.2 Ko
Nom original : D_lib N_20112023 D26_MDE_revalorisation enveloppe MDE pour_ann_e 2023 sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D26-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	12 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 décembre 2023 à 15h48min24s	Reçu par le MI le 2023-12-12

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023

Délibération N° 20112023 / D27 - Maitrise de la Demande en Energie et énergie renouvelable : Prise de participation éventuelle dans la SEM Energies Hauts de France

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM

M. Pascal ARNOUTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Déléguée suppléant	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Pascal DEQUIDT	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	LYNDE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Bruno PACCOU	Délégué suppléant	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	OUDEZEELE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Pierre CAVROIS	Délégué suppléant	RENECURE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	RENECURE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK

M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STAPLE
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Frédéric EECKHOUT	Déléguée suppléant	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
Mme Céline GROYSILLIER	Déléguée suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
 M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK
 M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE
 Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
 M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX
 M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND
 M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
 M. Jean-Luc CAPPAAERT, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
 M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
 Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
 Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ
 M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
 Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
 M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
 M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
 Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
 M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH
 Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN
 M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 20112023 / D27 - Maitrise de la Demande en Energie et énergie renouvelable : Prise de participation éventuelle dans la SEM Energies Hauts de France

Exposé et proposition de Mme Danielle MAMETZ– Vice-Présidente :

Il se pourrait qu'un jour la possibilité se présente pour le SIECF TE FLANDRE de prendre participation à la SEM (Société d'Economie Mixte) Energies Hauts-de-France (HDF).

Afin de garantir notre réactivité si cette opportunité se présente, il importe de débattre dès aujourd'hui de la volonté ou non de l'assemblée d'approuver la prise de participation dans cette Société d'Economie Mixte.

Les Sociétés d'Economie Mixte sont des sociétés anonymes, créées par les collectivités locales et dotées à la fois de capitaux publics (entre 50% et 85% du capital) et privés. Elles sont régies par le Code du commerce et le Code général des collectivités territoriales.

Elles sont compétentes pour réaliser des **opérations d'aménagement et de construction ou pour exploiter des services publics** à caractère industriel ou commercial ainsi que toutes autres activités, mais obligatoirement au service de l'intérêt général. Gouvernance mixte, souplesse, efficacité d'une entreprise : elles sont **un outil efficace pour les territoires**.

Actuellement, le Capital social de la SEM Energies Hauts-de-France est de 7 337 000 € réparti entre les actionnaires de la façon suivante :

Région Hauts-de-France	45,11 %
SE60	10,22 %
Fédération Départementale de l'Énergie du Pas de Calais	8,18 %
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	5,59 %
Communauté Urbaine de Dunkerque	2,73 %
Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuilsois	1,36 %
Caisse des Dépôts et Consignation	14,13 %
Crédit Agricole	5,45 %
SEM Somme Energies	4,09 %
Crédit Coopératif	2,73 %
Energie Partagée Investissement	0,41 %

L'organisation de la gouvernance de la SEM est celle des sociétés anonymes. Ainsi, l'Assemblée Générale est l'organe supérieur qui prend les décisions fondatrices de l'entreprise, associée à un Conseil d'Administration qui est l'organe de gestion de la société.

Le Conseil d'Administration de la SEM Energies Hauts-de-France est composé de 18 membres représentants les actionnaires :

- 6 membres pour la Région Hauts-de-France,
- 2 membres pour la FDE 62,
- 1 membre pour chacune des 4 collectivités territoriales,
- 3 membres pour la Caisse des Dépôts,
- 1 membre pour chacun des 4 autres actionnaires privés.

L'objectif du SIECF TE FLANDRE serait double :

- Profiter de ce lieu pour rencontrer des partenaires et ouvrir notre réseau professionnel ;
- Prendre part aux côtés des développeurs privés dans les projets importants présents sur le territoire.

Monsieur le Président propose :

- D'autoriser le Bureau syndical à débattre sur la question de la prise de participation de la Société d'Economie Mixte Hauts-de-France ;
- De limiter cette autorisation à une participation à hauteur de 0,50% (soit actuellement 36 685 €) avec une légère flexibilité le cas échéant afin de ne pas bloquer la démarche ;

Et le cas échéant,

- D'autoriser le Bureau syndical à ouvrir les crédits correspondants ;
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires et signer tous les documents s'y rapportant pour l'exécution de la présente délibération et de celle du bureau syndical prise par délégation.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du SIECF – TE Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 12/12/2023 à
09:05:09 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D27
Objet :	Maitrise de la Demande en Energie et énergie renouvelable : Prise de participation éventuelle dans la SEM Energies Hauts de France
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.9 - Prise de participation (SEM, etc...)
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D27-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	956 o
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	291.1 Ko
Nom original : D_lib N_20112023 D27_MDE_Participation SEM Energies HDF sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D27-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	12 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 décembre 2023 à 15h45min10s	Reçu par le MI le 2023-12-12

**COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023
Délibération N° 20112023 / D28 - Compétence
Télécom/Numérique : Adhésion au groupement de commandes du
Syndicat Mixte Numérique La Fibre 59/62**

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM

M. Pascal ARNOUTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Déléguée suppléant	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Pascal DEQUIDT	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	LYNDE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Bruno PACCOU	Délégué suppléant	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	OUDEZEELE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Pierre CAVROIS	Délégué suppléant	RENECURE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	RENECURE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK

M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STAPLE
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Frédéric EECKHOUT	Déléguée suppléant	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
Mme Céline GROYSILLIER	Déléguée suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
 M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK
 M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE
 Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
 M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX
 M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND
 M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
 M. Jean-Luc CAPPAAERT, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
 M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
 Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
 Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ
 M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
 Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
 M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
 M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
 Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
 M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH
 Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN
 M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 20112023 / D28 - Compétence Télécom/Numérique : Adhésion au groupement de commandes du Syndicat Mixte Numérique La Fibre 59/62

Exposé et proposition de Mme Anne VANPEENE- Vice-Présidente :

Le Syndicat mixte Nord - Pas-de-Calais Numérique (La Fibre Numérique 59 62) développe une offre de services à destination des collectivités du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que de leurs établissements publics, dans le cadre de ses compétences en matière de Numérique. Ces services privilégient le recours au réseau public de fibre optique que le Syndicat mixte a déployé et que les EPCI ont contribué à financer, car il permet le développement d'infrastructures de qualité, sécurisées et pérennes. Pour ce faire le Syndicat mixte s'est constitué en centrale d'achats en janvier 2022, qui pourra intervenir en tant que grossiste ou intermédiaire, et qui prévoit d'offrir des services, prestations et fournitures dans les domaines suivants :

- Services numériques essentiels pour les collectivités (« Pack Mairie Connectée »),
- Prestations de vidéoprotection,
- Services de télécommunications et communications électroniques.

Le Syndicat mixte a par ailleurs lancé l'expérimentation d'un réseau public LoRa pour l'Internet des Objets.

L'adhésion à la centrale d'achats permettra de bénéficier de ces services, prestations et fournitures sans avoir à lancer de consultation, en profitant des marchés qu'elle aura passés. L'acheteur qui a recours à une centrale d'achats est réputé avoir respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les opérations de passation et d'exécution qu'il lui a été confiées.

Eu égard au périmètre de la centrale d'achats, qui couvre les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, l'économie d'échelle liée à la mutualisation des besoins permettra de bénéficier des meilleurs tarifs.

Le recours aux marchés de la centrale d'achats n'implique aucune exclusivité de commande auprès des fournisseurs de cette dernière. L'adhérent n'a aucune obligation de recourir aux marchés qui n'ont pas été spécifiquement conclus pour lui et à sa demande par la centrale d'achats.

Vu les articles L 2113-2 et suivants du code de la commande publique ;

Vu la convention d'adhésion à la centrale d'achats de La Fibre Numérique 59 62 ;

Considérant l'intérêt que pourrait représenter le recours aux marchés passés par la centrale d'achats de La Fibre Numérique 59 62 en matière de services numériques pour l'économie des ressources du SIECF TE Flandre en matière de passation des marchés publics, pour le bénéfice de l'expertise apportée par le Syndicat mixte Nord - Pas-de-Calais Numérique et pour l'amélioration des tarifs que permet la mutualisation des achats ;

Considérant que le Bureau syndical a délibéré favorablement en vue d'adhérer à cette centrale d'achat lors de sa réunion du 21 aout 2023,

Considérant que l'adhésion à une centrale d'achat relève d'une compétence de l'organe délibération, il convient de délibérer en Comité syndical,

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'adhérer à la centrale d'achats du Syndicat Mixte Nord - Pas-de-Calais Numérique,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette adhésion, et notamment la convention d'adhésion à la centrale d'achats.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Télécom Numérique ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du SIECF – TE Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 12/12/2023 à
09:03:24 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE





**CONVENTION D'ADHESION
A LA CENTRALE D'ACHATS
DU SYNDICAT MIXTE LA FIBRE NUMERIQUE 59 62**

Le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique - La Fibre Numérique 59 62, sis 165 avenue de Bretagne, à Lille (59000), représenté par Christophe COULON, son Président en exercice, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du comité syndical du 19 janvier 2022,

Ci-après désigné « La Fibre Numérique 59 62 »

D'une part,

ET

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre (SIECF) Territoire d'énergie Flandre, siège en mairie d'Hazebrouck, place du général de Gaulle, représenté par son Président, Monsieur Michel DECOOL, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du

Ci-après désignée « l'adhérent »

D'autre part,

L'ensemble des signataires collectivement désignés « **les Parties** ».

PREAMBULE

Par délibération n° 2022-03 en date du 19 janvier 2022, et afin d'offrir aux adhérents situés sur le territoire des départements du Nord (59) et du Pas-de-Calais (62) un outil de mutualisation efficace dans son champ de compétence, le comité syndical de La Fibre Numérique 59 62 a décidé de se constituer centrale d'achats.

Plus précisément, la centrale d'achats La Fibre Numérique 59 62 exerce des activités d'achat centralisé pour les marchés dont l'objet entre dans son champ de compétences soit, les infrastructures et services de communications électroniques tels que visés à l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales, les usages/NTIC en matière de numérique éducatif ainsi que pour les marchés qui présentent le caractère de complément normal ou nécessaire de ces compétences.

L'adhérent souhaite bénéficier des prestations d'achats centralisés proposés par La Fibre Numérique 59 62.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente Convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'adhérent adhère à la centrale d'achats La Fibre Numérique 59 62, laquelle pourra se voir confier les missions suivantes :

- L'acquisition de fournitures ou de services ;
- La passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services ;
- Les activités d'achat auxiliaires consistant à fournir une assistance à la passation des marchés en application de l'article L 2113-3 du code de la commande publique ou de toute autre disposition qui viendrait s'y substituer.

ARTICLE 2. ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente Convention entre en vigueur à compter de la date de sa notification par La Fibre Numérique 59 62 à l'adhérent.

Elle est conclue pour une durée indéterminée et pourra être résiliée dans les conditions fixées à l'article 8.

ARTICLE 3. MISSIONS DE CHACUNE DES PARTIES LORSQUE LA CENTRALE D'ACHAT EXERCE DES MISSIONS DE PASSATION DE MARCHES DE TRAVAUX, DE FOURNITURES OU DE SERVICES

ARTICLE 3.1. MISSIONS DE LA CENTRALE D'ACHAT

La centrale d'achats réalise, en fonction des procédures applicables, les missions suivantes :

- Assistance de l'adhérent dans le recensement et la détermination de ses besoins ;
En fonction des circonstances, la Centrale d'achats n'a pas l'obligation de solliciter chacune des Collectivités adhérentes avant de lancer un marché.
- Mise en œuvre de consultations, sollicitation d'avis ou information des opérateurs économiques de son projet et de ses exigences en application de l'article R 2111-1 du code de la commande publique ;
- Préparation et mise en œuvre de la procédure de publicité et de mise en concurrence ;

- Sélection du ou des attributaires ;
- Mise au point du marché ;
- Signature, pour le compte de l'adhérent, du marché ou de l'accord cadre ;
- Mise en œuvre des formalités de fin de procédure ;
- Envoi du marché ou de l'accord-cadre à l'adhérent ;
- Assistance de l'adhérent dans le traitement des recours relatifs aux conditions d'attribution d'un marché pris en charge par la Centrale d'achats conformément au présent article ;
- Par exception, dans le cas de marchés conclus par un groupement de commandes auquel la centrale d'achat participe, son rôle est déterminé par la convention de groupement de commandes.

ARTICLE 3.2. MISSIONS DE L'ADHERENT

L'adhérent exerce les missions suivantes :

- Réponse aux sollicitations de la Centrale d'achats s'agissant de la détermination de ses besoins avant le lancement d'un marché et ce dans les délais fixés par la Centrale d'achats ;
- Participation, en tant que de besoin, aux différentes étapes de préparation et de sélection des candidats ;
- Exécution du marché : passation des marchés subséquents, émission des bons de commande, gestion technique et financière du marché avec le ou les titulaires, paiement des prestations, modification des conditions d'exécution du marché (avenant), renouvellement ou résiliation du marché en tant qu'il le concerne.

ARTICLE 4. MISSIONS DE CHACUNE DES PARTIES LORSQUE LA CENTRALE D'ACHAT EXERCE L'ACTIVITE D'ACQUISITION DE FOURNITURES OU DE SERVICES

ARTICLE 4.1. MISSIONS DE LA CENTRALE D'ACHATS

La Centrale d'achats exerce les missions suivantes :

- Recensement et détermination des besoins de l'adhérent ;
En fonction des circonstances, la Centrale d'achats n'a pas l'obligation de solliciter chacun des adhérents avant de lancer un marché.
- Mise en œuvre de consultations, sollicitation d'avis ou information des opérateurs économiques de son projet et de ses exigences en application de l'article R 2111-1 du code de la commande publique ;
- Préparation et mise en œuvre de la procédure de publicité et de mise en concurrence ;
- Sélection du ou des attributaires ;
- Mise au point du marché ;
- Signature du marché ou de l'accord cadre ;
- Mise en œuvre des formalités de fin de procédure ;
- Exécution du marché : passation des marchés subséquents, émission des bons de commande, gestion technique et financière du marché avec le ou les titulaires, paiement des prestations, modification des conditions d'exécution du marché (avenant), résiliation du marché ;
- Gestion de l'ensemble des recours tenant tant aux conditions d'attribution qu'aux conditions d'exécution d'un marché conclu par la Centrale d'achats conformément au présent article ;
- Gestion des demandes de l'adhérent ;
- Facturation détaillée des prestations et des fournitures à l'adhérent ;

- Par exception, dans le cas de marchés conclus par un groupement auquel la centrale d'achat participe, son rôle est déterminé par la convention de groupement de commandes.
-

ARTICLE 4.2. MISSIONS DE L'ADHERENT

L'adhérent exerce les missions suivantes :

- Réponse aux sollicitations de la Centrale d'achats s'agissant de la détermination de ses besoins avant le lancement d'un marché et ce dans les délais fixés par la Centrale d'achats
- Commande des services ou des fournitures à la Centrale d'achats ;
- Paiement des prestations après refacturation par la Centrale d'achats.

ARTICLE 5. MISSIONS DE LA CENTRALE D'ACHATS AU TITRE DES ACTIVITES D'ACHATS AUXILIAIRES

En application de l'article L 2113-3 du code de la commande publique, ou de toute disposition qui viendrait s'y substituer, l'adhérent pourra confier à la centrale d'achats des activités d'achat auxiliaires, soit notamment :

- la mise à disposition d'infrastructures techniques pour la conclusion des marchés de travaux, de fournitures ou de services ;
- le conseil sur le choix, l'organisation et le déroulement des procédures de passation de marchés ;
- la préparation et gestion des procédures de passation de marchés au nom de l'acheteur concerné et pour son compte.
- Le cas échéant, l'assistance de l'adhérent dans la mise en œuvre des procédures publicité et de mise en concurrence au titre des aides d'état pour les marchés dont la centrale d'achat est en charge ou les marchés connexes.

ARTICLE 6. PRECISIONS COMPLEMENTAIRES QUANT AUX ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITE

Lorsqu'il a recours à la centrale d'achats dans le cadre des missions telles que stipulées aux articles 3, 4 ou 5 de la présente convention, l'adhérent est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence au titre de la règlementation applicable aux marchés publics.

Toutefois, il demeure responsable du respect des dispositions du code de la commande publique pour les missions de passation et d'exécution des marchés publics dont il est en charge.

La conclusion de la présentation Convention n'emporte pas obligation pour l'adhérent de recourir à la centrale d'achat pour tout nouveau besoin.

En revanche, l'adhérent s'engage à exécuter le ou les marchés conclus par la centrale d'achat conformément à leurs stipulations.

L'adhérent garantit que les contrats auxquels il est partie et qui n'ont pas été attribués dans le cadre de la centrale d'achats ne sont pas incompatibles avec ceux conclus dans le cadre de la centrale d'achats.

En application des articles 3.2 et 4.2 de la présente Convention, l'adhérent s'engage à répondre aux sollicitations de la Centrale d'achats s'agissant de la détermination de ses besoins avant le lancement d'un marché et ce, dans les délais fixés par la Centrale d'achats.

Si l'adhérent n'a pas respecté cet engagement, il est réputé ne pas avoir recours à la Centrale d'achats pour la satisfaction de ses besoins à ce titre. Il ne pourra alors solliciter la Centrale d'achats pour la satisfaction de ses besoins à ce titre que si le marché le prévoit explicitement. Et La Fibre Numérique 59 62 sera alors toujours libre de refuser de faire droit à une telle demande.

ARTICLE 7. PARTICIPATION FINANCIERE

La participation financière destinée à couvrir les missions exercées par la centrale d'achat est fixée annuellement par le comité syndical de La Fibre numérique 59-62 au moment du vote du budget.

Les adhérents ayant conclu la présente convention dans les deux premières années suivant l'entrée en vigueur de la délibération n° 2022-03 en date du 19 janvier 2022, bénéficieront d'une franchise de la participation financière afférente aux fournitures ou services qu'ils auront souscrits durant ces deux premières années.

Cette franchise de participation financière sera limitée à la durée des marchés conclus la première année d'existence de la centrale.

Par exception, les services en Pack intègrent dans leur coût forfaitaire la participation financière afférente.

ARTICLE 8. RESILIATION

Si l'une des Parties souhaite résilier la présente Convention, elle en informe l'autre Partie par courrier recommandé avec accusé de réception. La résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai d'un (1) mois courant à compter de la notification du courrier de résiliation, ou à une date postérieure souhaitée par la Partie prenant la décision de résiliation.

En tout état de cause, l'adhérent restera engagé par les marchés pour lesquels

- i) il a fait part d'un besoin, et
- ii) un avis de publicité et de mise en concurrence a été publié.

En tout état de cause, la résiliation de la présente Convention n'ouvrira pas droit à indemnisation de l'autre Partie.

ARTICLE 9. GESTION DES LITIGES

En cas de litige, les Parties pourront rechercher une solution amiable à ce litige.

Si une Partie souhaite introduire un contentieux, elle saisira le Tribunal administratif de Lille, compétent en l'espèce.

Fait en deux (2) exemplaires,

Le

Pour La Fibre Numérique 59 62
Le Président,
Christophe COULON

Le

Pour le SIECF TE Flandre
Le Président,
Michel DECOOL

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D28
Objet :	Compétence Télécom/Numérique : Adhésion au groupement de commandes du Syndicat Mixte Numérique La Fibre 59/62
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D28-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	278.2 Ko
Nom original : D_lib N_20112023 D28_Comp T_l_com Num_rique _Adh_sion grpmt Cde SM Num_rique La Fibre 59 62 sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D28-DE-1-1_1.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	240.6 Ko
Nom original : 4_convention SMO num_rique.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D28-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	14 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 décembre 2023 à	

09h21min41s

Transmis au MI

Acquittement reçu

14 décembre 2023 à
09h21min50s

Reçu par le MI le 2023-12-14

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023

**Délibération N° 20112023 / D29 - Communication : Congrès FNCCR
- Juin 2024 : Convention de partenariat avec les syndicats d'énergie
membres de l'Entente Territoire d'Energie Hauts de France**

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM

M. Pascal ARNOUTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Déléguée suppléant	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Pascal DEQUIDT	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	LYNDE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Bruno PACCOU	Délégué suppléant	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	OUDEZEELE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Pierre CAVROIS	Délégué suppléant	RENECURE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	RENECURE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK

M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STAPLE
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Frédéric EECKHOUT	Déléguée suppléant	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
Mme Céline GROYSILLIER	Déléguée suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
 M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK
 M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE
 Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
 M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX
 M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND
 M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
 M. Jean-Luc CAPPAAERT, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
 M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
 Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
 Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ
 M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
 Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
 M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
 M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
 Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
 M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH
 Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN
 M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Délibération N°20112023 / D29 - Communication : Congrès FNCCR - Juin 2024 : Convention de partenariat avec les syndicats d'énergie membres de l'Entente Territoire d'Energie Hauts de France

Exposé et proposition de M. Jean-Luc DEBERT – Vice-Président :

Monsieur le Président rappelle que le SIECF territoire d'énergie Flandre est membre de l'entente TERRITOIRE d'ENERGIE HAUTS DE FRANCE, constituée par plusieurs syndicats d'énergie : SE60, Territoire d'énergie Somme, Territoire d'énergie Cambrésis et Union des Syndicats de l'Aisne.

Cette entente est l'occasion de fixer des objectifs communs, de mutualiser les dossiers de subventions, de mutualiser des compétences, de créer des groupements d'achat, de créer des outils de communication et de sensibilisation en commun, de coordonner les actions en matière de transition énergétique.

Dans ce cadre, l'entente Territoire d'énergie Hauts de France souhaite disposer d'un stand commun aux 5 syndicats, lors du prochain Congrès de la Fédération Nationale FNCCR, organisé à Besançon en juin 2024.

Il est proposé d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat présentée en annexe.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du SIECF – TE Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 12/12/2023 à
09:01:08 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

CONVENTION DE PARTENARIAT



MUTUALISATION DE L'ORGANISATION CONGRES FNCCR 2024 A BESANCON

Entre les soussignés :

- Le SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE

Etablissement public, situé au 9164 avenue des Censives à TILLE, coordonateur, représenté par Monsieur Eric GUERIN, Président, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date du 24 septembre 2020 déposée en Préfecture le 25/09/2020 et selon les statuts en date du 3 août 2021,

d'une part,

ET

La Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE 80), dont le siège se situe 3 rue César Cascabel, pôle Jules Verne 2, 80440 BOVES, représentée par son Président Franck BEAUVARLET, suite à la délibération du Bureau en

L'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USED A), dont le siège se situe Zac CHAMP DU ROY, rue Turgot, 02007 LAON Cedex, représentée par son Président Jean-Claude BEREUX, suite à la délibération

Le Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre (SIECF) Territoire d'énergie Flandre, dont le siège se situe 30 Rue Louis Warein, 59190 HAZEBROUCK, représenté par son Président Michel DECOOL, suite à la délibération du Comité Syndical en date du

Le Syndicat mixte de l'Energie du Cambrésis (SIDEK), dont le siège se situe 161 Rue de Lille, 59554 Neuville-Saint-Rémy, représenté par M. Philippe LOYEZ, Président, suite à la délibération du Comité Syndical en date du

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

En application de l'article L 5221-1 du code général des collectivités territoriales, a été constituée une entente entre le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60), la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE 80), l'Union des Secteurs d'Energie de l'Aisne (USED) le Territoire d'énergie Flandre (TE Flandre) et le Syndicat mixte de l'Energie du Cambrésis (SIDEC) afin de mutualiser les moyens et de répondre de manière agile et réactive à leurs besoins.

ARTICLE 1^{er} – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités administratives et financières de la mutualisation de l'organisation du stand commun et du déplacement des différents syndicats d'énergie des Hauts-de-France au congrès de la FNCCR 2024.

ARTICLE 2 – DISPOSITIONS ORGANISATIONNELLES

Il est recouru aux moyens humains et matériels des 5 collectivités membres pour assurer le bon accomplissement de la présente convention.

En tant que de besoin, il sera recouru à des prestataires extérieurs.

Les services des 5 collectivités échangeront de manière régulière sur l'avancement du projet en organisant des réunions de travail (CoTech) et de comité de direction constitué d'un représentant pour chaque collectivité.

Le coordonnateur rédigera les comptes-rendus des réunions.

ARTICLE 3. PERSONNE HABILITÉE A ENGAGER LE COORDONNATEUR

Les syndicats conviennent de désigner le Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) comme coordonnateur, ci-après désigné le Coordonnateur.

Pour l'exécution des missions confiées au coordonnateur, celui-ci sera représenté par Monsieur Eric GUERIN, Président, qui sera seul habilité à engager la responsabilité du coordonnateur pour l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 4. CONTENU DE LA MISSION DU COORDONNATEUR

La mission du coordonnateur porte sur les éléments suivants :

- Recueil des besoins des syndicats signataires de la convention ;
- Validation du choix des entreprises prestataires après consultation et concertation avec les représentants des autres syndicats ;
- Acquittement des sommes dues aux entreprises et fournisseurs ;
- Réception des prestations / fournitures ;
- Gestion financière et comptable du projet ;
- Gestion administrative ;

et d'une manière générale, tous actes nécessaires à l'exercice de ces missions.

ARTICLE 5. ENGAGEMENTS DES MEMBRES DE LA CONVENTION

Les différents membres sont chargés de définir la nature et l'étendue de leurs besoins. Chaque membre s'engage à valider par décisions concordantes les choix des prestataires.

ARTICLE 6. DISPOSITIONS FINANCIERES

Le coordonnateur s'engage à assurer le financement du projet selon le budget prévisionnel ci-dessous :

	Prévisionnel 2024
Location espace (stand nu)	6 000 €
Frais annexes stand (moquette, élec, nettoyage...)	1 000 €
Conception, fabrication, installation du stand...	17 000 €
Goodies + transport	3 500 €
Animation	2 500 €
Achat convivialité (produits locaux...)	2 000 €
Traiteur jeudi midi	2 500 €
Supports de communication (plaquettes...)	500 €
TOTAL BUDGET PREVISIONNEL 2024	35 000 €

Les syndicats conviennent de prendre chacun en charge les dépenses selon la répartition suivante :

Syndicat	SE60	FDE80	USED A	SIECF	SIDEC
% de prise en charge des dépenses par syndicat	25%	25%	25%	14%	11%
Montant prévisionnel par syndicat	8 500 €	8 500 €	8 500 €	4 900 €	3 850 €

Les dépenses sont transférables d'une ligne budgétaire à l'autre tant que les dépenses réelles totales n'excèdent pas 35 000€ TTC (après validation par le CoDIR).

Le coordonnateur sera remboursé des dépenses qu'il aura engagées au titre de l'opération après la tenue du congrès sur la base d'un état récapitulatif des dépenses réelles.

Le coordonnateur sollicitera leur quote-part respective à chaque syndicat en leur déduisant les dépenses qu'ils auraient pu effectuer au titre du congrès.

En cas de désaccord entre le coordonnateur et un (des) syndicats signataires de la convention, les parties s'engagent à privilégier la recherche d'une solution amiable au litige les opposant.

ARTICLE 7. CONTRÔLE FINANCIER ET COMPTABLE

Les syndicats signataires pourront demander, à tout moment, au coordonnateur, la communication de toutes les pièces et contrats concernant l'opération.

A réception des prestations, le SE60 établira et remettra aux syndicats signataires un bilan général de l'opération qui comportera le détail de toutes les dépenses qu'il aura effectuées.

ARTICLE 8. CONTRÔLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

8.1. Règles de passation des marchés

Le Coordonnateur est chargé d'accomplir dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, l'ensemble des actes et opérations matériels et juridiques, nécessaires à l'accomplissement des formalités de publicité, de mise en concurrence et de sélection des candidatures et des offres afférentes à la réalisation de l'objet de la convention.

Le choix des prestataires par le coordonnateur doit être approuvé en CoTech par les autres membres de la convention.

8.2. Approbation des projets/propositions des prestataires

Les divers projets/propositions des prestataires retenus seront adressés pour validation aux syndicats signataires.

Les syndicats signataires devront notifier leur décision au coordonnateur ou faire ses observations dans le délai de 5 jours suivant la réception des dossiers. À défaut, leur accord sera réputé obtenu.

8.3. Accord sur la réception des prestations

Le coordonnateur est tenu d'obtenir l'accord préalable des syndicats signataires avant de prendre la décision de réception des prestations.

Le coordonnateur transmettra ses propositions aux syndicats signataires en ce qui concerne la décision de réception. Ils feront connaître leur décision au SE60 dans les dix jours suivant la réception des propositions. Le défaut de décision des syndicats signataires dans ce délai vaudra accord tacite sur les propositions du coordonnateur.

Le SE60 établira ensuite la décision de réception (ou de refus) et la notifiera à l'entreprise. Une copie sera notifiée aux syndicats signataires.

ARTICLE 9. DISPOSITIONS DIVERSES

9.1. Durée de la convention

La présente convention prendra fin à l'issue du congrès et après remboursement par les syndicats de leur quote-part.

9.2. Capacité d'ester en justice

Le coordonnateur pourra agir en justice pour le compte des syndicats signataires de la convention aussi bien en tant que demandeur que défendeur.

ARTICLE 10. RETRAIT

Les membres ne peuvent se retirer de la convention que sous réserve du respect des engagements pris et des commandes émises dans le cadre de la convention.

Le retrait est constaté par une délibération du comité syndical du membre concerné et par une délibération concordante du Comité syndical des autres membres.

ARTICLE 11. MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention peut subir des modifications qui ne sauraient toutefois être rétroactives. Ces modifications prennent la forme juridique d'avenant librement acceptés et dûment agréés par chacun des membres de la convention.

Toute modification de la convention sera soumise préalablement au comité de pilotage.

ARTICLE 12. LITIGES

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal administratif d'Amiens.

Les parties s'engagent toutefois à privilégier la recherche d'une solution amiable au litige les opposant. Dès lors, tout litige devra faire l'objet d'une procédure de négociation amiable et, autant que de besoin, avant toute procédure contentieuse, les parties feront appel à une mission de conciliation du Tribunal administratif d'Amiens conformément à l'article L211-4 du Code de justice administrative.

Fait à TILLE, le

Président du SE60
Syndicat d'énergie de l'Oise
Eric Guérin

Président du Territoire d'énergie du
Cambrésis - SIDEC
Philippe Loyez

Président de Territoire
d'énergie Somme – TE 80
Franck Beauvarlet

Président du Territoire
d'énergie Flandre
Michel DECOOL

Président de l'USED A
Territoire d'énergie Aisne
Jean-Claude BERAUX

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D29
Objet :	Communications : Congrès FNCCR Juin 2024 - Convention de partenariat avec les syndicats d'énergie membres de l'Entente Territoire d'Energie Hauts de
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D29-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	270.6 Ko
Nom original : D_lib N_20112023 D29_Communication_Congr_s FNCCR_Convention entente sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D29-DE-1-1_1.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	290.1 Ko
Nom original : 4_Convention partenariat syndicats congr_s FNCCR 2024.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D29-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	12 décembre 2023 à	

15h47min50s

Accepté par le TdT : validation OK

Transmis	12 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 décembre 2023 à 15h56min03s	Reçu par le MI le 2023-12-12

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023

Délibération N° 20112023 / D30 - Communication : Assises de la transition énergétique - Septembre 2024 : Convention de partenariat avec les syndicats d'énergie membres de l'Entente Territoire d'Energie Hauts de France

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE

M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Pascal ARNOTTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Déléguée suppléant	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Pascal DEQUIDT	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DRINGHEM
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LE DRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LESTREM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LYNDE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Bruno PACCOU	Délégué suppléant	MERVILLE
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	METEREN
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	METEREN
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	MILLAM
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	MILLAM
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Stéphane SOCHEEL	Délégué suppléant	OXELAERE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Pierre CAVROIS	Délégué suppléant	RENESCURE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Thierry DEQUIDT	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	

M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STAPLE
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELLEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Frédéric EECKHOUT	Déléguée suppléant	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
Mme Céline GROYSILLIER	Déléguée suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
 M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK
 M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE
 Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
 M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX
 M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND
 M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
 M. Jean-Luc CAPPAAERT, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
 M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
 Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
 Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ
 M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
 Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
 M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
 M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
 Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
 M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH
 Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN
 M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 20112023 / D30 - Communication : Assises de la transition énergétique - Septembre 2024 : Convention de partenariat avec les syndicats d'énergie membres de l'Entente Territoire d'Energie Hauts de France

Exposé et proposition de M. Jean-Luc DEBERT – Vice-Président :

Monsieur le Président rappelle que le SIECF territoire d'énergie Flandre est membre de l'entente TERRITOIRE d'ENERGIE HAUTS DE FRANCE, constituée par plusieurs syndicats d'énergie : SE60, Territoire d'énergie Somme, Territoire d'énergie Cambrésis et Union des Syndicats de l'Aisne.

Cette entente est l'occasion de fixer des objectifs communs, de mutualiser les dossiers de subventions, de mutualiser des compétences, de créer des groupements d'achat, de créer des outils de communication et de sensibilisation en commun, de coordonner les actions en matière de transition énergétique.

Dans ce cadre, l'entente Territoire d'énergie Hauts de France souhaite disposer d'un stand commun aux 5 syndicats en partenariat avec la FNCCR et le programme ACTEE, lors des prochaines Assises de la transition énergétique organisée à Dunkerque en Septembre 2024.

Il est proposé d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat relative à cet évènement.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du SIECF – TE Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 12/12/2023 à
09:01:28 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D30
Objet :	Communication : Assises de la transition énergétique - Septembre 2024 : Convention de partenariat avec les syndicats d'énergie membres de l'Entente Territoire d'Energie Hauts de France
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.8 - Environnement
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D30-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1 Ko
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	270.3 Ko
Nom original :		
DelibN20112023D30_Communication_AssisesSept2024_Convpartenaria		
t.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D30-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 octobre 2024 à 16h12min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 octobre 2024 à 16h12min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 octobre 2024 à 16h12min31s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 octobre 2024 à 16h12min39s	Reçu par le MI le 2024-10-18

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023

Délibération N° 20112023 / D31- Administration Générale : Information sur les Décisions prises par le Président et le Bureau

Le 20 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Espace Elisabeth Dantin-Fatoux - Place de l'Hôtel de Ville à MORBECQUE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13/11/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 116 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUILLER	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROECKE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Pascal ARNOTTS	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Délégué suppléant	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE

M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Pascal DEQUIDT	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	LYNDE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Bruno PACCOU	Délégué suppléant	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	NOORDPEENE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Pierre CAVROIS	Délégué suppléant	OUDEZEELE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RENESCURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Déléguée titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STAPLE
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE

Mme Edith STAELEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Frédéric EECKHOUT	Déléguée suppléant	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
Mme Céline GROYSILLIER	Déléguée suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 19

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
 M. Jean-Claude DELDYCKE, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Didier CLEENEWERCK
 M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Christophe BECUE
 Mme Bernadette BROUCKE, déléguée titulaire de CAPPELLE BROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
 M. Ludovic LE CORRE, délégué titulaire de CROCHTE a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX
 M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Jean-Michel DEGRAND
 M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
 M. Jean-Luc CAPPAERT, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
 M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
 Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
 Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ
 M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
 Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
 M. Pierre BOUTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
 M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
 Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
 M. Jean-Michel CARDINAEL, délégué titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMERSCH
 Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Sébastien FLAMEN
 M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE

VOTANTS : 135

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 20112023/ D31 - Administration Générale : Information sur les Décisions prises par le Président et le Bureau

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL, Président :

En application de la délibération du Comité en date du 31 juillet 2020, le Président rend compte des décisions du Président et du Bureau du SIECF.

Date	Nature	Objet
07/06/2023	Eclairage Public	Décision du Vice-Président : réalisation d'une traversée piétonne protégée par feux tricolore à St Momelin par l'entreprise CITEOS
12/06/2023	Marchés Publics	Décision du Président : Achat copieur et contrat de maintenance
21/08/2023	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'Agent de maîtrise
21/08/2023	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Modification de la durée du contrat d'apprentissage mutualisé avec la ville d'Hazebrouck
21/08/2023	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Renouvellement de la convention avec le CDG 59 pour le service Cré@tic
21/08/2023	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Prise en charge de la cotisation ordinaire annuelle d'un architecte Agent territorial
21/08/2023	Marchés Publics	Délibération du Bureau syndical : Marché d'achat groupé d'énergie - Projet d'avenant N°3 à la convention de groupement de commande
21/08/2023	Marchés Publics	Délibération du Bureau syndical : adhésion à la Centrale d'achats du Syndicat Mixte Nord - Pas de Calais Numérique (Fibre Numérique 59 62)
21/08/2023	Marchés Publics	Délibération du Bureau syndical : Marché de travaux - Bornes IRVE
21/08/2023	Maitrise de la Demande en Energie	Délibération du Bureau syndical : Appels à projets MDE 2023 - 1 ^{ère} vague : attribution de aides pour la rénovation des bâtiments publics et attribution de aides pour le programme Solaire
06/09/2023	Marchés Publics	Décision du Président : Etude de faisabilité chauffage remplacement d'une chaudière fioul - Ecole d'Outersteene à BAILLEUL
14/09/2023	Marchés Publics	Décision du Président : Coordinateur sécurité pour les travaux d'Article 8 - Mission SPS Chantier à METEREN Rue des Charmilles
25/09/2023	Finances Publiques	Décision du Président : Emprunt Banque Postale
06/10/2023	Marchés Publics	Décision du Président : Marché en procédure adaptée - Placement et gestion d'un programme d'Assurances pour les besoins du SIECF - Attribution « Dommages aux biens immobiliers et mobiliers
16/10/2023	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée - Assistant Administratif suivi du patrimoine
16/10/2023	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Colis de Noël

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Arnaud DEVILLEZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du SIECF – TE Flandre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 12/12/2023 à
08:58:21 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE



Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 11/12/2023 à
09:13:02 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
 Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20112023_D31
Objet :	Administration Générale : Information sur les Décisions prises par le Président et le Bureau
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	059-200036895-20231120-20112023_D31-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	918 o
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	285.5 Ko
Nom original : D_lib N_20112023 D31_A G _ Information sur les D_cisions sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20231120-20112023_D31-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	13 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 décembre 2023 à 09h44min46s	Reçu par le MI le 2023-12-13